

RESERVE A UN USAGE OFFICIEL

Rapport n° : PAD5038

BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT

DOCUMENT D’EVALUATION DE PROJET

SUR UNE

PROPOSITION DE PRET

D’UN MONTANT DE 64,6 MILLIONS D’EUROS (EQUIVALENT A 70 MILLIONS USD)
ET UN DON DU PARTENARIAT MONDIAL POUR DES PAYSAGES DURABLES ET RÉSILIENTS
(PROGREEN)

D’UN MONTANT DE 12 MILLIONS USD

A LA

REPUBLIQUE DU CONGO

POUR UN

PROJET D’APPUI AUX ACTIVITES ECONOMIQUES INCLUSIVES ET RESILIENTES AU
CHANGEMENT CLIMATIQUE (PROCLIMAT CONGO)

1^{er} mars 2023

Pôle mondial d’expertise Environnement, Ressources naturelles et Economie bleue
Région de l’Afrique de l’ouest et centrale

Ce document a une distribution restreinte et ne peut être utilisé par les destinataires que dans l’exercice de leurs fonctions officielles. Son contenu ne peut être rendu public sans l’autorisation de la Banque mondiale.

EQUIVALENCES DES MONNAIES
(Taux de change en vigueur au 31 janvier 2023)
Unité monétaire = Franc CFA (CFAF)
Euro

CFAF 605.29 = 1 USD

Euro 0.9227646 = US\$1

ANNEE FINANCIERE
1^{er} janvier – 31 décembre

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ACB	Analyse coût-bénéfices
ACE	Analyse coût-efficacité
ACFAP	Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées
ACI	Agriculture Climato-Intelligente
AFD	Agence française de développement
ANAC	Agence Nationale de l'Aviation Civile
ANAD	Agence Nationale de l'Aviation Civile
AOI	Appel d'offres international
BMD	Banques Multilatérales de Développement
BSP	Bureau satellite paysager
CAFI	Initiative forêts en Afrique centrale
CASF	Changement d'affectation des sols et foresterie
CES	Cadre Environnemental et Social
CD	Compte désigné
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CGES	Cadre de Gestion Environnemental et Social
CIUC	Composante d'intervention d'urgence conditionnelle (CERC en anglais)
CPP	Cadre de partenariat pays
CT	Comité technique
DFIL	Lettres de décaissement et d'information financière
DPC	Développement piloté par la communauté
DTAO	Document-type d'appel d'offres
EAS/HS	Exploitation et abus sexuels/harcèlement sexuel
ED	Etat des Dépenses
EX-ACT	Ex-Ante Carbon-balance Tool
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
FCV	Fragilité, conflit et violence
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FMI	Fonds Monétaire International
GBM	Groupe de la Banque Mondiale
GES	Gaz à effet de serre
GF	Gestion financière

GFP	Gestion des finances publiques
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
ICR	Rapport d'achèvement de la mise en œuvre (<i>Implementation Completion Report</i> en anglais)
INS	Institut National de Statistiques
IPF	Opération de financement en modalité projet (<i>Investment Project Financing</i> en anglais)
MGP	Mécanisme de gestion des plaintes
HCR	Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MATIER	Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier
MC	Mobilisation des citoyens
MEDDBC	Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo
MEF	Ministère de l'Economie Forestière
MEP	Manuel d'exécution de projet
METT	Outil de suivi de l'efficacité de la gestion (<i>Management Effectiveness Tracking Tool</i> en anglais)
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
MPSIR	Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale
ND-GAIN	Indice national de l'Initiative mondiale d'adaptation de Notre Dame
NES	Norme Environnementale et Sociale
ODP	Objectifs de développement de projet
OHADA	Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique
ONG	Organisation non gouvernementale
PA	Populations autochtones
PACA-NG	Plan d'activités climat pour l'Afrique de nouvelle génération
PACC	Plan d'action sur le changement climatique
PACL	Populations autochtones et communautés locales
PAD	Document de Projet (<i>Project Appraisal Document</i> en anglais)
PAM	Programme alimentaire mondial
PAM	Plan d'appui à la mise en œuvre
PANC	Projet d'Agroforesterie dans le Nord du Congo
PASD	Projet d'appui à la promotion des moyens de subsistance durables
PDAC	Projet d'appui au développement de l'agriculture commerciale
PFDE	Projet forêt et diversification économique
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PIAIC	Plan d'investissement agricole climato-résilient
PIB	Produit intérieur brut
PIP	Plan d'investissement de projet
PMPP	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PND	Plan National de Développement
PPM	Plan de Passation de Marchés
PPSD	Stratégie de passation des marchés de projet pour le développement
PRE-SL	Programme de Réduction des Emissions - Sangha et Likouala
ProClimat	Projet d'appui aux activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique
PUDT	Programme d'utilisation durable des terres

REDD+	Réductions des émissions de la déforestation et de la dégradation des forêts. Le « + » fait référence au rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'augmentation des stocks carbonés des forêts dans les pays en développement
RMP	Revue à mi-parcours (<i>midterm review</i> en anglais)
RSF	Rapport de suivi financier
S&E	Suivi et évaluation
SCARP	Système communautaire d'alerte et de réponse précoce
SIG	Système d'information géographique
SIS	Système d'Information et de Suivi
STEP	Suivi systématique des échanges relatifs à la passation des marchés
TdR	Termes de référence
TTL	Chef d'équipe de travail (<i>Task Team Leader</i> en anglais)
UGP	Unité de Gestion du projet
USD	Dollar américain (<i>United States Dollar</i> en anglais)
VAN	Valeur actuelle nette
VBG	Violence basée sur le genre
ZAP	Zones Agricoles Protégées

Vice-président régional : Ousmane Diagana

Directeur pays par intérim : Elisabeth Huybens

Directeur régional : Simeon Kacou Ehui

Directeur sectoriel : Sanjay Srivastava

Chefs d'équipe de travail : David Maleki, Jana El-Horr



TABLE DES MATIERES

FICHE DE DONNEES	1
I. CONTEXTE STRATÉGIQUE.....	8
A. Contexte national	8
B. Contexte sectoriel et institutionnel	10
C. Pertinence par rapport aux objectifs de niveau supérieur	15
II. DESCRIPTION DU PROJET	19
A. Objectif de développement du projet	19
B. Bénéficiaires du projet.....	19
C. Chaîne de résultats	20
D. Composantes du projet	21
E. Justification de la participation de la Banque et rôle des partenaires	37
F. Enseignements tirés et pris en compte dans la conception du projet.....	38
III. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE	40
A. Montage institutionnel et modalités de mise en œuvre	40
B. Modalités de suivi et d'évaluation des résultats	42
C. Pérennité/durabilité	44
IV. RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION DU PROJET	45
A. Analyse technique, économique et financière	45
B. Aspect fiduciaire	48
C. Politiques opérationnelles juridiques	50
D. Environnemental et social	50
V. SERVICES DE TRAITEMENT DES PLAINTES	52
VI. PRINCIPAUX RISQUES.....	53
VII. CADRE ET SUIVI DES RESULTATS.....	55
ANNEXE 1 : Modalités de mise en œuvre et plan d'appui à la mise en œuvre.....	71
ANNEXE 2 : Carte de la zone du projet	7183
ANNEXE 3 : Analyse économique et financière.....	85
ANNEXE 4 : Co-bénéfices climatiques et évaluation des gaz à effet de serre.....	92



FICHE DE DONNEES

INFORMATIONS DE BASE

Pays	Intitulé du projet	
République du Congo	Projet d'appui aux activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo)	
Identifiant du projet	Instrument de financement	Classification des risques environnementaux et sociaux
P177786	Financement en modalité projet	Substantiel

Modalités de financement et de mise en œuvre

☐ Approche programmatique multiphase (APM)	☒ Composante d'intervention d'urgence conditionnelle (CIUC)
☐ Série de projets (SdP)	☒ Etat(s) fragile(s)
☐ Conditions basées sur la performance (CBP)	☐ Petits Etats
☐ Intermédiaires financiers (IF)	☐ Fragile dans un Pays non fragile
☐ Garantie basée sur un projet	☐ Conflit
☐ Retrait différé	☐ Intervention face à une catastrophe naturelle ou causée par l'homme
☐ Modalités de passation des marchés alternatives (MPA)	☐ Appui pratique élargi à la mise en œuvre (APEM)

Date prévisionnelle d'approbation	Date prévisionnelle de clôture
23-mar-2023	31-mai-2028

Collaboration Banque/IFC

Non

Objectif(s) de développement proposé(s)

Renforcer la gestion des paysages et accroître le recours à des activités de subsistance améliorées dans les communautés ciblées



La Banque mondiale

Projet d'appui aux activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo)
(P177786)

Composantes

Enoncé de la Composante	Coût (millions USD)
Renforcer la capacité des institutions et promouvoir la cohésion sociale	11,50
Renforcer les investissements dans l'agriculture durable et résiliente et la gestion du capital naturel	40,00
Promouvoir des activités économiques et des chaînes de valeur inclusives et résilientes au changement climatique	23,50
Gestion, suivi et évaluation du projet	7,00
Intervention d'urgence conditionnelle	0,00

Organisations

Emprunteur :	République du Congo
Agence d'exécution :	République du Congo - Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale

DONNEES DE FINANCEMENT DU PROJET (USD, Millions)

RECAPITULATIF

Coût total du projet	82,00
Financement total	82,00
dont BIRD/IDA	70,00
Déficit de financement	0,00

DETAILS

Financement du Groupe de la Banque mondiale

International Bank for Reconstruction and Development (IBRD) Banque internationale de reconstruction et de développement (BIRD)	70,00
---	-------

Financement hors du Groupe de la Banque mondiale

Trust FundsFonds fiduciaires	12,00
Global P'ship for Sust. and Resilient Landscapes - PROGREEN «FINCR_NAME» Partenariat mondial pour les paysages durables et résilients - PROGREEN	12,00

**Décaissements prévisionnels (millions USD)**

Année financière de la BM	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Annuel	00	6,00	12,00	17,00	17,00	14,00	4,00
Cumulatif	00	6,00	18,00	35,00	52,00	66,00	70,00

DONNEES INSTITUTIONNELLES**Domaine de Pôle d'expertise (Chef de file)**Environnement, Ressources naturelles et
Economie bleue**Domaines de Pôles d'expertise contributeurs**

Agriculture et alimentation, Durabilité sociale et Inclusion

Analyse en rapport au changement climatique et aux catastrophes

Cette opération a fait l'objet d'une analyse en rapport au changement climatique et aux risques de catastrophe à court et à long termes.

OUTIL DE NOTATION SYSTEMATIQUE DES RISQUES LIES AUX OPERATIONS (SORT)

Catégorie de risque	Notation
1. Politique et gouvernance	● Modéré
2. Macroéconomique	● Substantiel
3. Stratégies et politiques sectorielles	● Modéré
4. Conception technique du Projet ou Programme	● Modéré
5. Capacité institutionnelle de mise en œuvre et durabilité	● Substantiel
6. Fiduciaire	● Substantiel
7. Environnement et social	● Substantiel
8. Parties prenantes	● Modéré
9. Autre	
10. Global	● Substantiel



CONFORMITE

Politique

Est-ce que le projet s'écarte du CPP en termes de contenu ou en rapport à d'autres aspects importants ?

☐ Oui ☒ Non

Est-ce que le projet nécessite des dérogations aux politiques de la Banque ?

☐ Oui ☒ Non

Pertinence des normes environnementales et sociales compte tenu de son contexte au moment de l'évaluation

Normes E&S	Pertinence
Evaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux	Pertinente
Mobilisation des parties prenantes et information	Pertinente
Emploi et conditions de travail	Pertinente
Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution	Pertinente
Santé et sécurité des populations	Pertinente
Acquisition de terres, restrictions sur l'utilisation des terres et réinstallation forcée	Pertinente
Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques	Pertinente
Peuples autochtones/communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées	Pertinente
Patrimoine culturel	Pertinente
Intermédiaires financiers	Non pertinente actuellement

REMARQUE : Pour de plus amples informations sur l'évaluation de vérification préalable des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du Projet effectuée par la Banque mondiale, veuillez consulter le Résumé de l'examen environnemental et social (REES) de l'évaluation du Projet.



Clauses juridiques

Sections et description

L'Emprunteur doit, au plus tard trois (3) mois après la Date d'entrée en vigueur, établir et maintenir un comité de pilotage interministériel de haut niveau (« Comité de pilotage ») à tout moment pendant la mise en œuvre du Projet. (Section I.A.2. de l'Annexe 2 de l'Accord de Prêt et de l'Accord de Don).

Sections et description

L'Emprunteur doit, au plus tard cinq (5) mois après la Date d'Entrée en Vigueur, établir, tenir la première réunion, puis maintenir tout au long de la période de mise en œuvre du projet, un comité technique inter-agences (« Comité Technique ») ayant des fonctions, composition et ressources satisfaisantes pour la Banque. (Section I.A.3. de l'Annexe 2 de l'Accord de Prêt et de l'Accord de Don).

Sections et description

L'Emprunteur, par l'intermédiaire de l'UGP doit, au plus tard trois (3) mois après la Date d'Entrée en Vigueur, recruter et maintenir tout au long de la mise en œuvre du projet le personnel suivant : (i) un spécialiste en sauvegardes sociales ; (ii) un spécialiste en sauvegardes environnementale ; et (iii) un spécialiste en VBG ; tous ces spécialistes avec des termes de référence, des qualifications et une expérience jugées satisfaisantes par la Banque. (Section I.A.4.(d) de l'Annexe 2 de l'Accord de Prêt et de l'Accord de Don).

Sections et description

Afin d'assurer une bonne coordination et mise en œuvre des activités du Projet, l'Emprunteur doit, au plus tard trois (3) mois après la Date d'Entrée en Vigueur, créer et maintenir tout au long de la mise en œuvre du projet, un Bureau Satellite Paysager (« BSP ») au niveau de chaque paysage. (Section I.A.5.(a) de l'Annexe 2 de l'Accord de Prêt et de l'Accord de Don).

Sections et description

L'Emprunteur doit, au plus tard six (6) mois après la Date d'entrée en vigueur, recruter et maintenir tout au long de la mise en œuvre du projet un spécialiste en sauvegardes dans chaque BSP. (Section I.A.5.(b) de l'Annexe 2 de l'Accord de Prêt et de l'Accord de Don).

Sections et description

L'Emprunteur doit, au plus tard un (1) mois après la Date d'Entrée en Vigueur, préparer et adopter un manuel dont la forme et le fond satisferont la Banque et qui comprendra des dispositions et procédures détaillées pour la mise en œuvre du Projet (« Manuel d'Exécution du Projet », « MEP »). (Section I.B.1. de l'Annexe 2 de l'Accord de Prêt et de l'Accord de Don).

Sections et description

Dans l'objectif d'aider l'Emprunteur à fournir des sous-subsidations et des subventions de contrepartie dans le cadre de la partie 3 du projet, l'Emprunteur doit nommer, au plus tard neuf (9) mois après la date d'entrée en vigueur, une Agence STP, avec des termes de référence, qualifications et expérience jugées satisfaisantes par la Banque. (Section G. de l'annexe 2 de l'accord de prêt et de l'accord de don).

Sections et description

A travers le Plan d'engagement environnemental et social (PEES), préparer, divulguer, consulter et adopter le plan d'action des VBG au plus tard six (6) mois après l'entrée en vigueur du projet, puis mettre en œuvre le plan d'action



VBG/EAS/HS tout au long de sa mise en œuvre.

Sections et description

A travers le PEES, adopter le plan d'action VBG/EAS/HS au plus tard six (6) mois après l'entrée en vigueur du projet, puis mettre en œuvre le plan d'action VBG/EAS/HS tout au long de sa mise en œuvre.

Sections et description

A travers le PEES, établir le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) au plus tard six (6) mois après la date d'entrée en vigueur du projet, puis maintenir et faire fonctionner le MGP tout au long de sa mise en œuvre.

Sections et description

Lors de l'atelier de lancement, organiser une session d'information sur le Cadre Environnemental et Social (CES), le PEES, et le Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP), au plus tard un (1) mois après l'entrée en vigueur du projet.

Conditions

Type	Source de financement	Description
Mise en vigueur	BIRD/IDA	L'accord de don PROGREEN a été signé et livré et toutes les conditions préalables à l'entrée en vigueur dudit accord (à l'exception de l'exécution et de l'entrée en vigueur du présent accord) ont été remplies. (Article IV.4.01(a) de l'Accord de prêt).
Type	Source de financement	Description
Mise en vigueur	Fonds fiduciaires	Le présent accord n'entrera pas en vigueur tant que des preuves satisfaisantes pour la Banque n'auront pas été fournies à la Banque, à savoir que l'Accord de prêt a été signé et remis et que toutes les conditions préalables à son entrée en vigueur ou au droit du Bénéficiaire d'effectuer des retraits en vertu de celui-ci (autres que la mise en vigueur du présent accord) ont été remplies. (Article IV.4.01 de la convention de subvention).
Type	Source de financement	Description
Mise en vigueur	Fonds fiduciaires, BIRD/IDA	L'Emprunteur a mis en place l'Unité d'Exécution de Projet et recruté son personnel-clé, incluant : (i) un coordinateur de projet ; (ii) un spécialiste en gestion financière ; et (iii) un spécialiste en passation des marchés ; chacun sur la base de termes de référence et ayant les qualifications et l'expérience jugés acceptables par la Banque. (IV.4.01(b) de l'Annexe 2 de l'Accord de Prêt et de l'Accord de Don).



Type	Source de financement	Description
Décaissement	Fonds fiduciaires, BIRD/IDA	Aucun retrait n'est effectué au titre de la Catégorie (2) tant que la Banque n'a pas reçu la preuve que : l'Emprunteur a : (i) recruté au moins un Prestataires de Service dans le cadre d'un Accord de Service pour mettre en œuvre les Microprojets PIP ; et (ii) adopté un Manuel PIP, préparé par un Prestataire de Services, dans la forme et le fond jugés satisfaisants par la Banque.
Type	Source de financement	Description
Décaissement	Fonds fiduciaires, BIRD/IDA	Aucun retrait n'est effectué au titre de la Catégorie (3) tant que la Banque n'a pas reçu la preuve que l'Emprunteur a : (i) recruté au moins un Prestataire de Services dans le cadre d'un Accord de Service pour administrer et suivre les Sous-projets, les Sous-subsventions et/ou les Subventions de Contrepartie ; et (ii) adopté un Manuel des Subventions, préparé par un Prestataire de Services, dans la forme et le fond jugés satisfaisants par la Banque.
Type	Source de financement	Description



I. CONTEXTE STRATÉGIQUE

A. Contexte national

1. **La République du Congo est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure d'Afrique centrale avec un produit intérieur brut (PIB) par habitant de 2 214 USD (2021).** Située dans le bassin du fleuve Congo, sa population de 5,6 millions d'habitants enregistre une croissance démographique rapide, d'environ 2,5 pour cent par an.¹ Avec une superficie totale de 342 000 km², le Congo a l'une des densités de population les plus faibles au monde (15,8 habitants au km²). Les deux tiers de ses habitants vivent cependant dans les zones urbaines, principalement dans la capitale Brazzaville et la région pétrolière de Pointe-Noire.

2. **La croissance de l'activité économique du Congo s'est accélérée en 2022, mais elle ne s'est pas encore remise des séquelles des crises récentes, ce qui illustre la vulnérabilité aux chocs extérieurs d'une économie peu diversifiée du pays.** La levée de la plupart des mesures de restriction liées à la COVID-19 en 2022 a contribué à renforcer la reprise dans le secteur non pétrolier, notamment celui des services. En tant qu'exportateur de matières premières, le Congo bénéficie actuellement de la hausse des cours du pétrole résultant notamment de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. L'augmentation des recettes publiques qui en résulte, associée à une modération des dépenses publiques, a créé un excédent budgétaire estimé à 1,4 pour cent du PIB (contre un déficit en 2020). La hausse des cours du pétrole, l'amélioration de la gestion de la dette et les accords de restructuration de la dette conclus avec deux des trois plus grands négociants en pétrole du Congo ont contribué à rétablir la viabilité de la dette au second semestre 2021, la dette publique ayant fortement diminué, passant de 113,2 pour cent du PIB en 2020 à 102,2 pour cent du PIB en 2021. À moyen terme, les fluctuations mondiales des marchés des combustibles fossiles pourraient avoir un impact négatif sur l'économie du Congo. Le pétrole restera une source d'énergie importante au cours des prochaines décennies, mais la transition vers une économie à faible émission de carbone devrait réduire de façon permanente la demande de pétrole à partir de 2040 environ. La baisse des cours mondiaux du pétrole et la réduction des investissements dans les champs pétroliers du Congo devraient affecter négativement les recettes et les exportations pétrolières.

3. **Les défis socioéconomiques auxquels les ménages et les entreprises sont confrontés au Congo ont été exacerbés par la contraction de l'économie en 2020, en particulier dans les zones rurales.** Compte tenu de la baisse du PIB réel par habitant d'environ 4,6 pour cent en 2021, le taux de pauvreté aurait encore grimpé, atteignant 52 pour cent en 2021. L'inflation a été maîtrisée en 2021, mais les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales et les prix internationaux élevés des produits de base et des produits agricoles ont exercé des pressions inflationnistes sur les prix alimentaires intérieurs qui ont ainsi enregistré une hausse d'environ 3,4 pour cent, affectant particulièrement les personnes pauvres. Compte tenu de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les prix des denrées alimentaires se sont encore envolés en 2022, aggravant l'insécurité alimentaire. Les niveaux d'inégalité restent également élevés en comparaison aux chiffres mondiaux : une croissance non inclusive a contribué à une forte inégalité, comme le montre le coefficient de Gini de 0,489 au Congo.² L'inégalité des revenus se traduit à l'échelle spatiale par des niveaux de vie très différents entre zones urbaines et

¹ Source : 2021 population projection, Institut National de la Statistique (INS).

² Données des Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale. <https://data.worldbank.org/indicator/SI.POV.GINI?locations=CG>, consultées en octobre 2022.



rurales. La réduction de la pauvreté enregistrée entre 2005 et 2011 s'est concentrée sur les zones urbaines, tandis que l'intensité et la sévérité de la pauvreté s'accroissaient dans les zones rurales. Bien que le nombre global de pauvres ait diminué, passant de 1,8 million en 2005 à 1,6 million en 2011, il a augmenté dans les zones rurales de 795 000 à 951 000 où le taux de pauvreté est passé de 64,8 pour cent à 69,4 pour cent.³

4. Les dynamiques d'exclusion et les facteurs de fragilité en République du Congo sont multidimensionnels et exacerbent davantage la pauvreté et les inégalités. Les dynamiques d'exclusion dépassent les disparités spatiales entre les zones urbaines et rurales et s'illustrent dans la fracture entre les groupes de population et entre les ethnies, les plus grandes victimes de l'exclusion au niveau national étant les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap et les populations autochtones (PA). Dans le département du Pool, la fragilité et la violence cycliques entravent les efforts du Congo pour construire une société plus résiliente et inclusive. Parmi les facteurs de fragilité figurent les niveaux élevés de pauvreté, la concurrence politique permanente entre les élites, la nécessité de réintégrer les anciens combattants dans les activités socioéconomiques, le taux élevé de chômage des jeunes et le très faible accès aux services de base et aux infrastructures.⁴ Les groupes marginalisés risquent d'être particulièrement affectés par les impacts socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 et de l'inflation qui en découle. Compte tenu de la proximité géographique stratégique du Département du Pool avec la capitale, ces facteurs ont des implications nationales. En septembre 2021, le Congo comptait 52 631 réfugiés et demandeurs d'asile, 304 430 personnes déplacées à l'intérieur du pays et 199 400 personnes risquant l'apatridie.⁵ Sans terre ni autres actifs économiques, ils comptent parmi les plus pauvres et les plus vulnérables du pays. Les ménages déplacés dirigés par une femme étaient moins bien lotis (54,4 pour cent) que ceux dirigés par des hommes (32,5 pour cent).⁶

5. Le changement climatique affecte de plus en plus le Congo et le pays dispose de faibles capacités d'adaptation à ces impacts. Le Congo a connu de considérables variations climatiques au cours du siècle dernier.⁷ La température annuelle moyenne a augmenté de 0,6°C, et les températures maximales moyennes et les températures minimales moyennes ont également enregistré une hausse (+0,76°C et +0,69°C, respectivement). Les précipitations annuelles moyennes ont diminué entre les années 1950 et les années 1980, et de plus grandes fluctuations des régimes de précipitations intra-saisonnières ont été observées ces dernières années. Le Congo a également connu des précipitations plus erratiques et extrêmes. Selon les projections, les changements climatiques incluraient une augmentation de la chaleur et un maintien des tendances erratiques des précipitations. Les projections de température dans le cadre du scénario RCP (*Representative Concentration Pathway*) 8.5 à fortes émissions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) indiquent une augmentation pour le Congo d'environ 1,5°C d'ici 2040, et de 2°C à 3,5°C d'ici 2070.⁸ Du milieu à la fin du XXI^e siècle, les précipitations annuelles moyennes devraient augmenter dans tous les scénarios

³ Banque mondiale. 2019 *Cadre de Partenariat Pays (CPF) pour la République du Congo pour la période FY20–FY24*, Rapport No. 126962-CG. Washington DC: Banque mondiale.

⁴ Banque mondiale. 2019 *Évaluation des risques et de la résilience pour la République du Congo*. Washington DC: Banque mondiale.

⁵ HCR (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) Septembre 2021.

⁶ Plan stratégique de pays du PAM, 2019–2023.

⁷ Le portail de connaissances sur le changement climatique de la Banque mondiale décrit la variabilité climatique observée entre 1901 et 2016 sur <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/congo-republic/climate-data-historical>.

⁸ GIEC. 2013 *Changement climatique 2013 : La base des sciences physiques*. Dans Contribution du groupe de travail I au cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, édité par TF Stocker, D. Qin, G.-K. Plattner, M. Tignor, SK Allen, J. Boschung, A. Nauels, Y. Xia, V. Bex et PM Midgley. Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni et New York, NY, États-Unis, 1535.



d'émissions.⁹ Les études réalisées pour le pays, dans le cadre d'un processus mondial, font état d'une baisse de la productivité due à l'augmentation des températures et d'une perte de biodiversité due aux effets des changements climatiques sur les écosystèmes. Selon les estimations de la fondation internationale *Development Assistance Research Associates*, les coûts du changement climatique en 2010 ont représenté 3,4 pour cent du PIB avec une prévision de 6,5 pour cent du PIB pour 2030.¹⁰ Selon une évaluation de la Banque mondiale pour le Congo, les coûts liés au climat pour les quatre catégories analysées pourraient se chiffrer à environ à 2,9 milliards de dollars américains équivalents aux prix de 2020 d'ici 2050 dans un scénario pessimiste.¹¹ Le Congo n'est pas suffisamment équipé pour faire face à une telle évolution, ayant été classé 186 sur 192 en termes de préparation à l'indice national de l'Initiative mondiale d'adaptation de Notre Dame (ND-GAIN) pour 2020.¹²

6. Les impacts du changement climatique exacerberont les défis socioéconomiques auxquels le Congo est confronté et nécessiteront une réponse multisectorielle qui englobe des approches de l'agriculture et de la gestion du capital naturel qui réduisent la vulnérabilité climatique et renforcent la résilience des populations tout en tirant parti des avantages supplémentaires du développement. Le changement climatique devrait compromettre les moyens de subsistance, accroître les niveaux d'exclusion et accentuer les niveaux élevés de fragilité au Congo, avec un effet nettement plus marqué sur les couches les plus pauvres et les plus vulnérables de la société. Ainsi, une augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes peut avoir un effet désastreux sur la sécurité alimentaire des populations, aggravant les inégalités existantes et intensifiant les tensions sociales. Le changement climatique pourrait également engendrer des déplacements de populations. L'afflux de population qui pourrait en résulter dans certaines régions peut faire peser une charge supplémentaire sur les économies locales, amplifier la dégradation de l'environnement et contribuer à occasionner des conflits pour la terre et l'eau. En apprenant d'autres pays d'Afrique subsaharienne, ces effets cumulés du changement climatique et de la fragilité pourraient accroître l'insécurité globale et pourraient déclencher des risques futurs d'augmentation de la violence en raison de la concurrence pour les ressources.¹³ Etant donné que le changement climatique affecte les moyens de subsistance des personnes pauvres, en particulier par son impact sur le secteur agricole, et que la gestion du capital naturel peut jouer un rôle important dans la réduction de la vulnérabilité et l'appui aux fonctions des puits de carbone, une action multisectorielle est essentielle. Une telle réponse coordonnée peut aider à atténuer simultanément divers défis de développement, à promouvoir une prospérité partagée, à améliorer la sécurité alimentaire, à limiter la dégradation des ressources naturelles et à diversifier l'économie.

B. Contexte sectoriel et institutionnel

7. Le changement climatique devrait engendrer un lourd impact sur l'agriculture et les écosystèmes du Congo, avec des conséquences négatives pour sa population qui se matérialisent déjà. Les impacts projetés incluent des risques d'inondation élevés, une plus grande vulnérabilité de

⁹ Notez que l'extrême sud du Congo montre peu de changement dans les précipitations dans ces projections puisque le climat océanique semble avoir un impact atténuant.

¹⁰ DARA. 2012 Document méthodologique pour le *Climate Vulnerability Monitor* 2nd Edition. Disponible sur : www.daraint.org/cvm2/method.

¹¹ Banque mondiale. 2022 République du Congo : Mise à jour économique, 9e édition : Impacts, adaptation et opportunités du changement climatique. Washington DC : Banque mondiale. Les catégories couvertes par l'évaluation sont l'agriculture, la santé, les inondations et l'élévation du niveau de la mer, et la productivité du travail.

¹² Pour la vulnérabilité, le Congo a été classé 142 sur 182. La note globale du Congo (combinant vulnérabilité et état de préparation) est de 169 sur 182. Pour la liste complète des classements, voir <https://gain.nd.edu/our-work/country-index/rankings/>.

¹³ Yoro Diallo et René Tapsoba, 2022, *Chocs climatiques et conflits intérieurs en Afrique*, Fonds monétaire international (FMI). Basé sur un examen de 51 pays africains, le document démontre que les chocs climatiques pourraient augmenter la probabilité de conflits internes jusqu'à 38 %.



l'agriculture pluviale (en raison de précipitations plus erratiques) et des mutations des parasites et des vecteurs de maladies (en raison de la hausse des températures). Dans les départements du sud du Congo, notamment la Bouenza, le Niari et le Pool, et plus précisément en particulier dans les environs des zones urbaines de Mindouli, Madingou, Nkayi et Dolisie, zones où les niveaux de variabilité interannuelle des précipitations sont les plus marqués et certaines des précipitations saisonnières les plus faibles du pays – un risque accru de sécheresse, associé à une élévation des températures, pourrait entraîner une augmentation des risques de feux de forêt, ce qui contribuera à intensifier les pressions érosives. Dans le centre et le nord du Congo, le changement climatique menace les communautés avec la hausse des températures, l'augmentation du nombre de jours de chaleur extrême et des phénomènes météorologiques extrêmes tels que des sécheresses plus fréquentes et plus graves et des précipitations plus intenses. Ces phénomènes peuvent se traduire par une baisse de la disponibilité d'eau, des cycles de croissance plus variables et plus courts, et des réductions du potentiel de production. Dans l'extrême nord du Congo, de fortes pluies ont provoqué des inondations extrêmes en 2019 et 2020, affectant environ 170 000 personnes dans le département de la Sangha et 200 000 dans celui de la Likouala, ainsi que de nombreuses personnes dans les départements de la Cuvette et des Plateaux. En 2021, environ 72 000 personnes ont été affectées dans ces départements. Les inondations ont dévasté une grande partie de la production agricole, entraînant une inflation significative des prix des denrées alimentaires et nécessitant l'aide humanitaire d'urgence des Nations Unies. En 2022, les rendements de maïs ont été négativement affectés par des précipitations inférieures à la moyenne. Les phénomènes météorologiques extrêmes ont des effets négatifs directs sur les écosystèmes tout comme sur les cultures, en particulier dans les zones déjà dégradées. La flore et la faune peuvent subir une pression supplémentaire lorsque les personnes victimes de catastrophes doivent compenser les pertes de récolte par une intensification de la chasse et de la cueillette et par l'extension des terres agricoles.

8. Les impacts du climat sur l'agriculture compromettraient un secteur qui, avec la sylviculture et la pêche, est d'une importance majeure pour l'économie, mais reste bien en deçà de son potentiel et a subi la pression des crises récentes. Le secteur agricole constitue une source majeure d'emplois au Congo, procurant environ 40 pour cent des emplois,¹⁴ mais n'a contribué qu'en moyenne à 9 pour cent du PIB en 2020.¹⁵ La faible densité de population dans les zones rurales (65,58 pour cent de la population vivant dans les zones urbaines) et la faiblesse du niveau de mécanisation entravent la productivité agricole.¹⁶ Le pays ne produit que 30 pour cent de ses besoins alimentaires et seules 2 pour cent des terres arables sont exploitées. Les exportations agricoles stagnent et le pays souffre d'une détérioration rapide de la balance commerciale alimentaire. Les importations alimentaires s'élèvent à près de 2 milliards USD par an, dont 80 pour cent correspondent à des produits d'origine animale étant donné que la production animale locale est faible en raison d'un manque de provendes.¹⁷ La pandémie de COVID-19 et l'invasion de l'Ukraine par la Russie ont exacerbé l'insécurité alimentaire en réduisant l'approvisionnement en céréales (à la fois pour la consommation humaine et l'alimentation du bétail) et en intrants tels que les semences, les engrais et les pesticides. Selon les estimations d'une évaluation menée par les Nations Unies en mai 2022, les prix des céréales avaient augmenté de 40 pour cent suite à la perturbation des importations en provenance de la Fédération de Russie.¹⁸ Par ailleurs, la production locale de cultures vivrières devrait baisser respectivement de 0,2 pour cent et 0,4 pour cent en 2023 et

¹⁴ Banque mondiale. 2019 *Cadre de Partenariat Pays (CPP) pour la République du Congo pour la période FY20–FY24, Rapport No. 126962-CG*. Washington DC. Banque mondiale.

¹⁵ Ministère de l'Economie, de la Planification, de la Statistique et de l'Intégration Régionale (MPSIR). 2021 *Rapport d'évaluation du PND 2018-2022*.

¹⁶ 2021, population projection, Institut National de la Statistique (INS).

¹⁷ Chiffres basés sur les calculs de la Banque mondiale et les données de l'INS.

¹⁸ Nations Unies. 2022 *Effets socio-économiques de la guerre ukrainienne sur l'économie congolaise*.



2024.¹⁹ Les ménages sont confrontés à la hausse des prix des denrées alimentaires. Pour contrer cette hausse, le gouvernement a augmenté ses subventions, en particulier pour le pétrole. En juillet 2022, le gouvernement a adopté un plan de résilience à la crise alimentaire 2022-2023 pour lutter contre l'insécurité alimentaire dans le pays. Des ressources financières et un appui technique pour intensifier la production agricole sont nécessaires de toute urgence pour répondre aux besoins de consommation à court terme et développer la production alimentaire du pays à moyen et long termes. Les facteurs qui pourraient contribuer à une telle transformation structurelle de manière équitable incluent (a) l'amélioration de l'accès au financement en milieu rural (y compris le financement à long terme pour les groupements/coopératives de producteurs) ; (b) l'accès à des intrants améliorés ; (c) le renforcement des capacités techniques en matière de pratiques agricoles ; (d) une meilleure organisation des agriculteurs et leur intégration dans les chaînes de valeur ; et (e) des améliorations des infrastructures et des installations pour réduire les pertes post récolte.

9. Les groupes pauvres et marginalisés sont particulièrement vulnérables aux chocs liés au climat dans la mesure où ils dépendent fortement de l'agriculture et des services écosystémiques. Environ 27 pour cent de la population vit dans un ménage dont le chef exerce une activité agricole, un segment qui présente le taux de pauvreté le plus élevé au Congo. La plupart des pauvres du Congo sont soit au chômage, soit dépendent de l'agriculture et du secteur informel pour leurs moyens d'existence. Environ 38 pour cent de la population est sous-alimentée et la faim atteint un niveau sévère de 30,3 pour cent selon l'Indice mondial de la faim 2021, un chiffre élevé par rapport à ce que l'on observe dans les pays pairs à revenu intermédiaire.²⁰ La situation est encore plus grave chez les Populations autochtones (PA). Environ trois ménages PA sur quatre interrogés dans les départements du Kouilou, de la Lékoumou, de la Likouala, des Plateaux et de la Sangha sont en situation d'insécurité alimentaire. Seulement 17,8 pour cent des ménages PA sont en état de sécurité alimentaire, tandis que 40,3 pour cent se trouvent en situation d'insécurité alimentaire modérée. Les PA de cette dernière catégorie présentent des déficits importants de consommation alimentaire ou ne sont que très faiblement en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires minimums sans s'engager dans des stratégies d'adaptation irréversibles.²¹

10. Bien que les femmes jouent un rôle essentiel dans l'agriculture, elles sont confrontées à des obstacles sexospécifiques qui limitent leur productivité économique et les exposent à un plus grand risque de vulnérabilité au changement climatique. Plus de 41 pour cent des femmes âgées de 15 à 30 ans dépendent des revenus agricoles (28 pour cent pour les hommes), mais elles sont généralement concentrées dans des groupes de subsistance à faible productivité. Bien que les données nationales soient rares, les consultations indiquent que les femmes sont majoritaires dans plus de 70 pour cent des groupes de subsistance informels. Cependant, ce chiffre baisse jusqu'à 10 pour cent seulement lorsqu'il s'agit de l'appartenance aux grandes coopératives et/ou aux groupes formalisés impliqués dans la commercialisation. Les recherches documentaires et les consultations supplémentaires menées dans les zones rurales du Congo montrent que les facteurs de la faible productivité des femmes sont multiples : *au niveau économique*, les femmes rurales se retrouvent généralement dans de petits groupes de subsistance qui ne bénéficient pas d'assistance pour formaliser leurs groupes, s'initier aux nouvelles techniques agricoles et améliorer leurs rendements agricoles. Cette situation s'explique par le manque de services de garderie d'enfants qui limite la participation économique des femmes, la concentration des femmes dans les cultures vivrières, ce qui restreint leurs possibilités d'évoluer vers des coopératives

¹⁹ Estimation de la Banque mondiale basée sur les données de l'INS.

²⁰ <https://www.globalhungerindex.org/congo.html>, consulté en octobre 20 22.

²¹ Groupe de travail international sur les affaires autochtones avril 2022.



formalisées et existantes pour participer aux chaînes de valeur, et l'accès insuffisant à des compétences améliorées et diversifiées pour améliorer leurs rendements, en plus de leur faible possession d'actifs tels que la terre.²² *Au niveau social*, les femmes disposent d'un pouvoir restreint dans les ménages et les communautés et manquent de pouvoir de négociation pour la prise de décision au niveau local, ce qui les empêche souvent de bénéficier des financements locaux. Une récente enquête menée par le Ministère de la Promotion Féminine et de l'Intégration de la Femme au Développement et de l'Economie Informelle constate que les femmes sont sous-représentées dans les postes de décision stratégiques : seulement 25,6 pour cent de ces fonctions sont occupées par des femmes dans les secteurs public et privé.²³ Les incidents de violence basée sur le genre (VBG) sont fréquents, atteignant jusqu'à 40 pour cent. En outre, il est admis que ces chiffres ont été plus élevés pendant la pandémie de COVID-19. Dans le contexte des risques accrus du changement climatique, les impacts affectent non seulement la santé, la productivité et le développement des femmes, mais contribuent également à élargir les écarts entre les sexes. En outre, selon des données factuelles mondiales,²⁴ lors de catastrophes liées au climat, les femmes sont confrontées à des risques supplémentaires, en grande partie à cause des inégalités entre les sexes qui font qu'elles subissent nettement plus les conséquences des catastrophes. Les femmes pauvres sont les plus dépendantes des ressources naturelles pour leur subsistance et disposent de moins de ressources pour faire face et s'adapter aux chocs climatiques et aux aléas naturels tels que les ouragans, les pénuries alimentaires, les sécheresses et les glissements de terrain.

11. Les taux de chômage élevés et l'exclusion des opportunités politiques, sociales et économiques du pays exposent les jeunes congolais (principalement les jeunes hommes) au risque d'être entraînés dans la violence et la criminalité et les rendent plus vulnérables. La population de moins de 30 ans représente près de 50 pour cent de la population totale. Les dernières enquêtes²⁵ réalisées ont mis en évidence le fait que 54 pour cent des jeunes de moins de 20 ans ne sont plus inscrits dans le système éducatif. Ces enquêtes révèlent également la situation préoccupante de l'emploi des jeunes, caractérisée par un chômage de masse et de longue durée. L'un des principaux facteurs du chômage chez les jeunes est la tendance à l'exode rural massif qui pousse ces derniers vers les villes et exacerbe par la suite le chômage urbain. Le chômage des jeunes s'est donc amplifié au fil des ans pour atteindre environ 42 pour cent.²⁶ Les jeunes frustrés qui ont moins de possibilités de se faire entendre et un faible accès aux opportunités économiques sont encore plus susceptibles d'être enrôlés dans des gangs criminels. Ceci exerce une pression supplémentaire sur la fragilité du pays.

12. La gestion climato-intelligente du capital naturel est une nécessité pour tirer pleinement parti des opportunités que les atouts naturels du Congo peuvent offrir à l'économie et à la population. La richesse par habitant du Congo en termes de capital naturel renouvelable s'élevait à 7 093 USD en 2018,²⁷ ce qui correspondait à 16 pour cent de la richesse totale, couvrant notamment le bois (2 178 USD), les services écosystémiques (2 542 USD), les terres agricoles (1 710 USD) et les aires protégées (619 USD).²⁸ Le capital naturel assure les moyens d'existence de nombreuses personnes et sert de filet de sécurité, en particulier pour les plus pauvres. Par exemple, environ 575 000 Congolais vivent dans des zones

²² PAM 2019. Plan stratégique national du Congo 2019–2023.

²³ Évaluation institutionnelle de la politique nationale, Banque mondiale 2021.

²⁴ Hallegatte, Stéphane, Mook Bangalore, Laura Bonzanigo, Marianne Fay, Tamaro Kane, Ulf Narloch, Julie Rozenberg, David Treguer et Adrien Vogt-Schilb. 2016. *Shock Waves: Managing the Impacts of Climate Change on Poverty. Climate Change and Development*. Washington DC: Banque mondiale.

²⁵ Organisation internationale du travail, l'Enquête sur la transition vers la vie active (ETVA) 2016

²⁶ Banque mondiale, 2019, Cadre de partenariat pays pour la République du Congo pour la période FY20-FY24

²⁷ Ce montant est similaire à la valeur du capital naturel non renouvelable, qui s'élevait à 7 577 USD par habitant.

²⁸ Banque mondiale. 2021 *The Changing Wealth of Nations 2021: Managing Assets for the Future* Washington DC: Banque mondiale.



forestières qui abritent une gamme variée de biomes, d'écosystèmes et d'habitats, notamment des tourbières et des forêts à feuilles persistantes, semi-caduques, alluviales et de mangrove, ainsi qu'une riche faune. Les PA du Congo dépendent presque exclusivement des ressources naturelles fournies par les forêts pour leurs moyens de subsistance et leur alimentation. Dans les zones où les sources de revenus formelles sont rares, les communautés locales pratiquent l'agriculture sur brûlis, s'adonnent à l'exploitation artisanale du bois et chassent légalement et illégalement. Bon nombre de ces pratiques ne sont pas durables et les populations humaines croissantes dans les zones aux écosystèmes fragiles posent des défis à la production durable et à la conservation de la biodiversité, exigeant de nouvelles approches à l'agriculture, à la gouvernance des ressources naturelles et à l'accès aux moyens de subsistance alternatifs. Le changement climatique peut accentuer davantage la pression sur les écosystèmes, que ce soit directement par des conditions météorologiques extrêmes ou indirectement en incitant les gens à exploiter de nouvelles terres. Cela peut avoir un impact négatif sur les services écosystémiques qui jouent un rôle crucial dans la diversification des moyens d'existence et dans la productivité et la résilience de l'agriculture, comme la rétention de l'humidité, la régulation de la température et la stabilisation des sols. La conservation constitue donc un élément important de la gestion climato-intelligente du capital naturel et peut s'appuyer sur le réseau existant d'aires protégées du Congo. Cela ouvre des opportunités pour augmenter durablement la valeur dérivée de la biodiversité du Congo afin de promouvoir la diversification économique et les moyens d'existence locaux dans un climat en évolution. L'écotourisme (c'est-à-dire le tourisme durable fondé sur la nature) présente un potentiel de croissance considérable en tant que marché de niche à forte valeur ajoutée. Le pays abrite des éléphants de forêt, des gorilles, des chimpanzés et d'autres espèces susceptibles d'intéresser les touristes, mais le secteur n'est pas suffisamment structuré et réglementé. Au cours des cinq dernières années, la croissance du secteur du tourisme est toujours restée inférieure à 5 pour cent du PIB.²⁹ L'écotourisme est particulièrement limité par l'insuffisance d'infrastructures et de services touristiques, des défis logistiques et une faible visibilité internationale. Pour stimuler la croissance du tourisme, le pays devra préserver ses abondantes ressources en biodiversité, responsabiliser les communautés locales, développer des expériences touristiques accessibles et améliorer son marketing.

13. En tant que co-bénéfice, il est impératif de concilier le développement agricole et la gestion du capital naturel pour éviter un changement climatique dangereux à l'échelle mondiale. Représentant 12 pour cent du complexe forestier du bassin du Congo, les forêts naturelles du pays constituent la troisième plus grande étendue de forêt tropicale humide d'Afrique, couvrant 23,5 millions d'hectares (69 pour cent de sa superficie). Compte tenu de l'importance du bassin du Congo en tant que puits de carbone, la gestion durable des forêts et des tourbières du Congo est nécessaire pour éviter de saper les efforts mondiaux et nationaux visant à réduire les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts et à assurer la conservation, la gestion durable des forêts et le renforcement des stocks de carbone forestier (REDD+³⁰). Bien que le taux de déforestation du Congo soit de 0,052 pour cent par an de 2000 à 2012, ce qui représente l'un des taux de déforestation nets annuels les plus bas d'Afrique, le changement d'affectation des terres et la foresterie (CATF) ont contribué à 83 pour cent des émissions totales de 2017 de 48,39 millions de tCO₂e, vraisemblablement en raison de faibles niveaux d'industrialisation et donc de faibles émissions des autres secteurs.³¹ En l'absence de mesures

²⁹ Service forestier des États-Unis. 2022 *Mission d'appui à l'élaboration d'une stratégie nationale de l'ACFAP sur la promotion de l'écotourisme dans les aires protégées du Congo*.

³⁰ REDD+ = Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts et rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'amélioration des stocks de carbone forestier dans les pays en développement.

³¹ Données de ClimateWatch de l'Institut mondial des ressources, <https://www.climatewatchdata.org/countries/COG>.



d'atténuation, les trajectoires actuelles et les plans de développement indiquent que les émissions CATF du pays pourraient s'accroître dans le futur.

14. Une approche paysagère qui assure l'harmonie entre les besoins de développement économique et la conservation tout en renforçant la résilience des populations est une option pour construire un développement économique durable et inclusif et gérer les risques climatiques au Congo.

Les approches paysagères reconnaissent l'interdépendance des systèmes humains et naturels et produisent des paysages durables qui favorisent la prospérité. Diverses parties prenantes à différents niveaux doivent œuvrer ensemble pour accroître les synergies entre différents objectifs sectoriels, souvent en concurrence, par exemple pour éviter l'empiétement de l'agriculture sur les aires protégées. La gestion intégrée du paysage offre une approche multisectorielle pour relever des défis complexes en matière d'environnement et de développement. Elle vise à gérer durablement les multiples utilisations des terres dans les paysages, en tenant compte des systèmes naturels et humains qui en dépendent et en générant un impact à l'échelle des facteurs sociaux, environnementaux et économiques. Le Projet d'appui aux activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat) adoptera une telle approche.

15. Au sein du système gouvernemental infranational du Congo, une approche paysagère doit tenir compte de toutes les parties prenantes pour assurer la mobilisation et l'appropriation des activités de développement.

Le gouvernement infranational du Congo comporte des fonctions déconcentrées et décentralisées qui sont menées en parallèle. Les départements sont dirigés par un préfet et dotés d'une double organisation pour les fonctions déconcentrées et décentralisées. En ce qui concerne la déconcentration, les ministères de tutelle nomment des représentants au niveau des départements et des districts. Ils rendent compte au gouvernement central alors qu'ils exercent le rôle de conseillers techniques auprès du préfet. Chaque district est administré par un sous-préfet, appuyé par un Secrétaire Général, sous l'autorité d'un préfet, avec l'appui d'un Conseil Départemental élu. En ce qui concerne la décentralisation, les communautés urbaines et rurales sont organisées en communes dirigées par un maire nommé qui représente l'État et la municipalité, appuyé par un Conseil Municipal élu. Les Chefs de villages et de quartiers sont quant à eux nommés par le Préfet. Au sein de ce système complexe, la décentralisation fiscale reste faible, et les rôles et responsabilités des fonctions des conseils aux niveaux départemental et municipal ne sont pas clairs. Comme le montrent les enseignements tirés de projets existants de la Banque mondiale et d'autres bailleurs, le développement d'un projet selon une approche paysagère avec une forte appropriation communautaire exigerait de renforcer les capacités des différents services déconcentrés et décentralisés et d'assurer un engagement et une participation significatifs de leur part.

C. Pertinence par rapport aux objectifs de niveau supérieur

16. ProClimat est en cohérence avec le Plan National de Développement (PND) 2022-2026 du Congo.³² Le plan met l'accent sur la diversification de l'économie à travers six piliers stratégiques, dont deux sont dédiés au développement de l'agriculture et du tourisme. Pour l'agriculture, les objectifs comprennent l'augmentation de la production de cultures clés, de produits forestiers non ligneux (PFNL) tels que le miel, les champignons et les plantes médicinales, et le bétail pour la consommation intérieure

³² République du Congo. 2022 *Plan national de développement 2022-2026 : Une économie forte, diversifiée et résiliente pour une croissance inclusive et un développement durable irréversible*. Loi n° 3 2022 du 14 janvier 2022.



et l'exportation, avec un appui aux chaînes de valeur et le renforcement des capacités des agriculteurs et des institutions concernées. Le pilier du tourisme met l'attractivité de la biodiversité du Congo au centre de sa stratégie, soulignant ainsi la valeur de la richesse naturelle du Congo en tant qu'atout économique. Le PND priorise également les activités au cœur de la gestion des aires protégées : la gestion des conflits homme-faune et la surveillance anti-braconnage. La paix, la sécurité et la stabilité politique ainsi que la gouvernance sont incluses dans le plan en tant que domaines d'appui cruciaux pour la réalisation de ses objectifs. Le renforcement de la cohésion sociale et le processus de décentralisation figurent comme des actions pertinentes. Le plan réaffirme l'engagement du Congo à respecter ses engagements internationaux sur les questions environnementales, en particulier la préservation de ses forêts. Le changement climatique est reconnu comme un risque pour la réalisation des objectifs du PND, en particulier à cause des impacts que l'augmentation des phénomènes de sécheresse, d'inondation et d'érosion peut avoir sur l'agriculture.

17. Le projet proposé participera à la Contribution déterminée au niveau national (CDN) du Congo de 2021, qui définit les principaux axes stratégiques pour renforcer les ambitions du pays dans la lutte contre le changement climatique et considère l'agriculture et la foresterie comme des secteurs prioritaires pour l'adaptation. La CDN définit les activités qui seront essentielles pour réduire la vulnérabilité dans ces secteurs, y compris une approche de l'agriculture climato-intelligente et des mesures pour réduire les risques d'inondation. Cette position est en cohérence avec les première et deuxième communications nationales du Congo à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (2001 et 2009), qui reconnaissaient la foresterie, l'agriculture et les ressources en eau comme des secteurs les plus vulnérables aux effets négatifs du changement climatique. Dans la CDN, le secteur forestier est également considéré comme essentiel pour l'atténuation, étant donné qu'il devrait contribuer à 28,3 pour cent des émissions totales du Congo d'ici 2030 dans un scénario d'activités qui perdureraient normale dans la même direction. Le Congo a particulièrement progressé dans la mise en œuvre de sa stratégie de réduction des émissions de carbone (REDD+), un processus qui a abouti à la signature du Programme de réduction des émissions dans la Sangha et la Likouala (PRE-SL ; P163361) en avril 2021.

18. Le projet est également en cohérence avec les stratégies sectorielles pertinentes. Afin de prioriser les investissements qui répondent aux enjeux du secteur agricole face au changement climatique, le Gouvernement a entériné un Plan d'investissement agricole climato-résilient (PIAIC) qui a été soutenu par la Banque mondiale et l'Agence française de développement (AFD). Le PIAIC est basé sur le cadre institutionnel et politique du Congo et est élaboré par le biais d'un processus participatif. Il propose des investissements d'un montant d'environ 240 millions USD pour accroître durablement la productivité du secteur agricole, renforcer la résilience climatique tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) et renforcer la sécurité alimentaire. Le PIAIC met l'accent sur l'adoption de nouvelles pratiques agricoles, la construction d'infrastructures résilientes au climat et l'appui à la recherche. Le développement de l'agroforesterie, en particulier la culture intercalaire de manioc, de maïs et de banane, est une priorité du plan. Les activités dans le cadre de ProClimat s'inspirent des propositions de projets génériques incluses dans le PIAIC. En outre, la conception du projet tient compte du Plan de résilience à la crise alimentaire de 2022-2023 qui vise à soutenir les producteurs locaux et à assurer la sécurité alimentaire, en particulier des populations les plus vulnérables, entre autres priorités.³³ Le projet sera mis en œuvre conformément au Code forestier de 2020 (Loi n° 33-2020), qui

³³ République du Congo. 2022 *Plan de résilience sur la crise alimentaire 2022-2023*.



prescrit les modalités de gestion des forêts, en particulier l'importance des forêts pour la modération du changement climatique, la réduction de l'exploitation forestière illégale, la conservation de la biodiversité, le lien entre ressources forestières et amélioration du développement local, et l'intégration des pratiques d'excellence internationales et du dialogue. Les aspects particulièrement importants pour le projet seront les processus améliorés pour la transparence et la prise en compte des populations autochtones et des communautés locales (PACL) dans la gestion des forêts. La conception du projet s'est également inspirée du projet de stratégie d'écotourisme du Congo, actuellement en cours de rédaction sous la direction de l'Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées (ACFAP). La stratégie en version provisoire souligne l'importance de renforcer la cogestion des zones protégées, d'impliquer les communautés locales dans le développement de l'écotourisme et de développer des infrastructures pertinentes telles que des routes d'accès et des plateformes d'observation.

19. **La gestion durable des ressources naturelles et l'agriculture sont mises en avant comme des secteurs essentiels pour soutenir la stratégie de diversification économique du gouvernement, dans le Cadre de partenariat pays (CPP) de la Banque mondiale pour le Congo pour les Années Fiscales 2020-2024.**³⁴ Le premier domaine d'intervention du CPP vise à renforcer la gestion économique afin de créer un meilleur climat pour une croissance tirée par le secteur privé. Il inclut un appui à l'amélioration de la productivité et de la commercialisation de l'agriculture (Objectif 1.3) et aborde la résilience climatique et la productivité des agriculteurs de subsistance. Le deuxième domaine d'intervention du CPP vise à renforcer le capital humain ainsi que la résilience pour l'inclusion sociale et la croissance durable. Dans le cadre de l'amélioration de la gestion durable des ressources naturelles (Objectif 2.4), il reconnaît notamment la REDD+ comme une opportunité d'aligner les impératifs de développement économique du Congo avec ses objectifs de durabilité.

20. **ProClimat est en cohérence avec plusieurs orientations stratégiques du Plan d'activités climat pour la nouvelle génération africaine (PACA-NG) de la Banque mondiale³⁵ et y contribue directement.** Le PACA-NG, comme son prédécesseur le Business Plan pour le climat en Afrique, est conçu pour rendre les principaux moteurs du développement de l'Afrique - le capital naturel, l'agriculture et les infrastructures - résilients au changement climatique tout en les arrimant simultanément sur des voies de croissance à faible émission de carbone. ProClimat aborde trois des cinq orientations stratégiques du PACA-NG : la sécurité alimentaire et une économie rurale résiliente, la stabilité des écosystèmes et la sécurité hydrique, et les chocs climatiques et la gouvernance des risques. Le projet mobilise les petits exploitants agricoles et les différents niveaux de gouvernement à promouvoir des pratiques agricoles durables et résilientes et la gestion du capital naturel, le renforcement des chaînes de valeur et la gestion intégrée du paysage. Cela contribuera à l'amélioration de la sécurité alimentaire et donc à une économie rurale plus durable, résiliente et inclusive dans tous les domaines d'intervention.

21. **Le projet est en cohérence avec l'approche de développement vert, résilient et inclusif (GRID) de la Banque mondiale, son plan d'action sur le changement climatique (PACC) (2021-2025), le Cadre de réponse à la crise mondiale (GCRF) et les priorités de la stratégie de genre et de la Stratégie sur la fragilité, les conflits et la violence (FCV).** Il comporte des activités qui visent à créer davantage d'emplois et de meilleure qualité pour différents groupes (hommes, jeunes, femmes, anciens combattants et personnes en situation de handicap) tout en protégeant les personnes pauvres et vulnérables affectées

Banque mondiale. 2019 Cadre de Partenariat Pays (CPF) pour la République du Congo pour la période FY20–FY24, Rapport No. 126962-CG. Washington DC: Banque mondiale.

³⁵ Banque mondiale. 2020 *The Next Generation Africa Climate Business Plan: Ramping Up Development-Centered Climate Action*. Washington DC : Banque mondiale.



par le changement climatique, en s'alignant sur le plan d'action sur l'adaptation et la résilience dans le cadre du PACC. En privilégiant les interventions en faveur d'une agriculture verte et résiliente, le projet est en cohérence avec les Piliers 1 (Répondre à l'insécurité alimentaire en soutenant la production, en facilitant le commerce, en soutenant les personnes vulnérables et en investissant dans un système alimentaire durable) et 3 (Renforcer la résilience en identifiant et en soutenant des voies pour renforcer la résilience à long terme) du GCRF. Il est également en cohérence avec l'approche GRID étant donné la priorité accordée à l'inclusion et à la résilience. Enfin, le projet cible des activités visant à améliorer les résultats en matière d'égalité des sexes, conformément aux efforts mondiaux de la Banque mondiale pour renforcer l'engagement en faveur de l'autonomisation des femmes en tant que moyen pour réduire la fragilité, prévenir les conflits et de lutter contre la violence interpersonnelle dans le cadre du premier pilier de la Stratégie en matière de FCV, tout en renforçant la possibilité pour les femmes de se faire entendre et leur capacité d'agir et en supprimant les contraintes à la création davantage d'emplois de meilleure qualité (priorités de la Stratégie de genre).

22. Les activités du projet seront étroitement intégrées aux initiatives prévues et en cours appuyées par la Banque mondiale. Le ProClimat devrait contribuer aux réductions d'émissions qui, dans les départements de la Sangha et de la Likouala, seront admissibles aux paiements basés sur la performance dans le cadre du PRE-SL (P163361), soutenant ainsi la participation des petits exploitants agricoles et de l'agro-industrie. Il appliquera en outre des approches sur l'agroforesterie et l'inclusion des groupes vulnérables qui sont en cours d'élaboration dans le cadre du Projet d'Agroforesterie dans le Nord du Congo (PANC ; P166189) et du Mécanisme de subventions Dédiées au Congo (DGM ; P169610). Comme ces deux projets incluent des activités économiques pour les communautés de la Sangha et de la Likouala, ProClimat peut concentrer son appui dans ces départements sur l'appui à la gestion des aires protégées afin d'éviter les chevauchements d'activités tout en exploitant les synergies entre la conservation et la mobilisation communautaire. Le projet œuvrera de concert avec le projet de système de filets de sécurité de Lisungi (P145263) pour tirer parti de l'analyse socioéconomique existante au niveau des ménages (y compris l'analyse de la vulnérabilité et de la pauvreté) et la compléter dans le but d'améliorer le ciblage des communautés les plus nécessiteuses requérant une aide extérieure. ProClimat s'appuiera sur les approches et les enseignements tirés de l'ensemble du portefeuille de la Banque mondiale au Congo, notamment le Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC ; P159979), le Projet Forêt et Diversification Économique (PFDE ; P124085), et le Projet d'Appui à la promotion des moyens de Subsistance Durables dans le département du Pool (PASD ; P149690).

23. ProClimat a été conçu de manière à venir en complément aux activités de divers partenaires au développement au Congo. Par exemple, la conception du projet a été coordonnée avec le Programme d'utilisation durable des terres (PUDT) et le plan d'investissement correspondant mis en œuvre par l'AFD et financés par l'Initiative pour la forêt d'Afrique centrale (CAFI), l'Union Européenne (UE) et l'AFD. Les activités de ProClimat seront coordonnées avec celles du PUDT sur les plans géographique et technique, en s'appuyant sur les instruments d'aménagement du territoire que le Programme et le Plan vont créer. L'appui aux systèmes d'alerte précoce à base communautaire sera mis en cohérence avec les activités du projet sur le renforcement des capacités d'adaptation au changement climatique dans les communautés vulnérables vivant dans le bassin du fleuve Congo (Programme alimentaire mondial (PAM) avec un financement du Fonds d'adaptation). Des synergies sont également attendues avec le projet Facilité Adapt'Action de l'AFD, notamment sur l'agriculture résiliente au changement climatique. Le projet est en cohérence avec la lettre d'intention que le Congo a signée avec l'Initiative pour la forêt



d'Afrique centrale (CAFI). Un dialogue régulier avec ces partenaires et d'autres s'est tenu pendant la préparation et devrait se poursuivre tout au long de la mise en œuvre.

II. DESCRIPTION DU PROJET

A. Objectif de développement du projet

24. **L'Objectif de développement du projet (ODP) est de renforcer la gestion des paysages et accroître le recours à des activités de subsistance améliorées dans les communautés ciblées.**

25. **Les indicateurs proposés au niveau de l'ODP sont les suivants :**

Renforcer la gestion des paysages

- Superficie exploitée selon des pratiques agricoles durables et résilientes (Hectare [Ha]) (Indicateur climatique)
- Superficie des terres exploitées selon des pratiques de gestion durable des paysages (ha) (Indicateur de résultats institutionnel [IRI] ; Indicateur climatique)

Accroître le recours aux activités économiques améliorées dans les communautés ciblées

- Personnes bénéficiaires recourant aux activités de économiques améliorées appuyées par le projet (Nombre) (Indicateur en rapport à la dimension genre)
 - dont femmes (pourcentage)
 - dont ex-combattants (pourcentage)
 - dont populations autochtones (pourcentage)
 - dont jeunes (pourcentage)
 - dont personnes en situation de handicap (pourcentage).
- MPME³⁶ déclarant une augmentation de 20 pour cent, ou plus, de leurs bénéfices suite aux subventions prises en charge par le projet (Nombre) (Indicateur en rapport à la dimension genre)
 - dont dirigées par une femme (nombre)

Transversal

Emissions nettes de gaz à effet de serre (Tonnes) (IRI ; Indicateur climatique)

B. Bénéficiaires du projet

26. **Les bénéficiaires de ProClimat seront les communautés rurales de trois zones paysagères**

³⁶ MPME = Micro, Petites et Moyennes Entreprises.



distinctes dans les régions du nord, du centre et du sud du pays. Les trois zones paysagères ont été sélectionnées selon les critères suivants : (a) présence d'aires protégées officiellement sélectionnées au vu de leur valeur en matière de conservation ; (b) parties de districts proches des aires protégées pouvant exercer une pression sur le capital naturel des aires (exemple : par empiètement agricole et braconnage) ; et (c) districts proches des aires protégées affectés par des niveaux élevés de fragilité et d'exclusion, notamment dans les départements du Pool et de la Lékoumou. Les trois paysages ciblés sont présentés dans l'Annexe 2. Il est important de noter que certains districts ou villages limitrophes de ces trois paysages pourraient être ajoutés ou supprimés en fonction de leur proximité avec d'autres bénéficiaires du projet ; de l'augmentation de l'exposition aux risques climatiques et à la fragilité ; et/ou de la possibilité d'y mener à bien la promotion de l'agriculture et de la gestion du capital naturel dans une perspective de durabilité et de résilience.³⁷

27. Le projet devrait atteindre environ 562 000 bénéficiaires en plus de profiter aux administrations départementales, de district et locales.³⁸ Les activités seront adaptées à chaque paysage concerné. Par exemple, l'agriculture ne sera soutenue que dans les zones de forêt dégradées ou de savane ainsi que l'aide aux chaînes de valeur, qui sera ajustée en conséquence. Cela comprendra un renforcement du mandat de coordination et de la présence au niveau local à travers des plateformes multipartites.³⁹ Dans le département de Pool, qui se trouve en situation de fragilité, le projet privilégiera les zones à forte concentration d'ex-combattants, appuyant les activités de subsistance de ces ex-combattants et en promouvant la cohésion sociale. Compte tenu de la faible capacité institutionnelle du Congo, une analyse sera menée au début de la mise en œuvre du projet pour sélectionner une approche de gouvernance de paysage adaptée à ce contexte.

C. Chaîne de résultats

28. La théorie du changement du projet est résumée dans la Figure 1.

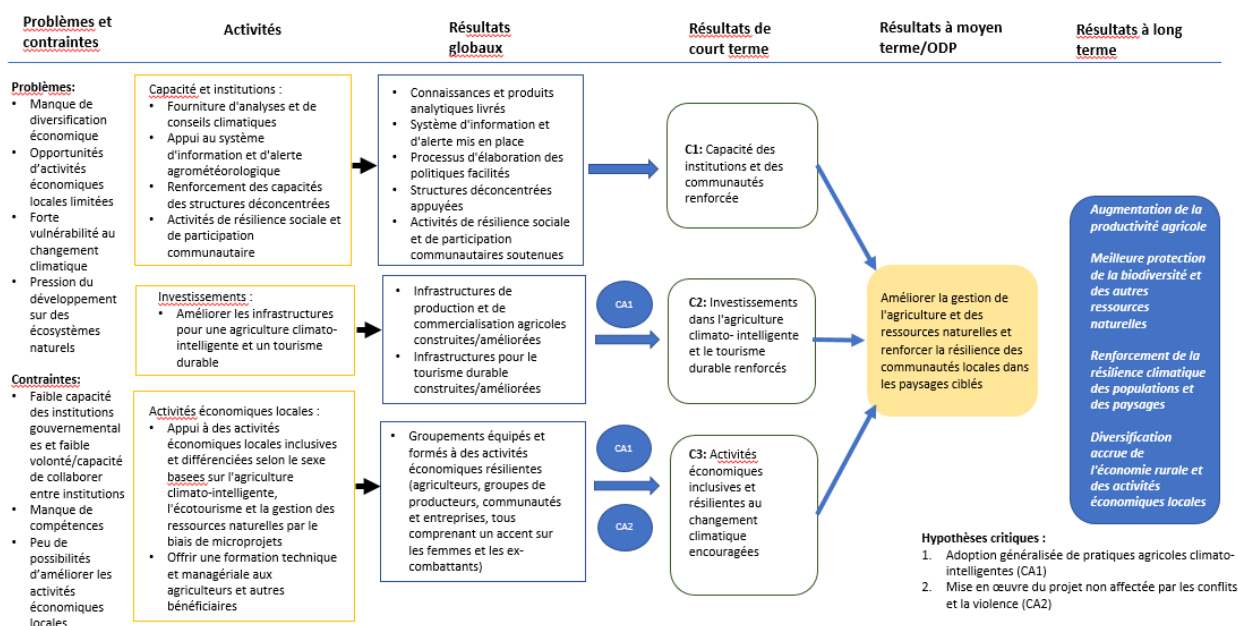
³⁷Aux fins du projet, il est entendu que la résilience comprend : (i) la résilience économique à travers davantage d'opportunités de revenus pour les bénéficiaires ; et (ii) la résilience sociale à travers le renforcement des réseaux et des liens sociaux. Le projet appliquera un modèle de résilience qui vise à renforcer la capacité d'absorption, d'adaptation et de transformation de ses bénéficiaires. Par exemple, la réduction de l'exposition des communautés et des zones vulnérables aux inondations, à la sécheresse et à l'érosion atténuera, voire empêchera, les impacts négatifs de ces aléas, améliorant ainsi la capacité d'absorption. A travers des opportunités de subsistance nouvelles et améliorées basées sur les pratiques d'excellence agricoles et environnementales, il est possible d'aider les gens à s'adapter aux futurs impacts potentiels des aléas, renforçant ainsi leur capacité d'adaptation. L'amélioration de la planification ainsi que la conservation et la restauration des écosystèmes naturels sont des exemples de la façon dont la capacité de transformation peut être améliorée en créant de nouveaux systèmes pour éviter les impacts négatifs des aléas. L'outil de renforcement de la résilience de la Banque mondiale a été appliqué à ce projet et a démontré des objectifs de résilience élevés, principalement en raison de ses attributs de robustesse, d'apprentissage et d'inclusion (<https://resiliencetool.worldbank.org/#/home>). Davantage d'informations sur le modèle de résilience sont disponibles dans : Banque mondiale. 2017. *Operational Guidance for Monitoring and Evaluation (M&E) in Climate and Disaster Resilience-Building Operations*. Washington DC : Banque mondiale.

³⁸ Ce chiffre correspond à la population des trois zones cibles selon les dernières données de recensement disponibles (2007).

³⁹ Les plates-formes existantes seront utilisées dans la mesure du possible.



Figure 1. Théorie du changement du ProClimat Congo



D. Composantes du projet

29. **Les composantes du projet seront étroitement intégrées de manière à appuyer une approche paysagère qui garantira que les activités dans chaque zone d'intervention répondent simultanément aux besoins de développement économique, d'exploitation durable des ressources naturelles et de conservation.** L'accent sera mis sur l'autonomisation des communautés et sur leurs capacités à créer des activités économiques résilientes et à les améliorer. Le projet sera structuré en quatre composantes principales qui se complèteront et qui seront étroitement liées les unes aux autres, fournissant ainsi une assistance complète à la gestion paysagère et un appui aux activités économiques ; il comprend une cinquième composante relative aux interventions d'urgence. La Composante 1 est axée sur le renforcement de la capacité des institutions qui sont essentielles à la gestion des paysages, et sur l'appui aux communautés dans la mise en place des bases pour leur inclusion effective dans les activités du projet. La Composante 2 financera des infrastructures agricoles durables et résilientes priorisées par les communautés dans le cadre de la Composante 1. Elle appuiera également les investissements dans des infrastructures dans les zones qui fournissent des services écosystémiques à l'agriculture et aux aires protégées. Ces investissements seront basés sur l'analyse élaborée dans le cadre de la Composante 1. La Composante 3 financera les plans d'investissement élaborés dans le cadre de la Composante 1 à travers des micro-dons et le renforcement de capacités, tirant parti des investissements dans les infrastructures financés par la Composante 2. La Composante 4 est dédiée à la gestion et au suivi et évaluation (S&E) du projet. Le projet comprend une Composante d'intervention d'urgence conditionnelle (CIUC ou CERC en anglais) en tant que Composante 5.

30. **Le projet est dédié au renforcement de la résilience climatique dans les communautés ciblées.** Comme indiqué précédemment, la République du Congo est l'un des pays du monde les plus vulnérables au changement climatique. Au cours des prochaines décennies, le changement climatique devrait avoir des impacts sévères sur l'agriculture, les écosystèmes, les infrastructures du pays et, surtout, sur les



activités économiques et le mode de vie des communautés.⁴⁰ Par conséquent, le projet entend renforcer la résilience climatique grâce à une approche holistique et intégrée à travers la conception de ses composantes avec un choix judicieux d'activités à fort potentiel d'adaptation et d'atténuation. A cet effet, l'annexe 4 présente une description (i) du contexte de vulnérabilité au changement climatique du pays (ii) un aperçu des activités climatiques avec leurs co-bénéfices climatiques estimés ; et (iii) l'éligibilité des activités dans les catégories d'atténuation convenues par les Banques Multilatérales de Développement (BMD).

31. En vue d'appuyer les activités économiques agricoles conformément à son objectif, le projet adoptera une approche d'agriculture durable et résiliente reposant sur les priorités du Plan d'investissement dans l'agriculture climato-intelligente (PIAIC). Ces priorités comprennent, par exemple (a) les systèmes agroforestiers intégrant le manioc, le maïs, la banane et le cacao ; (b) l'amélioration de la fertilité des sols et la restauration des terres dégradées ; (c) la promotion de l'aquaculture ; et (d) la fourniture de kits d'irrigation. L'accent est mis sur les chaînes d'approvisionnement agricoles sans déforestation afin d'éviter la conversion de forêts naturelles. Si les communautés le demandent, le projet peut également financer des activités ne relevant pas du PIAIC, si elles contribuent à la réalisation de l'ODP et satisfont à un examen préalable en rapport avec le changement climatique basé sur des critères qui seront définis dans le Manuel d'exécution du projet (MEP). Les principes directeurs de l'agroécologie seront appliqués à la mise en œuvre des approches et des techniques priorisées dans le PIAIC. En tant qu'approche holistique et intégrée, l'agroécologie applique simultanément des concepts et des principes écologiques et sociaux à la conception et à la gestion de systèmes agricoles et alimentaires durables.⁴¹ Le ProClimat va opérationnaliser le concept d'agroécologie pour prendre explicitement en compte les considérations en rapport au changement climatique. L'accent mis par l'agroécologie sur l'optimisation des interactions entre végétaux, animaux, humains et environnement - tout en répondant également aux besoins en systèmes alimentaires inclusifs - sera propice à la mise en œuvre de l'approche paysagère centrée sur l'individu que le projet adopte.

32. Les activités du projet sont conçues de manière à être axée sur l'inclusion afin d'assurer la pérennité et l'appropriation. Les approches paysagères intégrées nécessitent un degré élevé de collaboration et le renforcement de la confiance entre toutes les parties prenantes pour garantir l'appropriation locale des activités et la durabilité du paysage. Cela est encore plus important dans un contexte de FCV tel que celui du Congo. En conséquence, les activités du projet sont conçues pour instaurer la confiance entre les différents niveaux d'administrations (nationale, départementale et locale) et promouvoir une collaboration étroite avec les différentes parties prenantes. Cela se fera dans la définition conjointe du potentiel et des limites des ressources dans chaque paysage, des différents besoins et des intérêts des groupes participants, et de la méthode d'exploitation des ressources de chaque paysage. Les activités du projet visent également à s'attaquer aux facteurs de fragilité relevés précédemment et à garantir l'adoption d'une approche participative ciblant certains groupes traditionnellement exclus. Le cadre des résultats du projet sera désagrégé, le cas échéant, par groupe cible pour permettre le suivi de l'inclusion pendant la mise en œuvre du projet.

33. Par sa conception, le projet s'attaque à plusieurs disparités entre les sexes. Comme indiqué

⁴⁰ Banque mondiale. 2022. *République du Congo : Mise à jour économique, 9e édition : Impacts, adaptation et opportunités du changement climatique*. Washington, DC : Banque mondiale.

⁴¹ Définition fournie par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO selon <https://www.fao.org/agroecology/overview/en/> (consulté le 11 novembre 2022).



précédemment, il existe des obstacles sociaux et économiques qui font que la productivité des femmes soit plus faible ; le projet cherchera à s'y attaquer. Ces obstacles combinés empêchent les groupements de subsistance dirigés par des femmes de se formaliser, d'accumuler les bénéfices et de devenir des coopératives et des MPME viables et capables de participer aux chaînes de valeur et aux activités de commercialisation. Le projet adoptera une approche à plusieurs volets pour combler ces lacunes. Premièrement, le projet remédiera à la faiblesse de participation des femmes à la prise de décision au niveau local en concevant et en mettant en œuvre des formations sur le leadership et la participation qui ciblent spécifiquement les femmes afin d'appuyer leur capacité d'agir, de promouvoir leur participation aux plans d'investissement de projet locaux (PIP) et d'assurer leur pleine intégration aux différents investissements du projet. L'indicateur utilisé pour mesurer les résultats de cette activité est « *Bénéficiaires déclarant que les PIPs tiennent compte de leurs besoins* », qui sera désagrégé par groupe cible du projet, compte tenu de l'attention portée à l'inclusion de manière générale. La valeur cible pour les femmes est de 70 pour cent, ce qui signifie que 70 pour cent des bénéficiaires devraient être des femmes. La deuxième disparité entre les sexes à laquelle le projet s'attaque est en rapport à la concentration des femmes dans les groupements non formels – une situation qui limite leurs possibilités d'évoluer en coopératives formalisées et établies pour participer aux chaînes de valeur, et à la faiblesse d'accès aux compétences améliorées et diversifiées pour augmenter les bénéfices. Le projet comporte une sous-composante dédiée qui travaillera avec des groupements informels composés majoritairement de femmes dans le but d'offrir des paquets sociaux et économiques et d'appuyer la formalisation et une plus grande rentabilité. L'indicateur utilisé pour ces activités est « *Groupements déclarant une augmentation de 20 pour cent, ou plus, de leurs bénéfices suite à l'appui sous forme de micro-don ou à la formation dispensée par le projet* », avec l'ambition que 60 pour cent de ces groupements sont des groupements dirigés par des femmes. Le projet comprend également d'autres activités ciblant les femmes qui ont pour but de faciliter leur participation aux activités décrites précédemment, telles qu'une aide psychosociale, une assistance dans l'acquisition des documents d'identification pour leur participation aux groupements, et d'autres activités présentées dans les descriptions des composantes ci-après.

34. La Mobilisation des citoyens (MC) fait partie intégrante du ProClimat, les personnes au centre de sa mise en œuvre. Le projet vise à renforcer la mobilisation des citoyens à travers des moyens ascendants et descendants. Les membres de la communauté seront autonomisés de manière à pouvoir participer à la prise de décision et à la planification. Les autorités locales seront appuyées dans l'inclusion des membres de la communauté dans la planification et l'exécution des activités du projet. En particulier, le projet recourra aux mécanismes de mobilisation des citoyens suivants :

- *Mécanisme de gestion des plaintes* : Le projet élaborera un solide et accessible Mécanisme de gestion des plaintes (MGP) local pour permettre aux bénéficiaires et aux autres parties prenantes de soumettre des plaintes liées au projet et de faire part de leurs préoccupations et retours d'informations. Le MGP veille à ce qu'une réponse soit apportée aux questions ou demandes de clarification sur le projet dans un délai raisonnable et que les plaintes soient traitées de manière efficace et efficiente.
- *Consultations* : Des consultations périodiques et inclusives seront menées tout au long de la mise en œuvre du projet. Le projet s'assurera que le processus social de mobilisation et de planification participative soit inclusif et participatif afin que les groupes défavorisés et vulnérables puissent exprimer leurs opinions et que tous les groupes sociaux, y compris les femmes, les PA, les ex-



combattants et les jeunes, y participent.

- Planification participative et prise de décision. Dans le cadre du renforcement de la participation des citoyens aux activités, le projet appuiera un processus participatif au niveau de chaque village, rassemblant les leaders communautaires, les femmes, les jeunes et autres groupes vulnérables et marginalisés, en plus des autorités locales et des ONG opérant dans la zone, pour élaborer les PIP. Ces plans feront l'objet d'une large consultation et seront validés par les collectivités et les parties prenantes locales des communes et départements. Le projet ayant adopté une approche de Développement Piloté par la Communauté (DPC), il placera les bénéficiaires dans des positions de responsabilité aux niveaux départemental, municipal et du district. Il favorisera la participation inclusive de toutes les parties prenantes, y compris les groupes vulnérables, aux prises de décisions locales.
- Renforcement de capacité en MC : Dans le cadre du processus de mobilisation des communautés pour élaborer les PIP et appuyer l'inclusion sociale et la résilience au changement climatique, le projet financera des formations en leadership et en autonomisation, des séances de dialogue, des programmes de mentorat et une aide psychologique aux bénéficiaires afin d'assurer leur pleine participation à l'élaboration des PIP et de renforcer leur participation à la prise de décision au niveau local.
- Enquête de perception des citoyens. Afin de veiller à la satisfaction des communautés et de solliciter le retour d'informations périodique des bénéficiaires, le projet mènera des enquêtes de perception auprès des bénéficiaires chaque année.

35. Le projet mesurera les indicateurs spécifiques à la MC à travers le Cadre des résultats. Les indicateurs intermédiaires comprendront : (i) Bénéficiaires déclarant que les PIP tiennent compte de leurs besoins ; (ii) Bénéficiaires déclarant une amélioration de leur participation à la prise de décision locale suite aux activités du projet ; et (iii) Plaintes enregistrées en rapport aux prestations du projet qui sont effectivement traitées par le Mécanisme de gestion des plaintes du projet.

Composante 1 : Renforcer la capacité des institutions et promouvoir la cohésion sociale (total équivalent à 11,5 millions USD, dont 9,8 millions USD BIRD et 1,7 million USD PROGREEN)

36. La composante financera des activités appuyant la capacité institutionnelle et communautaire à créer des activités économiques inclusives dans le contexte du changement climatique et à assurer une participation inclusive à ces processus. Les activités de cette composante relèvent du Pilier 3 du GCRF en raison de leur importance pour le renforcement de la résilience à moyen et long terme.

Sous-composante 1.1 : Renforcer la capacité institutionnelle en matière d'agriculture durable et résiliente et de gestion du capital naturel aux niveaux national, départemental et local (total équivalent à 5,0 millions USD dont 4,3 millions USD BIRD et 0,7 million USD PROGREEN)

37. **La sous-composante renforcera les capacités des ministères engagés dans la promotion de l'agriculture durable et résiliente et la gestion du capital naturel, ainsi que des structures déconcentrées et décentralisées concernées.** Elle financera une assistance technique à ces différentes parties prenantes du projet, renforcera leurs connaissances sur l'approche paysagère proposée et les questions techniques, et veillera à ce que ces parties prenantes s'approprient les activités du projet. L'accent sera mis sur le renforcement de la capacité des parties prenantes à collaborer efficacement dans la mise en œuvre d'une approche paysagère. Dans la mesure des besoins liés à la mise en œuvre et au



suivi des activités d'amélioration des infrastructures et d'appui aux activités économiques locales du projet, les principales parties prenantes - notamment les administrations publiques départementales et locales chargées de l'agriculture et de l'économie forestière - seront dotées d'équipements de bureau et de moyens logistiques supplémentaires.

38. De plus, cette sous-composante financera des études axées sur les impacts du changement climatique visant à faciliter la mise en œuvre des activités ultérieures du projet. Basées sur les consultations des parties prenantes pendant la préparation, les activités comprendraient probablement les éléments suivants :

- **Gestion du paysage pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique.** Ce champ de travail fournira des analyses et évaluera les politiques et les pratiques pour concilier les multiples utilisations des terres dans la zone du projet afin de promouvoir une utilisation équitable et durable des terres tout en atténuant les émissions et en s'adaptant au changement climatique.⁴² Cela comprendra : (a) élaborer un modèle conceptuel pour institutionnaliser une approche paysagère intégrée et adaptée au contexte du Congo, prenant en compte les modèles éprouvés dans d'autres pays de la région, tels que le Mozambique et Madagascar ; et (b) créer et appuyer des plateformes multipartites (par exemple, renforcer les comités existants au niveau des départements qui sont chargés d'assurer la coordination entre tous les ministères de tutelle concernés ainsi que les autorités de district et locales). Ainsi, l'étude devrait analyser les liens inextricables entre l'agriculture, les forêts et la biodiversité et proposer des mesures d'adaptation et d'atténuation efficaces dans le contexte d'un climat de plus en plus extrême et imprévisible dans les zones du projet.
- **Diagnostics du changement climatique :** (a) cerner les impacts différentiels du changement climatique sur les populations vulnérables dans la zone du projet (y compris les Communautés Locales et Populations Autochtones) femmes, les jeunes et les PA, pour aider à améliorer le ciblage des bénéficiaires du projet ; (b) cerner les goulots d'étranglement et les opportunités d'amélioration des alertes météorologiques précoces et de la riposte en faveur des communautés rurales ; (c) fournir des services de conseil pour appuyer le Gouvernement du Congo dans la mise en œuvre de sa priorité stratégique d'opérationnaliser le Fonds bleu pour le bassin du Congo, qui devrait être hébergé par la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC) ; (d) fournir des services de conseil sur la mise en œuvre de la CDN du Congo conformément au PND ; et (e) fournir une assistance pour intégrer des réformes climato-intelligentes dans les politiques, lois et réglementations existantes, par exemple en appliquant des critères de résilience climatique pour allouer des financements à des pratiques agricoles durables, à des ajustements d'infrastructures et à la conservation des ressources naturelles.
- **Agriculture durable et résiliente.** comme le changement climatique est une menace majeure pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le pays, cette étude abordera les

⁴² Les approches paysagères intégrées se sont avérées adaptées pour promouvoir à la fois l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, par exemple en élargissant les aires protégées, en améliorant leur connectivité et leur intégration via des corridors biologiques, en réduisant la déforestation, en augmentant le reboisement, en protégeant les zones humides, en améliorant la gestion durable des forêts, et en introduisant des changements dans les systèmes agricoles locaux. L'axe de travail identifiera les opportunités de mise en œuvre de telles mesures. (Banque mondiale. 2021. *Vers une approche holistique du développement durable : un guide pour les initiatives d'utilisation intégrée des terres.*)



préoccupations climatiques les plus urgentes, en : (a) examinant les connaissances de pointe concernant les impacts futurs du changement climatique sur le secteur agricole, par exemple les changements dans les rendements des cultures, les changements dans les périodes de récolte, le risque accru de périssabilité dû aux routes de plus en plus endommagées à la suite d'événements extrêmes ; (b) sélectionner des approches agroécologiques adaptées au contexte du Congo et complémentaires au PIAIC ; (c) mener des évaluations organisationnelles et techniques des groupements de producteurs agricoles, des coopératives et des entreprises dans les zones cibles ; et (d) déterminer quelles sont les spéculations adaptées aux différentes zones agroécologiques (par exemple, les variétés de millet résistantes au climat), ainsi que les pratiques qui augmentent la séquestration du carbone dans le sol et la végétation (par exemple, la restauration des terres dégradées grâce à des techniques régénératives, telles que la rotation des cultures et l'agriculture sans/avec peu de labour).

- **Gestion du capital naturel.** Le changement climatique devrait réduire la valeur des services écosystémiques dans les zones naturelles - par exemple accélérer la conversion des forêts en champs agricoles – cette étude soutiendra la gestion climato-intelligente du capital naturel en : (a) déterminant les terres dégradées, ainsi que les zones à forte incidence de dégradation des terres et sélectionner les interventions appropriées pour restaurer ces zones ; (b) identifiant et quantifiant la valeur des services écosystémiques particulièrement importants pour l'atténuation du changement climatique (par exemple, le stockage du carbone) et l'adaptation (par exemple, la régulation de l'eau pour l'agriculture en aval) ; (c) évaluant le risque zoonotique et les mesures d'atténuation correspondantes pour les zones sélectionnées ; (d) étudiant le potentiel de l'écotourisme en tant que moyen de diversification des activités économiques et d'adaptation au changement climatique dans les aires protégées, évaluer la demande, et élaborer des plans d'action respectifs pour promouvoir l'écotourisme conformément au PND ; (e) fournissant un appui à l'amélioration du cadre juridique et politique de la gestion du capital naturel ; (f) évaluant l'efficacité des modalités de gestion des aires protégées du Congo ; et (g) renforçant la capacité du gouvernement à planifier, exploiter et gérer le système des parcs nationaux, notamment à travers un appui à l'ACFAP en se basant sur une évaluation des besoins.
- **Autonomisation économique des femmes et dimensions sexospécifiques du changement climatique.** Ce champ de travail identifiera les obstacles à l'inclusion et à la participation des femmes aux activités du projet, y compris l'application d'une optique climatique pour comprendre les dimensions sexospécifiques du changement climatique. Ce travail proposera des apports spécifiques aux activités du projet pour accroître la participation des femmes et accroître leur adaptation et leur résilience. Cela comprendra : (a) le développement d'une évaluation sexospécifique climatique des obstacles et des opportunités des femmes à participer aux activités économiques dans les paysages ciblés ; et (b) le recensement des autres projets dans les zones ciblées qui appuient l'autonomisation économique des femmes afin d'assurer la synergie et la coordination entre projets.

Sous-composante 1.2 : Promouvoir la cohésion sociale et la participation communautaire inclusive (6 millions USD (total équivalent à 6,5 millions USD, dont 5,5 millions USD BIRD et 1,0 million USD PROGREEN))



39. **Cette sous-composante financera des activités aux niveaux du village, de la municipalité et du district en vue de la mobilisation et de l'inclusion des communautés locales.** Elle assurera la participation inclusive de toutes les personnes, en particulier les femmes, les jeunes, les ex-combattants, les PA et les personnes en situation de handicap, et favorisera leur intégration à la prise de décision locale ; sensibilisera sur les activités du projet et leur adoption ; mettra aux commandes les communautés et les parties prenantes aux niveaux du département, de la municipalité et du district dans l'identification de leurs besoins pour les composantes 2 et 3 à travers un processus consultatif (selon les normes du Consentement Libre Informé et Préalable – CLIP) et veillera à ce qu'ils jouent leur rôle et contribuent à la pérennisation des résultats ; et améliorera les connaissances des communautés locales sur les risques en rapport au changement climatique et sur les opportunités de renforcement de leur résilience. Cette combinaison d'activités assurera la transparence et la redevabilité dans la mise en œuvre des composantes ultérieures du projet ainsi que la pérennité des activités. Il est prévu que les activités dans le cadre de la sous-composante soient mises en œuvre par un prestataire de services par zone paysagère.

40. Le prestataire de service au niveau de chaque paysage sera responsable de la mise en œuvre d'une campagne de communication visant à faire connaître l'ensemble du projet et à assurer la sensibilisation sur les questions transversales en rapport au changement climatique et à l'inclusion sociale que le projet aborde à travers ses activités. La campagne sera conçue aux niveaux départemental, municipal et villageois et mise en œuvre dans chacune des zones ciblées du projet pour mettre en place un cadre propice à son implémentation. Une fois que la campagne est en cours de mise en œuvre et qu'un cadre propice est instauré pour le projet, la sous-composante financera, au niveau de chaque village, un processus participatif réunissant les leaders communautaires, les femmes, les jeunes et les autres groupes vulnérables et marginalisés en plus des administrations locales, de district et départementales et les ONG opérant dans la région pour élaborer les PIP. Ces plans prendront en compte les risques climatiques auxquels sont confrontées les communautés cibles (tels qu'identifiés dans la sous-composante 1.1) pour inclure des infrastructures résilientes et des activités économiques locales. Les PIP seront largement consultés par les communautés et les acteurs locaux du district et du département, et formeront une feuille de route des activités à financer dans le cadre des composantes 2 et 3. Les PIP comprendront également (a) une cartographie communautaire pour identifier les ménages vulnérables et assurer leur pleine intégration dans les activités du projet ; (b) une liste de petites infrastructures résilientes prioritaires à financer dans le cadre de la composante 2 pour soutenir des activités économiques climato-intelligentes dans la communauté ; et (c) une évaluation des besoins pour les groupements de producteurs, les coopératives et les MPME existants afin d'aider à informer les appuis dans le cadre de la composante 3.

41. Dans le cadre de la mobilisation communautaire pour l'élaboration des PIP et pour appuyer l'inclusion sociale et la résilience au changement climatique dans les activités proposées, le prestataire de services mènera une série d'activités de renforcement de capacité et de séances de dialogue. Elles comprendront :

- Des sessions d'information et de formations sur les impacts du changement climatique et les opportunités d'adaptation dont le but est d'améliorer les connaissances générales et d'assurer que les priorités des PIP tiennent compte des besoins d'adaptation au changement climatique dans les zones cibles et sont en accord avec le PIAIC et les principes de l'agroécologie ;



- Des formations sur le rôle des communautés dans l'exploitation et l'entretien des infrastructures sélectionnées ;
- Des séances de dialogue sur le leadership et l'autonomisation des femmes et des personnes en situation de handicap afin d'assurer leur pleine participation aux PIP et renforcer leur participation à la prise de décision locale ;
- Une aide psychosociale fournie par des prestataires de services spécialisés aux ex-combattants et aux survivants d'actes de violence (y compris de VBG) pour appuyer leur capacité d'agir et assurer leur inclusion dans les PIP ;
- Un mentorat pour les jeunes et des séances de médiation pour répondre aux plaintes au niveau des communautés et favoriser l'inclusion des personnes vulnérables ; et
- Des activités de communication pour le changement de comportement portant sur l'inclusion sociale pour promouvoir des normes positives dans les activités du projet.

42. Pour assurer la participation des membres de la communauté à ces activités et aux séances de dialogue, un fonds de cohésion sociale sera mis en place et géré par le prestataire de services en coordination avec l'Unité de Gestion du Projet (UGP). Ce fonds permettra d'offrir une aide financière ciblée et une assistance technique aux personnes confrontées à des problèmes particuliers les empêchant de participer aux activités de développement local. Par exemple, une aide financière pourrait être fournie pour la traduction de documents dans les langues locales et l'obtention de papiers d'identité pour participer aux activités économiques. Une assistance technique pourrait être fournie pour appuyer les solutions communautaires de garde d'enfants.

43. S'appuyant sur les activités ci-dessus, cette sous-composante financera un Système Communautaire d'Alerte et de Réponse Précoce (SCARP) pour la préparation au changement climatique. Le changement climatique a affecté le cycle agricole, obligeant les agriculteurs à adapter leur calendrier de plantation. Les informations météorologiques sont collectées et analysées par l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC), mais l'agence responsable n'a pas les systèmes en place pour les diffuser au niveau local où cela est nécessaire et constitue une urgence. Le SCARP comprendra (a) l'identification et la formation des agriculteurs en tant qu'« alerteurs précoces » ; (b) le développement d'un système de notification des changements climatiques et des récoltes aux niveaux départemental et national (composante d'alerte précoce) à l'aide de la technologie basée sur les SMS ; (c) la diffusion d'informations du niveau national aux « alerteurs précoces » pour une diffusion locale afin de faciliter une réponse rapide ; et (d) la formation des agriculteurs sur l'utilisation de l'information. La mise en place du SCARP devrait être effectuée par les mêmes prestataires de services sélectionnés pour les autres activités de cette sous-composante, compte tenu de leur travail au niveau communautaire. La conception et les modalités contractuelles de cette activité peuvent être ajustées pour assurer l'alignement et les synergies avec les activités connexes d'autres donateurs, notamment l'AFD et le PAM.

44. Cette sous-composante financera également la mise en place d'un Mécanisme de gestion des plaintes (MGP) local. Le mécanisme permettra de disposer de processus centrés sur les survivants dans les cas des VBG. Il est prévu que le MGP mettra en relation les survivants de VBG avec les services existants dans les zones cibles. La sous-composante financera donc également le recensement des services de lutte contre les VBG si ces informations ne sont pas déjà disponibles.



Composante 2 : Renforcer les investissements dans l'agriculture durable et résiliente et la gestion du capital naturel (total équivalent à 40 millions USD, dont 34,1 millions USD BIRD et 5,9 millions USD PROGREEN)

45. **Cette composante financera des infrastructures pour une agriculture durable et résiliente et la gestion du capital naturel.** Les investissements tireront parti des solutions fondées sur la nature pour maximiser les services écosystémiques, par exemple, à travers la stabilisation et la restauration des zones dégradées, des zones humides (incluant les tourbières), des mangroves et des berges, ou la restauration des sols dégradés par la plantation de certaines espèces forestières. Les infrastructures financées feront l'objet d'analyse en rapport au changement climatique et seront accompagnées de Plans de gestion environnementale et sociale (PGES) ainsi que de plans d'exploitation et de maintenance. Les activités de cette composante relèvent du Pilier 3 du GCRF en raison de leur importance pour le renforcement de la résilience à moyen et long terme.

Sous-composante 2.1 : Améliorer les infrastructures pour une agriculture durable et résiliente (total équivalent à 20 millions USD, dont 17,1 millions USD BIRD et 2,9 millions USD PROGREEN)

46. **Cette sous-composante soutiendra les activités agricoles durables et résilientes en finançant des microprojets d'infrastructures agricoles identifiés et priorisés dans les PIP élaborés dans le cadre de la sous-composante 1.2.** Des microprojets seront conçus pour assurer la résilience des infrastructures aux chocs climatiques et l'alignement sur les pratiques agricoles climato-intelligentes. La priorité sera accordée aux projets dans le cadre du PIAIC. Les activités pourraient inclure : (a) la construction, la remise en état la modernisation et/ou l'extension des pistes agricoles, y compris les petits ponts et autres structures de franchissement, conformément aux normes appropriées au changement climatique pour la conception, la construction et l'entretien des infrastructures, par exemple, en utilisant des mélanges de revêtements et des systèmes de drainage routier adaptés aux épisodes de chaleur et de précipitations extrêmes ; (b) améliorer l'accès aux infrastructures publiques nécessaires aux activités économiques (par exemple, l'électrification hors réseau, les points d'eau à énergie renouvelable, les entrepôts à l'épreuve du climat et les marchés) en coordination avec les institutions nationales, le cas échéant ;⁴³ et (c) fournir des infrastructures pour gérer la sécheresse et les inondations, par exemple, la construction et l'amélioration de petites digues et de systèmes d'irrigation et de drainage à petite échelle, en particulier dans les zones sujettes aux inondations, en tenant compte des normes appropriées pour l'augmentation prévue du ruissellement due au changement climatique. Une formation de recyclage pour les communautés et les parties prenantes concernées sur les aspects clés pour recevoir un soutien, en particulier les analyses climatiques, les approches agroécologiques et assurer l'exploitation et la maintenance, sera également dispensée dans le cadre de cette sous-composante, complétant ainsi les activités menées dans le cadre de la sous-composante 1.2. Des critères d'éligibilité supplémentaires pour les investissements sélectionnés et une liste des activités inéligibles seront inclus dans le MEP.

47. **Chaque village recevra un appui en deux phases en matière d'infrastructures, la valeur des travaux n'excédant pas 150 000 USD par phase.** Les propositions conjointes entre villages et municipalités seront encouragées pour favoriser la connectivité et l'accès entre les villages. Toutes les

⁴³ Il peut s'agir, par exemple, de l'Agence Nationale d'Electrification Rurale et de l'Agence Nationale de l'Hydraulique Rurale.



activités de construction et de réhabilitation seront sous-traitées par l'Unité de Coordination du Projet (UGP) à des prestataires de services et privilégieront le recours à la main-d'œuvre et aux matériaux locaux. L'accent sera mis sur l'égalité des chances entre ex-combattants, femmes et jeunes, PA et personnes en situation de handicap (y compris un salaire égal pour un travail égal) et sur la garantie d'accès aux opportunités pour tous ceux qui souhaitent participer à la construction des sous-projets.

Sous-composante 2.2 : Améliorer la gestion du capital naturel (total équivalent à 20 millions USD, dont 17,1 millions USD BIRD et 2,9 millions USD PROGREEN)

48. La sous-composante financera les infrastructures et le renforcement de capacité afin d'améliorer l'intégration des différentes utilisations des terres, notamment en améliorant la capacité du Congo à préserver son patrimoine naturel et les services écosystémiques qu'il fournit (y compris les puits de carbone d'importance mondiale) et à les exploiter pour des activités économiques locales.⁴⁴

Cette sous-composante se concentrera sur les investissements qui préservent ou augmentent la valeur des services écosystémiques pour l'agriculture, et sur les interventions qui améliorent la capacité de gestion des aires protégées officiellement établies, ce qui permettra notamment d'améliorer les services écosystémiques de régulation biologiques et climatiques.

49. La sous-composante investira dans le soutien des services écosystémiques pour l'agriculture. Les zones naturelles, telles que les forêts et autres terres végétalisées, fournissent des services écosystémiques essentiels à la productivité de l'agriculture à proximité, par exemple en régulant le débit d'eau, l'humidité du sol et la température. Cependant, le changement climatique fait peser d'énormes menaces à la fois sur les zones naturelles (par exemple, la baisse du taux de croissance des arbres due aux températures extrêmes) et sur les activités agricoles qu'elles soutiennent (par exemple, la perte de récoltes due à l'augmentation de la chaleur ou aux inondations). Cette sous-composante contribuera à améliorer la résilience des paysages en stabilisant ou en valorisant les services écosystémiques dont dépend l'agriculture. Cela permettra au projet d'aller au-delà de ce qui peut être réalisé en améliorant les infrastructures agricoles (sous-composante 2.1) et les pratiques agricoles (composante 3) seules. Pour ce faire, la sous-composante s'appuiera sur l'évaluation des services écosystémiques de la Sous-composante 1.1 pour fournir des analyses plus granulaires des zones géographiques sélectionnées, quantifiant plus en détail les services environnementaux fournis aux activités agricoles et recommandant des mesures qui aideraient à préserver ou même à améliorer les services écosystémiques particuliers identifiés. La sous-composante financera ensuite la mise en œuvre de ces mesures, conformément aux instruments de planification et aux consultations des Sous-composantes 1.1 et 1.2 et en synergie avec les activités économiques locales de la Composante 3. Les activités appuyées pourraient inclure, par exemple, la restauration des terres dégradées au travers de solutions fondées sur la nature avec un potentiel d'atténuation, comme le reboisement, l'afforestation, la régénération naturelle assistée, et un potentiel d'adaptation, comme la stabilisation des sols, la lutte contre l'érosion, la stabilisation des berges, la plantation d'enrichissement, l'abattage sélectif et la lutte contre les feux. Les caractéristiques des lieux et leur rôle dans le paysage détermineront l'intervention exacte à appuyer. Les zones à

⁴⁴ Les services écosystémiques sont les avantages que la population tire des écosystèmes. Ils peuvent être classés en quatre types : (i) les services d'approvisionnement, qui sont les produits que la population obtient des écosystèmes et qui peuvent inclure les aliments, l'eau douce, le bois, les fibres et les plantes médicinales ; (ii) les services de régulation, qui sont les avantages que les gens tirent de la régulation des processus écosystémiques et qui peuvent inclure la purification des eaux de surface, le stockage et le piégeage du carbone, la régulation du climat, la protection contre les aléas naturels ; (iii) les services culturels, qui sont les avantages immatériels que les gens tirent des écosystèmes et qui peuvent inclure des zones naturelles qui sont des sites sacrés et des zones importantes pour les loisirs et le plaisir esthétique ; et (iv) les services de soutien, qui sont les processus naturels qui maintiennent les autres services et qui peuvent inclure la formation des sols, le cycle des éléments nutritifs et la production primaire. (Banque mondiale. 2016. « Cadre environnemental et social de la Banque mondiale. » Washington, DC.)



restaurer seront coordonnées avec les programmes publics pertinents existants (par exemple, les programmes de reboisement). La population rurale participera activement à la mise en œuvre de ces activités qui offriront des possibilités d'emploi. La formation sur les pratiques appuyées et la mise en évidence de leurs avantages contribueront à leur adoption à long terme.

50. Par ailleurs, la sous-composante investira dans l'amélioration de la capacité de gestion des aires protégées, en coordination avec l'ACFAP, contribuant ainsi à protéger les actifs de capital naturel qui fournissent d'importants services écosystémiques de régulation et qui seront essentiels pour réaliser les ambitions du PND en matière d'écotourisme. Les aires protégées du Congo couvrent environ 12 pour cent de la superficie du Congo et comprennent quatre parcs nationaux, plusieurs types de réserves (faune, biosphère, foresterie) et deux zones de chasse.⁴⁵ Étant donné que ces domaines sont gérés avec des degrés d'efficacité très variables, l'ampleur et la nature de l'appui aux projets varieront en conséquence. Les activités aideront à surmonter les principaux défis auxquels sont confrontées les aires protégées au Congo : (a) emplacement éloigné et accès difficile, (b) manque d'infrastructures du parc et faibles capacités de gestion, (c) manque de capacités et d'infrastructures pour créer des revenus, et (d) manque d'engagement et de partage des avantages avec les PACL ; et (d) une faible résilience aux risques climatiques, tels que les augmentations de température, les inondations fréquentes et les événements extrêmes, qui sont susceptibles d'entraîner une augmentation des incendies de forêt, une perte de croissance des arbres, l'assèchement des tourbières et une réduction des services écosystémiques, tels que le carbone, la valeur du paysage, et la biodiversité. Le soutien se concentrera sur les investissements susceptibles d'augmenter le score de l'aire protégée respective sur l'outil de suivi de l'efficacité de la gestion (METT), le système d'évaluation des aires protégées le plus largement utilisé. Cela devrait maintenir et réduire davantage les niveaux de dégradation. Un tel soutien comprendra (a) l'élaboration ou la mise à jour des plans de gestion du parc (y compris des questions stratégiques spécifiques telles que la gestion du risque zoonotique, la réalisation d'évaluations de la vulnérabilité, la promotion de la conservation de l'énergie et de l'eau) ; (b) la construction et la modernisation des infrastructures essentielles du parc, en particulier dans les zones vulnérables aux effets du changement climatique (y compris les pare-feux, les postes de garde et les bornes de délimitation du parc) ; (c) le financement des coûts de fonctionnement (y compris le personnel) ; (d) la fourniture et le renouvellement des équipements essentiels (y compris les véhicules et le matériel de bureau, de surveillance et de patrouille, y compris les caméras) ; (e) le renforcement de la capacité à surveiller la faune (y compris à travers des survols aériens et/ou des drones et la surveillance par satellite) ; (f) l'appui aux activités de restauration à des fins de conservation (par exemple, pour la lutte contre l'érosion) ; (g) et la formation du personnel de gestion du parc sur la conservation (y compris la création de pépinières et la replantation d'espèces d'arbres indigènes), la gestion et la mobilisation communautaire (pour assurer la participation active des communautés dans la définition de la meilleure méthode de gestion du parc). Les plans d'aménagement devraient donner une description suffisante des besoins en capacité, des coûts de fonctionnement et des coûts de surveillance en rapport à la gestion du parc et de sa zone tampon, afin que le projet puisse appuyer leur mise en œuvre. De plus, la sous-composante financera l'évaluation du niveau de préparation à l'écotourisme dans les zones sélectionnées et effectuera les investissements pilotes correspondants (infrastructures et renforcement de capacité) dans les zones où l'engagement et le potentiel/la demande ont été démontrés. Ces investissements pilotes viseront à améliorer les flux de revenus pour les aires protégées et à élaborer une approche modèle sur le partage des bénéfices avec les communautés. Tous les investissements dans les infrastructures à l'intérieur des

⁴⁵ Ministère de l'Economie Forestière et Du Développement Durable. 2014. Plan d'Action Quinquennal 2016-2020.



aires protégées feront l'objet d'analyses pour s'assurer qu'ils sont climato-intelligents et n'interfèrent pas avec les objectifs de conservation. L'appui aux aires protégées sera étroitement coordonné avec les investissements dans les infrastructures pour une agriculture durable et résiliente dans le cadre de la Sous-composante 2.1 et les activités économiques dans le cadre de la Composante 3. Cela permettra de concilier le développement local et les besoins de conservation au niveau des paysages, améliorant les relations avec les communautés et les mobilisant pour la conservation et la valorisation des bénéfices qui en découlent. Les aires protégées spécifiques à appuyer seront convenues en consultation avec le gouvernement sur la base de critères qui seront définis dans le MEP. Ces critères devraient inclure ce qui suit : (a) aire protégée légalement reconnue ; (b) effectif de la population dans/autour de l'aire protégée ; et (c) existence d'un plan d'aménagement (ou de son équivalent basé sur des consultations suffisantes des parties prenantes).

Composante 3 : Promouvoir des activités économiques et des chaînes de valeur inclusives et résilientes au changement climatique (total équivalent à 23,5 millions USD, dont 20,1 millions USD BIRD et 3,4 millions USD PROGREEN)

51. Cette composante financera des activités économiques résilientes au changement climatique et fournira un appui aux chaînes de valeur à des groupes à différents stades de leur professionnalisation. Concernant les activités agricoles, celles en cohérence avec le PIAIC seront priorisées. Ces activités contribueront non seulement à augmenter les revenus (ce qui en soi peut aider les populations vulnérables à se préparer et à se remettre des impacts négatifs du changement climatique), mais permettront également aux agriculteurs de mieux s'adapter aux changements climatiques et aux conditions du marché en disposant d'un plus large éventail de produits commercialisables disponibles. Certaines activités devraient réduire la vulnérabilité des agriculteurs aux risques climatiques - en particulier les chaleurs extrêmes et les inondations - en promouvant l'agriculture conservatrice (par exemple, la rotation des cultures et l'amélioration de la fertilité des sols), tandis que d'autres auront un potentiel d'atténuation, comme la fourniture de technologies énergétiques propres (par exemple, l'introduction de foyers améliorés). Il y aura également la possibilité de faire les deux (par exemple, à travers l'agroforesterie avec du cacao et des bananes). L'augmentation de la résilience climatique sera un critère important pour la sélection des activités à financer dans le cadre de cette sous-composante. Les activités de cette composante relèvent du pilier 1 du GCRF car elles contribuent à lutter contre l'insécurité alimentaire à moyen terme en soutenant la production, en facilitant le commerce, en soutenant les personnes vulnérables et en investissant dans des systèmes alimentaires durables.

52. Les activités de cette composante seront étroitement liées aux composantes 1 et 2. Elles s'appuieront sur : (a) l'évaluation des capacités (organisationnelle et technique) des groupements de producteurs agricoles, des coopératives et des entreprises ; (b) l'évaluation des obstacles et des opportunités de participation aux activités économiques pour les femmes ; et (c) la cartographie communautaire participative des ménages vulnérables menée dans le cadre de la Composante 1. La composante financera des activités économiques, et des chaînes de valeur diversifiées, y compris l'agriculture durable et résiliente (par exemple, l'agroforesterie, le maraîchage, l'aviculture et la pêche), la foresterie communautaire (à travers les plantations forestières, notamment pour le bois de chauffage) conformément au nouveau Code forestier, la valorisation des PFNL (par exemple, la production / collecte du miel, des champignons, des espèces médicinales, du poivre noir et du gnetum africanum) et le tourisme (y compris l'hôtellerie et les activités culturelles). Les bénéficiaires et les activités seront sélectionnés pour maximiser les bénéfices du développement en termes de réduction de la pauvreté et



de la fragilité ; réduire au minimum l'insécurité alimentaire ; renforcer la résilience au changement climatique au-delà de la diversification des revenus (par exemple, en appuyant les pratiques d'amélioration des sols et de conservation de l'eau) ; restaurer les terres dégradées ; et réduire la dégradation des aires protégées. Par exemple, les activités agricoles pourraient être appuyées dans des zones d'importance stratégique pour réduire la dépendance du Congo aux importations alimentaires (y compris dans les Zones Agricoles Protégées (ZAP) - que le gouvernement a commencé à mettre en place) et/ou à proximité des aires protégées pour réduire la pression exercée par la chasse sur les ressources naturelles. Les activités seront étroitement coordonnées avec les acteurs concernés, y compris les concessionnaires forestiers, et la direction des aires protégées. Le cas échéant, à cause des contacts entre les hommes et la faune, les activités tiendront compte du besoin de diversifier les sources de protéines afin de contribuer à la réduction des risques zoonotiques.

Sous-composante 3.1 : Appuyer les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) sur les activités économiques locales et les chaînes de valeur résilientes au changement climatique (total équivalent à 9,5 millions USD, dont 8,1 millions USD BIRD et 1,4 million USD PROGREEN)

53. **S'appuyant sur les activités et les enseignements tirés du PADEC, du PDAC et du PFDE, cette sous-composante appuiera la compétitivité des MPME.** Cela comprendra en particulier les MPME exerçant dans l'agriculture, la foresterie communautaire et les PFNL, en couvrant les aspects allant de l'approvisionnement des intrants pour la production, en passant par la transformation, la commercialisation et la distribution des produits, et la prestation de services pertinents, mais aussi les MPME travaillant dans l'écotourisme. Les MPME au Congo sont confrontées à des problèmes d'efficacité liés au coût de stockage, de transformation, d'emballage, de transport et de commercialisation de leurs produits. Les gains d'efficacité dans les opérations se traduiront par des produits agricoles de meilleure qualité (conformes aux normes nutritionnelles et de sécurité), des emplois (à temps plein, à temps partiel et saisonniers) et un marché sécurisé qui récompense les producteurs avec des produits de qualité à des prix plus élevés. Cette sous-composante fournira une subvention de contrepartie unique aux MPME d'un maximum de 150 000 USD, avec une assistance technique ciblée pour améliorer leurs compétences et leurs connaissances, pour améliorer le transfert de technologie (équipement de transformation) pour augmenter leur production, réduire leur empreinte écologique et les connecter aux marchés. Les activités seront coordonnées avec les fédérations de production sectorielles, selon les possibilités. Les MPME détenues par des femmes bénéficieront d'une assistance technique supplémentaire, y compris une formation en leadership d'entreprise et en entrepreneuriat, ainsi qu'un mentorat supplémentaire et un appui au réseautage afin de les aider à renforcer leur présence et leur compétitivité sur le marché. Pour bénéficier de la subvention de contrepartie, la MPME devra soumettre un plan d'affaires solide qui comprendra au moins les éléments suivants : une description du projet ; une évaluation réaliste des perspectives de commercialisation et de la viabilité après subventionnement ; un plan de financement complet incluant la contribution financière de la MPME aux investissements et au fond de roulement ; une description des possibilités de création d'emploi local (saisonnier ou à temps plein) ; et l'adoption d'approches agroécologiques et de technologies climato-intelligentes dans leurs activités.

Sous-composante 3.2 : Appuyer les coopératives pour le développement des activités économiques locales et les chaînes de valeur résilientes au changement climatique (total équivalent à 7 millions USD, dont 6,0 millions USD BIRD et 1,0 million USD PROGREEN)

54. **La sous-composante financera des activités visant à renforcer la capacité, augmenter la**



production et améliorer la pérennité/viabilité des coopératives dans l'agriculture, la foresterie communautaire, les PFNL et l'écotourisme. En se basant sur l'évaluation réalisée dans le cadre de la Composante 1, les coopératives recevront un paquet de renforcement de capacité technique complété par deux subventions de contrepartie, réparties sur deux ans, le montant de chaque subvention étant plafonné à 60 000 USD. Ces paquets viseront à faire passer les coopératives des pratiques traditionnelles à des approches plus efficaces et durables (par exemple, des pratiques à faible rendement aux pratiques agricoles commerciales). Le programme de renforcement de capacité couvrira : (a) des ateliers de formation visant à familiariser les bénéficiaires avec l'Acte uniforme de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA) relatif au droit des sociétés coopératives ; (b) les compétences en gestion de coopérative (y compris la gestion du fonctionnement, la gouvernance, la gestion financière et les partenariats) ; et (c) les pratiques d'excellence en matière de gestion agricole et environnementale. L'appui apporté par le projet comprendra également une aide technologique (par exemple, un appui à la production de semences améliorées résistantes à la sécheresse à travers des exploitations pilotes, des systèmes de distribution et le transfert de technologie, ainsi qu'à l'irrigation et le drainage des crues) ; la production et la distribution d'engrais organiques ; l'établissement de relations avec les banques pour les prêts et avec les autres partenaires du secteur privé ; la production ; et la commercialisation des produits.

55. Pour chaque subvention de contrepartie, un plan d'affaires devra être élaboré comprenant une contribution financière de la coopérative. Le plan d'affaires de la première subvention servira de preuve de concept pour la proposition de travail de la coopérative tandis que le plan d'affaires de la seconde subvention devrait inclure la proposition de la coopérative pour la pérennisation de l'activité en vue de leur continuité au-delà du projet. Les plans d'affaires devront inclure un plan de financement complet incluant une contribution financière de la coopérative appuyée. Les activités financées dans le cadre des plans d'affaires pourraient inclure la mise en place de pépinières (pour les rejets de bananier et/ou les plants fruitiers) ; l'acquisition de véhicules (tracteurs et véhicules de transport) là où ils apporteraient une valeur ajoutée particulière ; l'acquisition d'outils (par exemple, tronçonneuses, hoes, machettes, râtaux et brouettes) et de petits équipements de transformation (par exemple, décortiqueuses de riz, machines d'extraction de jus, machines de production de chips de banane, équipements de préparation de yaourt et moulins à fufufu) ; et la mise en place de petites infrastructures pour appuyer la commercialisation (par exemple, l'entretien des routes rurales, des bâtiments de stockage et des installations d'emballage). L'appui peut également prendre la forme d'un développement des compétences pour permettre l'accès à des emplois dans l'écotourisme et la conservation, y compris des bourses pour des études dans des écoles professionnelles de tourisme, de gestion des ressources naturelles et de conservation.

56. Cette sous-composante créera les conditions propices à des partenariats formels gagnant-gagnant entre les MPME et les coopératives dans les paysages cibles et aidera ces dernières à évoluer vers un modèle d'entreprise. Ces partenariats aideront les coopératives à assurer l'accès au marché et à fournir des matières premières durables aux MPME pour la transformation, le conditionnement, la commercialisation, etc. Ainsi, les chaînes de valeur locales devraient se développer, générant des impacts positifs tangibles au niveau local.



Sous-composante 3.3 : Appuyer les groupements et leurs chaînes de valeur (total équivalent à 7 millions USD, dont 6,0 millions USD BIRD et 1,0 million USD PROGREEN)

57. **Le projet appuiera également les groupements, d'autant plus qu'ils ont tendance à être informels et majoritairement composés de femmes.** A travers les activités de cette sous-composante, le projet aidera en particulier les groupements majoritairement composés de femmes à améliorer leur rentabilité, à évoluer vers la formalisation et, à terme, à participer aux chaînes de valeur et aux activités de commercialisation. Les activités financées dans le cadre de cette sous-composante appuieront les groupements existants ou aideront à en créer de nouveaux, en fonction des besoins locaux. Elles donneront à ces groupements les moyens de se transformer en coopératives formellement enregistrées. Dans le département du Pool en particulier, un mentorat supplémentaire sera fourni aux groupements et aux coopératives qui sont dirigés par des ex-combattants ou comprennent des ex-combattants parmi leurs membres, en plus de l'appui à la médiation visant à clarifier les malentendus qui pourraient survenir au niveau communautaire.

58. **Une formation sur les pratiques agricoles durables et résilientes, la foresterie communautaire, les PFNL et/ou le tourisme sera dispensée à tous les groupements pour les orienter dans la compréhension et l'adaptation aux défis spécifiques.** De plus, les groupements pourront recevoir les trois types d'appui suivants :

- **Appui aux règles de fonctionnement et au développement des groupements.** Après la sélection des différents groupements de producteurs agricoles, des activités ciblées seront menées pour renforcer leurs règles de fonctionnement. Des activités ciblées seront menées dans les cas où de nouveaux groupements doivent être créés. Le travail sur les normes de groupement aidera ces groupes à évoluer vers la formalisation et nécessitera (a) une formation aux stratégies d'adaptation et d'adaptation pour accroître leur résilience socio-économique face à l'évolution des conditions météorologiques, par exemple la plantation de cultures résistantes à la sécheresse, la diversification des cultures et d'autres compétences techniques nécessaires pour faire face au changement climatique ; et (b) L'adhésion à un ensemble de cinq principes de base des groupements : réunions régulières, épargne régulière, prêt mutuel, remboursement sans délai et tenue de registres. Ces groupes intégreront les séances de dialogue menées dans le cadre de la Composante 1 pour cerner les défis auxquels les groupements de femmes productrices sont confrontés ; établir les besoins en garde des enfants ; déterminer leur adaptation aux chocs (par exemple, climatique et pandémique) ; cerner les problèmes de sécurité et de sûreté (en particulier lorsqu'il s'agit de protéger leurs zones de travail) ainsi que les opportunités de développement des groupements de subsistance dirigés par des femmes et majoritairement composés de femmes. Le prestataire de services travaillera avec ces groupements de femmes pour définir des solutions à certains de ces problèmes, solutions qui pourraient être financées dans le cadre des paquets de subventions mentionnés au paragraphe suivant.
- **Appui au développement de compétences de vie et d'entreprise.** Ce paquet vise à renforcer la capacité d'agir et l'assurance des groupements et à améliorer l'efficacité et la viabilité des activités économiques des groupements. Etant donné que les groupements sont majoritairement composés de femmes, les sujets de formation comprendront l'alphabétisation, la gestion d'entreprise et les connaissances financières ainsi que la gestion



de groupe, le leadership, la prise de décision, la communication et les négociations commerciales. De plus, ces packages soutiendront la formation pour le développement d'entreprises résilientes au changement climatique (par exemple l'utilisation de technologies à faible consommation d'énergie pour la transformation des aliments, et l'utilisation des déchets comme alternative écologique au bois de chauffage), l'élaboration de plans d'affaires et leur budget associé, et l'assistance technique pour la mise en œuvre du plan d'affaires.

- **Subventions économiques.** Chaque groupement pourra recevoir jusqu'à deux subventions sous forme de don d'un montant maximal de 20 000 USD par don sur deux ans sur la base des plans d'affaires présentés. Un mentorat et un appui à la mise en œuvre des plans d'affaires seront fournis aux groupements. Un appui spécifique sera fourni aux groupes dirigés par des femmes pour les aider à tirer parti des incitations pour une agriculture résiliente au changement climatique à travers des services de vulgarisation agricole, à entrer en contact avec les coopératives formalisées existantes, à ouvrir des comptes bancaires et à accéder aux services numériques. Les groupements qui reçoivent une seconde subvention devront inclure dans leurs plans d'affaires des activités de formalisation de leur groupement en coopérative (conformément à l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés coopératives dans le cas des activités agricoles) et affecter des fonds à cette fin. Tous les plans d'affaires devront tenir compte du changement climatique et les subventions devront appuyer en totalité des investissements dans des activités économiques résilientes au changement climatique/climato-intelligentes.

Composante 4 : Gestion, suivi et évaluation du projet (total équivalent à 7 millions USD, dont 6,0 millions USD BIRD et 1,0 million USD PROGREEN)

59. **Cette composante financera la gestion, la mise en œuvre et le S&E du projet.** Elle appuiera également le renforcement de capacité de supervision et de suivi. La composante financera en plus un expert qui assurera une fois par an le suivi par une tierce partie indépendante de la mise en œuvre du projet. Elle financera les études d'impact environnemental et social, les rapports de gestion de projet et l'appui administratif et logistique à la mise en œuvre du projet, y compris la capitalisation et diffusion des connaissances. Compte tenu de l'approche multisectorielle du projet, la composante appuiera également la diffusion des leçons apprises auprès du personnel des différentes administrations concernées, afin de renforcer les capacités techniques, technologiques et managériales, améliorer la coordination multisectorielle et ajuster en continu les modalités de mise en œuvre des activités. La composante financera également la mise en place et le fonctionnement d'une plateforme géospatiale pour suivre les activités du projet (nombre, type et géolocalisation des infrastructures construites ; type, présence et volume des activités de soutien aux activités économiques ; etc.). Elle financera également les frais de fonctionnement du Comité de Pilotage chargé de l'orientation stratégique du projet, du Comité Technique et du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP).

Composante 5 : Intervention d'urgence conditionnelle (0 million USD)

60. **Conçue en tant que mécanisme pour permettre au gouvernement de mettre en œuvre une riposte rapide en cas de situation d'urgence, cette composante permettra au projet de financer des activités de réponse d'urgence ou des sous-projets de reconstruction au titre d'un manuel de**



procédures convenu. Elle permettra le décaissement immédiat des fonds et permettra au gouvernement de demander une réaffectation des fonds du projet pour couvrir partiellement les coûts en rapport à une situation de crise ou d'urgence admissible. Une crise ou une situation d'urgence admissible au financement est un événement associé à une crise ou à une catastrophe naturelle ou anthropique qui a provoqué, ou qui est susceptible de provoquer de manière imminente un impact économique et/ou social négatif majeur pour le Client. Si aucun incident de ce type ne se produit pendant la durée de vie du projet, la composante ne sera pas activée.

E. Justification de la participation de la Banque mondiale et rôle des partenaires

61. **La Banque mondiale a un positionnement exceptionnel en ce qui concerne l'accompagnement du Congo dans le développement et la mise en œuvre d'une approche paysagère en tant qu'étape stratégique pour atteindre les objectifs de développement national et les objectifs mondiaux en matière de changement climatique.** Elle dispose d'une expertise pertinente en particulier dans l'agriculture, la gestion du capital naturel et le DPC, en s'appuyant sur les enseignements techniques et opérationnels tirés d'une longue liste d'opérations réussies au Congo, notamment le PDAC (P159979), le PFDE (P124085) et le PASD (P149690). Le financement de subventions et le soutien technique du programme multi-donateurs de la Banque mondiale PROGREEN (le Partenariat mondial pour des paysages durables et résilients) augmenteront particulièrement le partage des connaissances (y compris entre les pays), intensifieront la coordination entre les zones géographiques, les entités sectorielles et les partenaires de développement, et augmenteront l'échelle, la profondeur et l'inclusivité des processus d'analyse et de consultation. La valeur ajoutée apportée par la Banque mondiale est également ancrée dans sa forte approche analytique sur le changement climatique et l'inclusion au niveau mondial (PACA-NG) et spécifiquement au Congo (PIAIC). Elle peut tirer parti de son expérience dans la mise en œuvre d'approches paysagères à travers le continent et dans le monde, avec une expérience solide dans l'appui aux gouvernements dans la préparation et la mise en œuvre de grands programmes qui nécessitent une coordination entre les secteurs et les partenaires. En outre, la Banque mondiale peut rehausser l'impact en combinant des financements provenant de différentes sources, par exemple, de la BIRD, du Fonds de partenariat pour le carbone forestier et du Programme d'investissement forestier. Le projet proposé étudiera également des options pour mobiliser des fonds pour des activités au niveau du paysage à partir de fonds fiduciaires supplémentaires tels que le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).⁴⁶ La Banque mondiale va aussi faciliter une collaboration étroite avec les autres principaux bailleurs de fonds du pays, notamment l'AFD, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le CAFI. Elle pourrait ainsi contribuer aux objectifs de diversification économique du Congo, conformément à son mandat de réduction de la pauvreté, tout en participant à la préservation des forêts du bassin du Congo en tant que puits de carbone d'importance mondiale.

62. **Les partenaires au développement actifs au Congo ont été consultés pendant la préparation du projet et seront activement impliqués pendant la mise en œuvre.** ProClimat est en cohérence avec les projets d'autres agences de développement bilatérales et multilatérales, comme décrit en détail dans la section I.C. Le Tableau 1 donne un aperçu des projets pertinents que ces agences devraient mettre en œuvre au Congo simultanément avec le ProClimat. D'autres partenaires seront également associés à la mise en œuvre du projet, notamment les ONG internationales qui gèrent les zones de conservation et

⁴⁶ Le cycle de financement du FEM-8 offre des opportunités de puiser dans le financement de programmes intégrés dans le bassin du Congo, à la fois pour la conservation de la faune et la restauration des écosystèmes.



qui jouent donc un rôle stratégique dans l'appui aux activités économiques locales.

Tableau 1. Aperçu des projets pertinents réalisés par les partenaires au développement

Bailleurs de fonds	Secteur	Nom	Période de mise en œuvre prévisionnelle
AFD (avec CAFI)	Gestion des terres	Programme d'utilisation durable des terres (PUDT)	2022–2027
AFD (avec CAFI)	Gestion des terres	Programme d'investissement du programme d'utilisation durable des terres (PI-PUDT)	2023–2028
AFD	Forêt	Projet paysage forestier du Nord-Congo, (PPFNC)	2020–2025
AFD	Agriculture	Projet d'appui à la relance du secteur agricole, (PARSA)	2021–2026
AFD	Changement climatique	Projet de facilité Adapt'Action	Phase 1: 2018–2022 Phase 2: 2022–2027
USAID	Conservation	Conservation par l'autonomisation économique en République du Congo (CEERC)	2020–2026
FAO	Forêt	Projet de réduction des émissions de gaz à effet de serre des forêts (PREFOREST)	2021–2029
FAO	Forêt	Projet de renforcement du potentiel bois-énergie durable (PROREP Bois-Energie)	2022–2026
PAM (avec le Fonds d'adaptation)	Changement climatique	Renforcement des capacités d'adaptation au changement climatique dans les communautés vulnérables vivant dans le bassin du fleuve Congo	2020–2025
Union européenne (UE)	Conservation	Programme de gestion durable de la faune sauvage (SWM) Congo	2020–2025

F. Enseignements tirés et pris en compte dans la conception du projet

63. **ProClimat met à profit des enseignements tirés de la mise en œuvre de différents projets financés par la Banque mondiale au Congo, notamment le PFDE, le PDAC et le PASD.** A titre d'exemple, ces trois projets ont démontré l'importance des consultations et de la sensibilisation communautaire avant le lancement des activités de projet et durant la mise en œuvre. Cela est nécessaire non seulement pour évaluer correctement les besoins de la communauté, mais aussi pour garantir l'appropriation des activités et leur acceptation par toutes les parties prenantes. De même, les investissements communautaires doivent être combinés à une assistance technique (dont des services de vulgarisation agricole et des activités de formation/conseil) de manière à assurer qu'ils peuvent déployer tout leur potentiel. Le PFDE, le PDAC et le PASD ont également démontré le potentiel d'un partenariat avec des ONG locales pour la prestation de services aux populations rurales en l'absence d'institutions communautaires et gouvernementales solides au niveau local, soulignant l'importance de renforcer la capacité de ces institutions ou d'œuvrer avec des mécanismes de gouvernance alternatifs. L'approche du PDAC consistant à disposer d'une UGP avec des antennes satellites s'est avérée utile pour une supervision étroite et continue des activités du projet et se reflète donc dans les modalités de mise en



œuvre de ProClimat. Le PASD a particulièrement montré que le soutien psychosocial communautaire ciblé aux ex-combattants a contribué à la cohésion sociale dans le département du Pool en permettant aux participants de profiter des opportunités socioéconomiques et d'améliorer leur bien-être général.

64. Dans le développement et la mise en œuvre d'une approche paysagère, le projet intègre les connaissances obtenues d'activités similaires dans d'autres pays. Par exemple, le projet *Mozambique Conservation Areas for Biodiversity and Development* (MozBio ; P131965) a prouvé l'importance d'assurer la compatibilité entre la conservation et le développement des moyens de subsistance pour la réussite des aires protégées. ProClimat reconnaît donc l'importance de combiner la conservation et l'appui aux activités économiques, les communautés locales pouvant, selon leurs options, exercer une pression supplémentaire sur les aires protégées ou contribuer à leur protection et en bénéficier. Comme cela requiert une action à grande échelle, le projet collaborera étroitement avec d'autres initiatives dans les paysages ciblés, en particulier la rationalisation des activités dans les secteurs agricole et forestier pour moderniser les activités économiques rurales. Plus généralement, la conception de ProClimat a été éclairée par le Guide de la Banque mondiale sur la gestion intégrée de l'utilisation des terres,⁴⁷ qui s'appuie sur un large éventail d'expériences à travers les régions et les institutions.

65. Les approches communautaires, telles qu'adoptées par le projet, conviennent le mieux lorsqu'il s'agit de cerner les besoins et définir les priorités locales, mettre en place de petites infrastructures et gérer les investissements.⁴⁸ Plusieurs méta-analyses des programmes de DPC ont montré que les communautés sont capables de gérer efficacement les subventions pour la construction de petites infrastructures et que ces investissements ont des effets positifs sur le bien-être matériel. Grâce au transfert des pouvoirs décisionnels et des responsabilités de mise en œuvre aux communautés, les programmes DPC permettent d'alléger la charge institutionnelle des gouvernements et peuvent souvent s'élargir rapidement à de vastes zones géographiques. Des études sur plusieurs projets DPC ont montré que les infrastructures et les travaux publics sont construits à un coût comparativement inférieur sans compromettre la qualité technique. Des études menées aux Philippines, en Indonésie, au Népal, au Burkina Faso et au Malawi, par exemple, montrent des coûts inférieurs de 15 à 40 pour cent, selon le type d'investissement. Ces économies proviennent principalement du fait qu'il n'y a pas d'intermédiaires ou de frais généraux des entrepreneurs, ainsi que les communautés contribuent en main-d'œuvre ou en matériaux.⁴⁹ Cependant, le processus de mobilisation et de planification doit être inclusif et participatif, assurant tous les groupes sociaux, y compris les femmes et les jeunes, sont impliqués. Il est crucial de mettre en œuvre un processus d'engagement approprié et adapté pour garantir que les aspirations des groupes défavorisés sont exprimées et pour prévenir l'accaparement des bénéfices par les élites.

66. Des paquets intégrés en appui aux activités économiques locales inclusives et aux infrastructures au sein d'un paysage peuvent permettre de réaliser la résilience communautaire qui est nécessaire pour s'adapter au changement climatique et gérer les risques de catastrophe.⁵⁰ L'approche pilotée par la communauté adoptée dans le cadre du projet devrait permettre aux communautés de disposer d'une large plateforme d'autonomisation et de réduction de la pauvreté, ainsi

⁴⁷ Banque mondiale. 2021 Vers une approche holistique du développement durable : Guide des initiatives d'utilisation intégrée des terres.

⁴⁸ Banque mondiale. 2013 Concevoir des opérations de développement axées sur la communauté dans des situations fragiles et affectées par des conflits. Leçons d'un bilan. Washington DC: Banque mondiale.

⁴⁹ Myint, Nikolas et Corey Patterson. Novembre 2018. *Operationalizing the Pathways for Peace Study in Community-Driven Development Operations: Guidance Note*. Washington DC: Banque mondiale.

⁵⁰ Arnold, Margaret, Robin Mearns, Kaori Oshima et Vivek Prasad. 2014 *Operationalizing the Pathways for Peace Study in Community-Driven Development Operations: Guidance Note*. Département du développement social. Banque mondiale, Washington, DC.



que d'une gamme diversifiée de mécanismes de gestion des risques liés au changement climatique, en utilisant les connaissances et l'expertise locales pour assurer un fonctionnement efficace dans des environnements peu sûrs. Dans la région d'Aceh en Indonésie, après le conflit, les villages participant au programme d'assistance communautaire à la réintégration des victimes du conflit (BRA-KDP) selon une approche DPC ont vu une baisse de 11 pour cent de la pauvreté par rapport aux villages ne participant pas au programme, avec près de 90 pour cent des fonds du programme BRA-KDP affectés à l'achat de biens privés. Au Népal, en pleine période de conflit, le Fonds de réduction de la pauvreté a contribué à augmenter de 145 pour cent le revenu nominal moyen des ménages extrêmement pauvres et marginalisés dans les communautés du projet.⁵¹

67. Une approche basée sur le groupe a produit des résultats positifs en matière d'appui à l'autonomisation économique des femmes par rapport aux approches de ciblage individuel.⁵² Des évaluations d'impact réalisées récemment montrent que les interventions de groupe, notamment auprès des groupes axés sur les moyens de subsistance, la santé et les finances, ont engendré un impact positif sur la prise de décision des femmes, leur participation au marché du travail et, par voie de conséquence, leur autonomisation sociale et économique. Cet effet est attribué aux paquets intégrés qui sont souvent proposés à ces groupes. De même, dans le contexte du Congo, l'expérience récente du PASD a confirmé que l'appui intégré permettait de renforcer les compétences des groupements de femmes, de leur donner accès au capital et à un accompagnement intensif, de limiter les détournements des fonds et de renforcer la création de leur entreprise. Dans la même optique, les paquets intégrés du projet comprendraient une assistance financière, combinée à l'acquisition de compétences sociales et techniques, et l'intégration à un réseau d'autres femmes pour un appui économique et social. Des évaluations similaires portant sur des groupes d'adolescentes ont également montré des impacts positifs.

III. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

A. Montage institutionnel et modalités de mise en œuvre

68. L'agence d'exécution sera le Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale (MPSIR). Il coordonnera les ministères concernés, notamment le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) ; le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo (MEDDBC) ; le Ministère de l'Economie Forestière (MEF) ; le Haut-Commissariat à la Réinsertion des Ex-Combattants (sous la tutelle de la Présidence de la République) ; et le Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier (MATIER). Une évaluation technique préliminaire des ministères a révélé que la capacité de mise en œuvre est faible et qu'il a été rare à ce jour qu'il y ait une collaboration interministérielle efficace pour l'exécution des projets. Il est donc proposé que le projet soit exécuté par une nouvelle UGP relevant du MPSIR dont le personnel sera recruté par appel d'offres.

⁵¹ Myint, Nikolas et Corey Patterson. Novembre 2018. *Operationalizing the Pathways for Peace Study in Community-Driven Development Operations: Guidance Note*. Washington DC: Banque mondiale.

⁵² Diaz-Martin, Lucia, Akshara Gopalan, Eleonora Guarnieri, Seema Jayachandran. 2020 *What works to enhance women's agency: Cross-cutting lessons from experimental and quasi-experimental studies*. J-PAL Working Paper. https://www.povertyactionlab.org/sites/default/files/research-paper/gender_womens-agency-review_2020-march-05.pdf



69. **Le montage institutionnel et les modalités de mise en œuvre seront élaborées aux niveaux national, départemental et local sur la base des principes suivants :** (a) renforcer les capacités institutionnelles en soutenant les systèmes et mécanismes gouvernementaux existants qui se sont avérés efficaces pour des approches de projets similaires, (b) assurer une présence au niveau des départements et des districts, conformément aux politiques de déconcentration et de décentralisation, et (c) appuyer la coordination nationale de l'approche multisectorielle du projet en impliquant les agences gouvernementales concernées dans la mise en œuvre et la supervision du projet. Les détails des modalités de mise en œuvre sont présentés à la Figure 2.

Au niveau national :

- **Comité de pilotage.** Le Comité de pilotage interministériel offrira les orientations stratégiques et assurera la cohérence des activités multisectorielles du projet et l'appui à celles-ci. Le Comité sera présidé par le MPSIR et inclura notamment des représentants des ministères impliqués dans le projet. Les rôles et responsabilités du Comité de Pilotage seront précisés dans le Manuel d'Exécution du Projet (MEP). Il se réunira au moins une fois par an et approuvera les plans de travail et budgets annuels (PTBA) du projet.
- **UGP.** Une UGP sera créée sous la supervision du MPSIR pour mettre en œuvre l'approche multisectorielle du projet. Le personnel technique comptera, au minimum, un coordonnateur de projet, un spécialiste en infrastructures et un spécialiste en conservation pour la Composante 2, un spécialiste en microprojets qui pilotera la supervision de la Composante 3 et renforcera les capacités du personnel ministériel identifié dans ce domaine, et un spécialiste en VBG pour assurer l'inclusion du genre dans la mise en œuvre des composantes du projet. L'UGP comprendra également un spécialiste en passation des marchés, un spécialiste et un assistant en gestion financière, un spécialiste en sauvegardes sociales, un spécialiste en sauvegardes environnementales, un comptable et un spécialiste en S&E. Le personnel de l'UGP sera recruté par voie de concours ou pourvus par des agents qualifiés de l'Etat.
- **CT.** Compte tenu de la nature multisectorielle du projet, un CT sera institué avec des points focaux techniques nommés par les principaux ministères impliqués dans la mise en œuvre du projet (MPSIR, MEF, MEDDBC, MAEP, etc.). L'objectif du CT ne sera pas de superviser ou de diriger le travail de l'UGP mais plutôt de constituer un forum pour discuter des problèmes de mise en œuvre et des solutions aux obstacles et défis de manière multisectorielle et d'informer le Comité de pilotage des actions qui pourraient être recommandées. Les principaux ministères peuvent recruter des consultants techniques pour appuyer les directeurs à améliorer la coordination, l'appui technique et le renforcement des capacités. Le CT informera les ministères concernés des activités du projet pendant l'intersession de réunions du Comité de pilotage. Le CT se réunira tous les deux mois au cours de la première année de mise en œuvre (la fréquence peut varier en fonction des besoins).

Au niveau paysage :

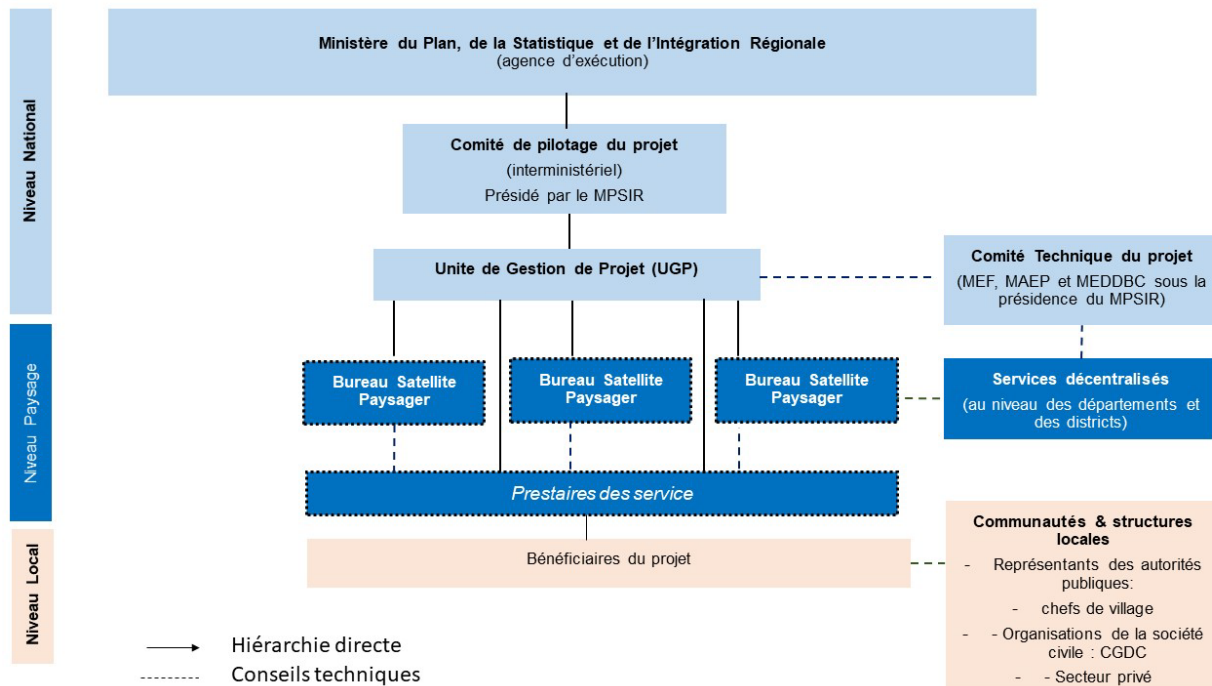


- **Bureaux satellites paysagers (BSP)** seront établis au niveau du paysage pour assurer la coordination et le suivi étroit des activités du projet. Chaque BSP sera dirigé par un responsable de bureau paysager appuyé par un spécialiste-adjoint en sauvegardes environnementales et sociales et un comptable. Les BSP suivront de près la mise en œuvre des activités du projet par les prestataires de services (ci-dessous), résoudront les goulots d'étranglement, assureront la coordination avec les services décentralisés et déconcentrés et mettront à profit les synergies avec les activités des autres bailleurs de fonds et du secteur privé dans les zones paysagères.

Au niveau local :

- **Prestataires de services.** Des prestataires de services seront sélectionnés par l'UGP pour appuyer la mise en œuvre des différentes composantes. Les prestataires de services travailleront directement avec les bénéficiaires du projet et appuieront le S&E du projet.

Figure 2. Modalités de mise en œuvre de ProClimat



Note : CGDC = Comités de Gestion et de Développement Communautaire.

B. Modalités de suivi et d'évaluation des résultats

70. Le système de S&E générera des données régulières en temps réel à partir des bénéficiaires du projet directement de manière à offrir une certaine flexibilité et permettre des ajustements à mi-parcours. L'UGP aura la responsabilité principale du S&E par le biais d'une équipe dédiée qui comportera un spécialiste en S&E du projet engagé au niveau national et qui assurera une coordination étroite avec



les BSP. Les prestataires de services sont également censés disposer de leurs propres spécialistes en S&E pour soutenir le spécialiste national en S&E au niveau de l'UGP. Le système global de S&E est guidé par le cadre de résultats du projet. Il s'appuiera sur la technologie de smartphones et un système d'information de suivi (SIS) basé sur le web pour soutenir une collecte, une agrégation et une analyse efficaces des données afin d'améliorer la transparence et de permettre un suivi en temps réel de l'avancement du projet et de faciliter les ajustements dans les meilleurs délais. Tous les résultats seront désagrégés par sexe, jeunes, PA et ex-combattants autant que possible, comme précisé dans le cadre de résultats. Le projet rendra compte des indicateurs de résultats PROGREEN comme indiqué dans le cadre de suivi des résultats de la section VII.

71. SIS et système d'information géographique (SIG) d'appui. Le SIS du projet fournira des données sur les principaux intrants, extrants et progrès du projet. Cela comprendra le suivi de l'avancement financier et physique de la mise en œuvre du projet. L'approche de l'initiative géo-activée pour le suivi et la supervision (GEMS) pour l'utilisation des données numériques sera exécutée. Pour le suivi sur le terrain, le logiciel KoBoToolbox sera utilisé pour collecter et traiter les données relatives à la localisation des activités du projet. L'UGP examinera et analysera régulièrement ces données pour rendre compte de l'avancement, évaluer la performance et cerner les problèmes exigeant un suivi. Le système de S&E comprendra un SIG pour cartographier toutes les infrastructures à réhabiliter, l'appui aux activités économiques locales et les activités sociales afin d'assurer la complémentarité de l'approche paysagère. Ce SIG devrait fournir des données en temps réel sur l'avancement des travaux et assistera l'équipe de la Banque mondiale dans la supervision à distance en cas de restrictions de voyage en raison de la pandémie ou des problèmes de sécurité. En outre, le SIG cartographiera les activités d'autres bailleurs dans les mêmes zones ciblées pour soutenir la coordination et la collaboration. L'UGP nationale engagera un spécialiste en SIG pour la gestion du système et sera appuyée par l'équipe technique de la Banque mondiale dans la mise en place de cette plateforme.

72. Évaluations. Une étude sera menée au début de la mise en œuvre pour établir les données de référence, à mi-parcours et à la clôture du projet afin d'évaluer les résultats du projet de manière qualitative et quantitative. Plusieurs études supplémentaires seront réalisées pour améliorer la compréhension des principaux aspects du projet, notamment :

- (a) **Analyse économique** de certains sous-projets achevés, y compris une évaluation de l'impact sur les revenus que les investissements réalisés dans le cadre de la Composante 3 ont généré.
- (b) **Examens techniques** de la qualité des travaux d'infrastructure et de leur entretien. Un échantillon de sous-projets achevés dans le cadre de la Composante 2 sera inspecté par des équipes d'ingénieurs pour évaluer la qualité de la construction et la fonctionnalité et détecter les problèmes de maintenance.
- (c) **Enquêtes de perception des bénéficiaires du projet.** Elles seront menées par une agence de suivi indépendant chaque année pour s'assurer de la satisfaction des communautés vis-à-vis des travaux. Les résultats de ces enquêtes auprès des bénéficiaires seront désagrégés selon les critères suivants : femmes, jeunes, PA, ex-combattants, etc.
- (d) **Évaluation du processus.** Des équipes de chercheurs spécialisés dans la recherche qualitative resteront suffisamment longtemps dans un petit échantillon de villages pour documenter le processus de planification ascendante et la mise en œuvre du projet afin de



cerner les bonnes pratiques qui peuvent être partagées et les éventuels goulots d'étranglement auxquels la direction du projet doit s'attaquer. Les travaux relatifs à ces études commenceront au cours de la deuxième année de mise en œuvre de sorte que les résultats seront disponibles pour l'examen à mi-parcours (RMP) pour éclairer les ajustements à mi-parcours, au besoin.

C. Pérennité/durabilité

73. La pérennité du projet est ancrée dans sa couverture à l'échelle du paysage, le projet étant axé sur des engagements multisectoriels dans la conservation et l'agriculture qui visent à renforcer à la fois la capacité des institutions gouvernementales nationales, départementales et locales et la résilience et la base de ressources des communautés locales. Le projet est pérenne, viable et durable au regard des dimensions suivantes :

- **Pérennité institutionnelle.** Le projet est ancré au niveau du MPSIR de manière à assurer des engagements multisectoriels et sera soutenu par les ministères techniques de l'agriculture, de l'environnement et de l'économie forestière. Le projet permettra à ces ministères d'acquérir de nouvelles compétences en matière de gestion, de supervision et de coordination de projets de manière à assurer un développement durable et intégré. Aux niveaux départemental, du district et du village, l'amélioration des capacités de planification, de budgétisation, de mise en œuvre et de collaboration ouvrira la voie à une meilleure coordination institutionnelle pour le développement. La Composante 3 renforcera les groupes de moyens de subsistance, les coopératives et les microentreprises dans les zones du projet grâce à l'accès au financement et à l'assistance technique.
- **Durabilité des infrastructures.** Les plans d'exploitation et de maintenance seront une condition préalable à l'approbation des microprojets d'infrastructure dans le cadre de la Sous-composante 2.1 pour assurer la durabilité. Les villages et les administrations locales et départementales seront tenues, par le biais du processus consultatif de la Sous-composante 1.2, de veiller à ce que ces plans soient élaborés et mis en œuvre avec leur contribution sous forme de contributions financières ou de main-d'œuvre.
- **Viabilité économique.** Tous les investissements au titre de la Sous-composante 2.1 et les investissements pertinents au titre de la Sous-composante 2.2 seront examinés en termes de retour sur investissement. Tous les investissements au titre de la Composante 3 seront analysés en termes de viabilité financière et de potentiel économique. La viabilité économique de tous les investissements fera l'objet de suivi à travers le cadre de résultats du projet.
- **Durabilité environnementale.** Le projet est axé sur la préservation du capital naturel à travers une approche participative qui tient pleinement compte des besoins de la population locale en matière de moyens d'existence durables, ce qui devrait garantir leur appui aux activités de conservation au-delà de la durée du projet. En outre, toutes les activités seront soumises au cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale, ce qui permettra non seulement d'éviter les dégradations de l'environnement mais aussi de cerner les possibilités de tirer parti d'avantages environnementaux supplémentaires.
- **Durabilité sociale.** Le projet met fortement l'accent sur les processus de planification



inclusifs, les campagnes de sensibilisation et diverses activités de renforcement des capacités pour l'autonomisation sociale avec un accent particulier sur les femmes, les PA, les ex-combattants, les jeunes et les personnes en situation de handicap et cela devrait renforcer la confiance entre les différents groupes dans la société, soutenir l'intégration de ceux exclus ou marginalisés de la prise de décision, et renforcer la cohésion sociale et la résilience des personnes contre les chocs futurs (notamment le changement climatique, les pandémies et les conflits).

IV. RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION DU PROJET

A. Analyse technique, économique et financière

74. **Analyse technique.** L'amélioration de la gestion du paysage et des activités économiques locales nécessite des informations fiables sur les besoins des populations et sur des solutions adéquates qui tiennent à la fois compte du développement local et de la gestion durable des ressources naturelles. Les éléments techniques de la conception de ProClimat qui aideront à générer des avantages à long terme conformément aux meilleures informations disponibles incluent l'utilisation : (i) des solutions techniques conformes aux meilleures pratiques internationales adaptées aux conditions locales du Congo, notamment basées sur des consultations des parties prenantes (par exemple, pour définir les approches agroécologiques appropriées, les technologies climato-intelligentes et les zones à fort potentiel de services écosystémiques) ; (ii) des approches solides et participatives qui incluent les femmes, les jeunes et d'autres groupes vulnérables dans la mise en œuvre des activités du projet ; (iii) des technologies de pointe pour une sensibilisation et un suivi efficaces (par exemple, les technologies basées sur la téléphonie mobile pour la diffusion de l'information et le GPS⁵³ pour la localisation des activités) ; (iv) des processus de mise en concurrence pour identifier les bénéficiaires des subventions, avec un processus de sélection basé sur des critères simples qui intègrent les préoccupations économiques, sociales et environnementales.

75. **Impacts attendus du projet.** Le projet devrait fournir les types d'avantages suivants :

- **Au niveau local :** A titre d'exemple, augmentation de la productivité agricole grâce à l'adoption de pratiques agricoles durables et résilientes et à l'amélioration de l'accès aux données climatiques ; et amélioration des revenus grâce aux activités agricoles locales et au soutien des chaînes de valeur.
- **Au niveau national :** Amélioration des services écosystémiques pour l'agriculture dans les zones appropriées (par exemple, contrôle de l'érosion, purification de l'eau) ; plus grande valeur des services écosystémiques forestiers, y compris le potentiel d'un futur écotourisme dans les aires protégées ; renforcement de la cohésion sociale et plus grande autonomisation des communautés, favorisant ainsi la consolidation de la paix, l'égalité des sexes et la résolution des conflits.
- **Au niveau mondial :** Séquestration du carbone et conservation de la biodiversité dans les

⁵³ GPS = système de positionnement global (*Global Positioning System* en anglais).



zones ciblées par le projet.

76. Justification de la prestation par le secteur public. La dégradation des terres constitue un problème central dans le pays, et le changement climatique devrait l'aggraver à l'avenir. Selon les estimations d'une récente évaluation de la Banque mondiale, l'impact du changement climatique sur la dégradation des terres représentera environ 7 pour cent du PIB du pays en 2030.⁵⁴ La dégradation des terres entraîne des effets sur site (par exemple, réduction de la productivité) ainsi que des problèmes hors site (par exemple, accumulation de sédiments qui affecte la disponibilité de l'eau en aval). Les agriculteurs sont fortement incités à s'attaquer aux effets sur site, mais l'insécurité foncière ou le manque de moyens financiers constituent souvent des obstacles de taille. En outre, les effets hors site constituent des externalités du point de vue des agriculteurs, et ceux-ci n'ont pas d'incitation à y remédier sans aide extérieure. Par conséquent, il est essentiel de recourir à des fonds du secteur public pour financer le projet en réponse à ces problèmes.

77. L'analyse économique et financière tient compte de l'approche cadre du projet. En raison de cette approche, plusieurs activités n'ont pas encore été définies en détail étant donné qu'elles seront convenues lors de la mise en œuvre du projet en consultation avec les parties prenantes et sur la base d'un menu de possibilités d'activités. Par conséquent, il n'est pas possible de mener une analyse coûts-bénéfices (ACB) au niveau du projet ou de la composante dans le cadre de sa préparation. Au lieu de cela, l'analyse économique et financière comprend : (i) une analyse coût-efficacité (ACE) du projet et des groupes d'activités ; (ii) les ACB conduites pour les activités représentatives de chaque composante ; et (iii) une évaluation économique des bénéfices carbone générés par le projet.

Analyse coût-efficacité

78. Le Tableau 2 présente les résultats d'une ACE réalisée au niveau du projet et pour certains groupes d'activités. Le projet a un coût de 82 millions USD et vise à atteindre 562 000 bénéficiaires. Cela correspond à un coût unitaire d'environ 150 USD/bénéficiaire, ce qui se situe dans la même fourchette que des projets similaires en Afrique de l'Ouest. Dans le cadre de la Composante 2, le projet, aux fins de cette analyse, devrait dépenser 10 millions USD⁵⁵ pour améliorer la gestion d'environ 1,2 million d'hectares d'aires protégées. Cela donne un coût unitaire d'environ 9 USD/ha, qui se situe dans la même fourchette que celle constatée pour d'autres pays de la région. Enfin, dans le cadre de la Composante 3, le coût de la promotion des moyens de subsistance et des chaînes de valeur résilientes au climat (1 000 USD/bénéficiaire) se situe dans la fourchette des coûts d'activités similaires mises en œuvre par d'autres projets. Ces chiffres indiquent que la totalité du projet et les groupes d'activités liés à la gestion des aires protégées et aux activités économiques locales et aux chaînes de valeur sont rentables.

Tableau 2. Résultats de l'ACE

Types d'activités/coût	Projet en cours	Autres projets
Coût total du projet (USD/bénéficiaire)	150	70 au Burkina Faso, 150 au Niger, 210 au Nigeria, 250 au Ghana ⁵⁶

⁵⁴ L'estimation couvre les impacts du changement climatique sur les terres agricoles, les terres forestières, la désertification et la perte de biodiversité. Banque mondiale. 2022 *Republic of Congo Economic Update. Climate Change Impacts and Adaptation*. Banque mondiale.

⁵⁵ Selon cette estimation, 10 millions USD supplémentaires seraient consacrés à l'appui aux services écosystémiques pour l'agriculture. Cependant, compte tenu d'une certaine incertitude à ce stade sur la zone exacte d'intervention, les activités et les types de services écosystémiques, le CEA ne couvre pas ces investissements.

⁵⁶ Seuls les coûts et le nombre de bénéficiaires liés à la partie restauration paysagère du projet ont été retenus dans cette analyse.



Coût de la gestion des aires protégées (USD/ha)	9	2 en Côte d'Ivoire, 15 en Guinée, 1-6 dans d'autres aires protégées au Congo
Coût de la promotion des activités économiques locales et des chaînes de valeur résilientes au changement climatique (USD/bénéficiaire)	1 000	700 au Congo (PDAC), 1 200 au Congo (PANC), 2 400 au Tchad

Sources: Basé sur des données tirées des projets de la Banque mondiale suivants : *Projet communal d'action climatique et de gestion des paysages du Burkina Faso* (P170482), Document de Projet (PAD) ; *Projet d'action communautaire du Niger pour la résilience climatique* (P125669), Rapport d'achèvement de la mise en œuvre (ICR) ; *Nigeria Agro-Climatic Resilience in Semi-Arid Landscapes* (P175237), PAD ; *Projet de restauration du paysage et d'exploitation minière à petite échelle au Ghana* (P171933), PAD ; *Projet d'aire protégée de Côte d'Ivoire* (P111290), ICR ; *Projet des ressources naturelles, minières et environnementales de la Guinée* (P168613), PAD ; PDAC (P159979), PAD ; PANC (P166189), PAD ; *Projet d'appui à la chaîne de valeur du Tchad* (P133021), ICR.

Analyse coûts-bénéfices

79. **Les résultats d'une analyse coûts-bénéfices réalisée pour des investissements sélectionnés sont présentés dans le Tableau 3.** L'analyse a pris en compte tous les coûts, y compris les investissements, les coûts d'exploitation et d'entretien ainsi que d'autres coûts d'opportunité (par exemple, le coût d'opportunité des terres). Elle a estimé les avantages pour lesquels des données étaient disponibles, par exemple les recettes des ventes de bananes et de cacao, le coût d'opportunité du temps gagné grâce à la réhabilitation des routes, etc. Les résultats, résumés dans le Tableau 3, montrent que les activités sélectionnées sont à la fois économiquement et financièrement intéressantes. Les résultats sont considérablement sous-estimés dans la mesure où ils ne tiennent pas compte de plusieurs avantages hors site, tels que la lutte contre de l'érosion. L'Annexe 3 présente les détails de l'analyse.

Tableau 3. Résultats de l'ACB de certaines activités ^a (VAN, 20 ans, taux d'actualisation de 6 pour cent)

Activités sélectionnées sous chaque composante	VAN économique	VAN financière
Composante 1		
Mise en place d'un SCARP communautaire (en millions USD)	0,9	1,3
Composante 2		
Réhabilitation des routes (USD/km)	135 800	152 400
Construction de points d'eau à énergie renouvelable (USD/point d'eau)	78 900	107 200
Amélioration de la gestion des aires protégées (USD/ha)	10	n.e.
Composante 3		
ACI : agroforesterie cacao – banane (USD ha)	6 300	9 900
Transformation de manioc en farine (USD /activité)	7 000	12 600
Transformation de bananes en chips (USD /activité)	9 400	14 300

Source : Annexe 3.

Note : n.e = non estimé en raison des insuffisances des données ; VAN = Valeur Actuelle Nette.

a. Les résultats reflètent les bénéfices nets supplémentaires générés par les activités sélectionnées (« avec projet ») par rapport aux pratiques alternatives (« sans projet »).

80. **Il convient de noter que la réussite de ces activités est conditionnée par la prise en charge régulière des coûts de fonctionnement et d'entretien par les bénéficiaires après le projet.** Cette condition est prise en compte dans la conception du projet par le biais de mécanismes tels que l'exigence d'une contribution financière des MPME et des coopératives comme condition préalable à l'appui à leurs plans d'affaires et l'octroi de la deuxième subvention sous réserve de présentation de plans concrets sur la manière de maintenir les activités après la clôture du projet. En outre, bien que le taux de déforestation du pays soit parmi les plus bas d'Afrique, la conception du projet vise à garantir que les activités économiques locales et les activités relatives aux chaînes de valeur n'induisent pas de déforestation



supplémentaire, par exemple en exigeant des bénéficiaires que leurs plans d'affaires excluent toute action de déforestation et en assurant un suivi adéquat.

Bénéfices carbone

81. **Avantages de l'atténuation des GES.** La Banque mondiale a adopté l'outil EX-ACT (*Ex-ante Carbon-balance Tool*) pour évaluer l'impact des investissements agricoles et forestiers sur les émissions de GES et la séquestration du carbone. L'outil permet d'évaluer le bilan carbone net⁵⁷ d'un projet par rapport à un scénario sans projet. Sur la base des calculs EX-ACT, les activités de ProClimat devraient réduire ou éviter 24 308 794 tCO₂-eq. en 20 ans. Le détail du bilan GES est présenté en Annexe 4.

82. **Le projet devrait générer des avantages mondiaux en raison de la réduction des émissions de GES.** L'évaluation économique de ces réductions est basée sur le prix fictif du carbone, conformément aux orientations de la Banque mondiale (2017)⁵⁸ et à l'ajustement aux prix de 2022. En conséquence, le prix fictif du carbone est de 51 USD par tCO₂ (scénario pessimiste) et de 102 USD par tCO₂ (scénario optimiste) pour 2023, avec une augmentation annuelle de 2,25 pour cent. Sur la base de ces chiffres, la valeur actuelle (VA) des bénéfices carbone du projet est estimée entre 804 millions US (scénario pessimiste) et 1,6 milliard USD (scénario optimiste). Le Tableau 4 présente les résultats d'une analyse de sensibilité aux variations du taux d'actualisation. Il convient de noter que, les mesures utilisées pour la valorisation du carbone (basées sur le bien-être) étant différentes de celles appliquées pour la valorisation des produits tangibles issus d'autres activités du projet (basées sur le marché), les résultats de ces estimations ne sont ni cumulatifs ni comparables.

Tableau 4. Bénéfices carbone tirés du projet entre 2023 et 2042 (en milliards USD)

	Analyse de base (r = 6 pour cent)	Analyse de sensibilité au taux d'actualisation (r)		
		r = 2 pour cent	r = 8 pour cent	r = 10 pour cent
Valeur actuelle (scénario pessimiste)	0,8	1,2	0,7	0,6
Valeur actuelle (scénario optimiste)	1,6	2,45	1,3	1,1

Sources : Application du modèle EX-ACT en 2022 pour les quantités de réduction des émissions ; Banque mondiale (2017) pour le coût fictif du carbone, ajusté aux prix de 2022.

83. **En outre, il existe des possibilités de commerce du carbone à l'avenir compte tenu des réductions d'émissions dans la zone du projet.** Cela peut être réalisé, par exemple, en vendant les réductions d'émissions admissibles résultant des activités du projet à 5 USD par tonne dans le cadre du PRE-SL du FCPF. Cependant, il n'est pas possible à ce stade d'estimer les bénéfices financiers attendus de la vente des réductions d'émissions du ProClimat. Ces bénéfices dépendront : (a) de l'admissibilité des zones du projet aux contrats entre les acheteurs de carbone et le gouvernement ; (b) de la quantité réelle de réductions d'émissions générées ; et (c) du prix convenu du carbone, moins les coûts liés au suivi, à la déclaration et à la vérification.

B. Aspect fiduciaire

⁵⁷ Le bilan carbone net est défini comme le solde net des GES équivalents CO₂ qui ont été émis ou séquestrés à la suite des activités du projet.

⁵⁸ Banque mondiale. 2017 Prix fictif du carbone dans l'analyse économique. Washington DC



(i) Gestion financière

84. **La GF sera assurée par l'UGP qui sera basée au sein du MPSIR.** Une évaluation de la future UGP du ProClimat a été menée pour déterminer les besoins de cette dernière pour mener à bien les activités de GF du projet. Le but était de s'assurer que le fonctionnement de l'équipe fiduciaire de l'UGP est conforme à la Directive de la Banque mondiale sur le Manuel de gestion financière pour les opérations de financement en modalité projet (IPF) de la Banque mondiale et le Document de référence de la Banque mondiale sur la gestion financière dans les IPF. Les dispositions doivent garantir que l'UGP (a) utilise les fonds du projet uniquement aux fins prévues et d'une manière efficace et rentable, (b) prépare des comptes exacts et fiables et des rapports de suivi financiers périodiques (RSF) dans les délais, (c) préserve les actifs du projet et (d) dispose de modalités d'audit acceptables.

85. **Les arrangements en GF de la nouvelle UGP à créer seront acceptables sous réserve que les exigences suivantes soient remplies :** (a) ouvrir un compte désigné (CD) dans une institution financière acceptable pour la Banque mondiale ; (b) convenir avec la Banque mondiale des termes de référence (TdRs) pour le recrutement d'un spécialiste en GF expérimenté et son recrutement par la suite; (c) convenir avec la Banque mondiale des procédures financières et comptables minimales à inclure dans le MEP qui tiendra compte des spécificités de la subvention et du prêt et des directives de GF de la Banque mondiale ; (d) convenir avec la Banque mondiale des termes de référence pour le recrutement d'un cabinet professionnel externe chargé de la fonction d'audit interne et son recrutement par la suite ; et (e) convenir avec la Banque mondiale des TdRs pour le recrutement d'un auditeur externe et son recrutement par la suite. Une fois que l'UGP aura été mise en place, l'équipe de la Banque mondiale examinera si ces exigences ont été remplies.

(ii) Passation des marchés

86. **La passation des marchés pour le projet sera effectuée conformément aux règles et aux procédures consignées dans le règlement de passation des marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant des IPFs, en date du 1^{er} juillet 2016, révisé en novembre 2020.** L'UGP réalisera toutes les activités de passation de marchés, sauf lorsque celles-ci sont déléguées par des accords avec les prestataires de services. Le projet est régi par les directives anticorruption de la Banque mondiale, en date du 15 octobre 2006, révisées en janvier 2011 et entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2016. Le projet utilisera l'outil STEP (outil de gestion électronique de la passation des marchés) pour planifier, enregistrer et suivre toutes les transactions de la passation des marchés. La passation des marchés sera effectuée en utilisant le document type d'appel d'offres (DTAO) ou l'appel à propositions standard de la Banque mondiale, respectivement, pour tous les appels d'offres internationaux (AOI) pour les biens et pour le recrutement de consultants internationaux. Pour les appels d'offres nationaux, l'Emprunteur utilisera le DTAO de la Banque mondiale pour les appels d'offres internationaux pour les biens et l'appel à propositions standard de la Banque mondiale pour le recrutement de consultants. Des audits annuels des marchés seront effectués pendant toute la durée du projet.

87. **Le gouvernement a préparé une stratégie de passation des marchés du projet pour le développement (PPSD) et un plan de passation des marchés du projet (PPM) pour le projet.** La PPSD fournit la base et la justification des décisions de passation de marchés, y compris l'approche choisie pour gérer le marché et les méthodes de sélection. Les conclusions de la PPSD confirment la présence de prestataires de services adaptés à la mise en œuvre des activités du projet et soulignent l'importance de



regrouper les activités dans des packages d'approvisionnement pour les rendre attractifs pour les prestataires de haute qualité. Le PPM pour les 18 premiers mois a été soumis et approuvé par la Banque mondiale le 31 janvier 2023. Toutes les fournitures, travaux et services autres que les services de consultants seront acquis conformément aux exigences énoncées ou visées à la Section VI. Méthodes de sélection approuvées : Fournitures, travaux et services autres que services de consultants dans le du Règlement de passation des marchés. Les services de consultants seront acquis conformément aux exigences énoncées ou visées à la Section VII. Méthodes de sélection approuvées : Services de consultant dans le Règlement de passation des marchés de la PPSD et du PPM.

88. Supervision de la passation des marchés. En plus de la revue préalable et des missions d'appui à la mise en œuvre du projet effectuées par la Banque mondiale, une revue a posteriori des contrats sera programmée une fois par an pour les activités de passation de marchés soumises à une revue a posteriori. La revue a posteriori sera effectuée sur la base des informations et de la documentation enregistrées dans le STEP et des visites sur le site du projet.

89. Le risque fiduciaire après atténuation est jugé Substantiel. Compte tenu : (a) du contexte du pays et des risques associés ; (b) du fait que ce projet sera mis en œuvre conformément au nouveau cadre de passation des marchés de la Banque mondiale, cadre dont une nouvelle UGP ne peut avoir que de faibles connaissances ; et (c) de l'importance que la nouvelle UGP ait une capacité adéquate à gérer les contrats, les risques en rapport à la gestion financière et à la passation des marchés du projet avant mise en œuvre des mesures d'atténuation sont jugés Elevés. Le risque peut être considéré Substantiel si des mesures d'atténuation - telles que le recrutement de personnel fiduciaire qualifié et la mise en place de systèmes adéquats de gestion financière et de gestion des contrats - sont mises en œuvre.

C. Politiques opérationnelles juridiques

	Déclenchées ?
Projets sur des voies navigables internationales OP 7.50	Oui
Projets dans des zones contestées OP 7.60	Non

90. La Politique Opérationnelle 7.50 « Projets sur les voies navigables internationales » a été déclenchée par le projet. La raison en est que les activités du projet peuvent impliquer l'utilisation ou la pollution des ressources en eau du bassin versant du fleuve Congo, qui est partagé par l'Angola, le Burundi, le Cameroun, la République centrafricaine, la République Démocratique du Congo, le Gabon, la République du Congo, le Rwanda, la Tanzanie et la Zambie. Cependant, étant donné que le projet (i) ne devrait pas modifier négativement la qualité ou la quantité des débits d'eau des pays riverains ; et (ii) ne devrait pas être affecté négativement par l'éventuelle utilisation de l'eau par les autres pays riverains, le Vice-président régional a accordé une exception à l'exigence de notification des pays riverains, le 17 février 2023.

D. Environnemental et social

91. Le projet appliquera le CES. Les Normes environnementales et sociales (NES) qui sont jugées



pertinentes pour le projet comprennent : NES1 : Evaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux ; NES 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail ; NES 3 : Utilisation efficiente des ressources, prévention et gestion de la pollution ; NES 4 : Santé et sécurité des communautés ; NES 5 : Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire ; NES 6 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes ; NES 7 : Peuples autochtones/communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées ; NES 8 : Patrimoine culturel ; et NES 10 : Consultation des parties prenantes et diffusion de l'information.

92. **Globalement, le projet devrait avoir des impacts positifs.** Il vise à renforcer la gestion des paysages et à améliorer les activités économiques locales des communautés en appuyant le secteur agricole, en améliorant les infrastructures en milieu rural, en réduisant la dégradation des paysages et en renforçant la capacité d'adaptation/de résilience au changement climatique. Ces actions seront menées tout en assurant l'inclusion des groupes vulnérables tels que les femmes, les jeunes, les ex-combattants, les personnes vivant avec handicap et les PA.

93. **Le risque environnemental et social du projet est jugé Substantiel.** La notation des risques environnementaux a principalement trait aux activités dans le cadre des Composantes 2 et 3 qui pourraient entraîner des risques de pollution des sols et de l'eau suite aux déversements d'hydrocarbures et à l'utilisation de pesticides ; de perturbation des activités des communautés ; d'accidents pendant la construction ; de production de déchets ; de perte de patrimoine culturel ; de dégradation et perte du couvert végétal ; de perte de services écosystémiques ; de perturbation des habitats et écosystèmes sensibles avec risque de migration des espèces animales ; et de réduction de la diversité biologique. Le risque social de ce projet a également été jugé Substantiel étant donné que les activités pourraient entraîner des risques et des impacts sociaux négatifs. Ces risques sociaux ont principalement trait à la mainmise de l'élite ainsi qu'à la discrimination ou à l'exclusion involontaire des groupes vulnérables et défavorisés, en particulier dans les zones reculées et sujettes aux conflits, lors de la sélection des entités/personnes bénéficiaires ciblées. Il se pourrait également que les activités du projet entraînent certains risques en rapport à la main-d'œuvre, un manque de mobilisation significative et inclusive des parties prenantes dans certaines zones du projet, des risques potentiels de VBG et/ou d'Exploitation et abus sexuels (EAS), et des impacts négatifs sur la santé des populations (y compris le risque de transmission de maladies ainsi que la transmission et la propagation de la COVID-19). L'ampleur des acquisitions de terres dans le cadre de ce projet ne devrait pas être importante, toutefois, les activités des Composantes 2 et 3 pourraient entraîner des déplacements physiques et économiques temporaires. Les activités du projet pourraient également être exécutées dans des zones où des PA sont présentes. Il est donc nécessaire de procéder à des études rigoureuses pour assurer qu'elles sont pleinement incluses dans les activités du projet et que les activités elles-mêmes n'auront pas d'impacts négatifs sur ces communautés et leur accès aux ressources naturelles. Bien que le travail des enfants soit interdit par la législation nationale⁵⁹, des rapports indiquent que des enfants de moins de 16 ans ont été engagés, les enfants autochtones et les enfants des zones rurales étant les plus touchés car ils sont susceptibles d'être soumis aux pires formes de travail des enfants.⁶⁰ Pour atténuer le risque de travail des enfants et contribuer au renforcement des droits des enfants, le projet inclura des mesures adéquates dans les instruments de sauvegarde et le MEP.

⁵⁹ Article 116 du Code du Travail (26).

⁶⁰ HCR : <https://www.refworld.org/pdfid/57f4e8552.pdf>. Des données spécifiques ventillant la prévalence du travail des enfants dans divers secteurs et régions ne sont pas disponibles.



94. **Pour atténuer les risques mentionnés précédemment, le projet a élaboré les instruments suivants :** (i) un Plan d'engagement environnemental et social (PEES) ; (ii) un Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) ; (iii) un Cadre de politique de réinstallation (CPR) ; (iv) un Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) ; (v) des Procédures de gestion de la main-d'œuvre (PGMO) ; (vi) un Cadre de planification en faveur des populations autochtones (CPPA) ; et (vii) un Cadre fonctionnel (CF). Tous ces instruments ont été publiés par le Client et la Banque le 21 janvier 2023 (une version mise à jour de du PEES a été divulguée le 16 février 2023).⁶¹

95. **Les activités du projet sont également associées à des risques de VBG ou d'EAS et de harcèlement sexuel (HS).** Différents aspects du projet font que le risque de VBG est jugé « Substantiel » et, à ce titre, l'agence d'exécution a mené une évaluation des risques de VBG dans le cadre du CGES. En conséquence, l'UGP recrutera un spécialiste en VBG. Dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur, l'UGP préparera un Plan d'action de lutte contre la VBG en accord avec les Notes de bonnes pratiques (NBP) de la Banque mondiale. De plus, et comme expliqué plus en détail dans le PMPP, le MGP devra fournir plusieurs moyens de signalement des cas d'EAS/HS, y compris le signalement anonyme, et veiller à ce que ces cas soient pris en charge par du personnel qualifié. Le MGP comportera donc des protocoles de traitement des plaintes de VBG/EAS/HS en rapport au projet, y compris la référence vers les services d'assistance en cas de VBG. Enfin, tout le personnel de l'UGP devra avoir suivi une formation adéquate sur les risques de VBG et d'EAS/HS et signer un code de conduite. Ces exigences ont été énoncées dans le PEES. Les aspects en rapport à l'EAS/HS devront faire l'objet d'un suivi de près tout au long de la mise en œuvre du projet par un personnel dédié et qualifié au sein de l'UGP et conformément aux NBP.

96. **Des mesures de renforcement de capacité et des formations seront introduites dans le projet pour renforcer davantage la capacité de l'Emprunteur.** Cela est nécessaire étant donné que l'agence d'exécution ne dispose pas d'une solide expertise dans la mise en œuvre du CES et que la capacité actuelle en matière d'E&S est faible.

97. **MGP.** La Composante 4 appuiera l'élaboration d'un MGP pour le projet. Un mécanisme de gestion des plaintes des travailleurs sera également élaboré et mis en œuvre conformément aux exigences de la NES 2 et aux lignes directrices décrites dans le PGMO, et avant le recrutement des travailleurs du projet. Le projet veillera à ce qu'un système robuste et fonctionnel de gestion des plaintes (intégrant la MC et la redevabilité sociale pour garantir l'appropriation du projet et des processus inclusifs et participatifs) soit développé pour assurer qu'une réponse rapide et complète soit donnée à chaque retour d'information reçu, et qu'une résolution acceptable soit trouvée par le projet si nécessaire. Les bénéficiaires seront régulièrement informés de l'existence du MGP et des moyens d'y accéder.

V. SERVICES DE TRAITEMENT DES PLAINTES

98. **Traitement des plaintes.** Les communautés et les personnes qui s'estiment affectées négativement par un projet financé par la Banque mondiale peuvent soumettre leurs plaintes auprès du mécanisme de gestion des plaintes qui existera au niveau du projet ou auprès du Service de gestion des plaintes (GRS) de la Banque. Le GRS veille à ce que les plaintes reçues soient rapidement examinées afin

⁶¹ Gouvernement : <https://plan.gouv.cg/Document>; Banque mondiale : <https://projects.worldbank.org/en/projects-operations/document-detail/P177786>



de répondre aux préoccupations en rapport au Projet. Les communautés et les individus affectés par le projet peuvent soumettre leurs plaintes au Mécanisme de redevabilité (AM) indépendant de la Banque. L'AM héberge le Panel d'inspection qui détermine si un préjudice s'est produit ou pourrait se produire, en conséquence du non-respect par la Banque de ses politiques et procédures, et le Service de règlement des différends, qui offre aux communautés et aux emprunteurs la possibilité de traiter les plaintes par voie de règlement de différends. Les plaintes peuvent être soumises à l'AM à tout moment après que les préoccupations ont été portées directement à l'attention de la Direction de la Banque et que la Direction a eu la possibilité d'y répondre. Pour de plus amples informations sur la démarche à suivre pour soumettre des plaintes au Service de traitement des plaintes (GRS) de la Banque, veuillez consulter le site <http://www.worldbank.org/GRS>. Pour de plus amples informations sur la démarche à suivre pour soumettre des plaintes au Mécanisme de redevabilité de la Banque, veuillez consulter le site : <https://accountability.worldbank.org>.

VI. PRINCIPAUX RISQUES

99. **La notation globale des risques du projet après atténuation est Substantielle.** La notation est basée sur les neuf catégories de risque résumées dans la fiche de données. Les principaux facteurs de risque ont trait aux risques fiduciaires, sociaux et environnementaux, ainsi qu'à la situation macroéconomique et à la capacité institutionnelle, comme décrit dans les paragraphes qui suivent.

100. **Le risque macroéconomique après atténuation est jugé Substantiel.** Le Congo vient de retrouver la viabilité de sa dette et est toujours surendetté. La viabilité de la dette est très sensible aux prix du pétrole. Une forte baisse soudaine des prix du pétrole pourrait menacer la viabilité des finances publiques et de la dette. Pour atténuer ce risque, le projet a été conçu pour ne pas dépendre du financement de contrepartie. En outre, il s'appuie sur un don financé par un fonds fiduciaire pour réduire davantage la dépendance de la mise en œuvre des activités au contexte macroéconomique.

101. **Les risques en rapport à la capacité institutionnelle pour la mise en œuvre et la pérennité/durabilité sont jugés Substantiels après application des mesures d'atténuation.** Les ministères qui participeraient à la mise en œuvre du projet et leurs agences sont affectés par la faiblesse de leur capacité de gestion, les principales unités concernées sont sous-financées et insuffisamment dotées de personnel. C'est notamment le cas du MEDDBC, du MEF, du MAEP et du Haut-commissariat pour la Réinsertion des Ex-combattants. De plus, la coordination et la collaboration entre les ministères sont généralement faibles. La faiblesse de leur capacité constitue également un problème pour de nombreux prestataires de services locaux et institutions publiques décentralisées. Le projet appuiera donc la mise en œuvre du programme et renforcera également la capacité des principales parties prenantes afin que les fonctions remplies par l'UGP et les prestataires de services puissent être progressivement intégrées aux institutions locales, départementales et nationales à plus long terme. Afin d'assurer qu'il y a une capacité suffisante dans les zones reculées où les activités du projet seront exécutées, le projet envisagera d'établir des bureaux satellites paysagers et de travailler avec des prestataires de services de renommée internationale. La coordination et la collaboration interministérielles seront assurées à travers le Comité de pilotage, le Comité Technique et les plateformes multipartites.

102. **Le risque fiduciaire atténué est jugé Substantiel.** Comme indiqué plus en détail à la section IV.B.,



cette évaluation est basée sur le contexte du pays, le manque potentiel de familiarité de la nouvelle UGP avec le cadre de passation des marchés, et la capacité potentiellement limitée de l'UGP en matière de gestion des contrats. Les mesures d'atténuation comprendront le recrutement d'un personnel fiduciaire qualifié et la mise en place d'un système de gestion fiduciaire adéquat.

103. **Les risques environnementaux et sociaux du projet sont considérés comme Substantiels.** Les risques comprennent en particulier la pollution des sols et de l'eau due aux déversements d'hydrocarbures et à l'utilisation de pesticides, les accidents de construction, la production de déchets, la perte de services écosystémiques, la perturbation des habitats sensibles, la captation des élites, la discrimination ou l'exclusion inconsciente des groupes vulnérables, les risques liés au travail, le manque d'engagement significatif et inclusif des parties prenantes dans certaines zones du projet, et les risques potentiels des VBG. Pour atténuer ces risques et d'autres, le projet a développé les instruments de sauvegarde correspondants. De plus amples détails sont fournis dans la section IV.D.



La Banque mondiale

Projet d'appui aux activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo)
(P177786)

VII. CADRE ET SUIVI DES RESULTATS

Cadre des résultats

PAYS : République du Congo

Projet d'appui aux activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo)

Objectifs de développement de projet

Renforcer la gestion des paysages et accroître le recours à des activités de subsistance améliorées dans les communautés ciblées

Indicateurs au niveau de l'Objectif de développement du projet

Enoncé de l'indicateur	CBP	Valeur de référence	Cibles intermédiaires				Cible finale
			1	2	3	4	
Renforcer la gestion des paysages							
Superficie exploitée selon des pratiques agricoles durables et résilientes (Hectare [Ha])		0,00	2 500,00	7 500,00	15 000,00	20 000,00	25 000,00
Superficie des terres exploitées selon les pratiques de gestion durable des paysages (IRI, Hectare(Ha))		0,00	117 600,00	352 800,00	705 600,00	940 800,00	1 176 000,00
Accroître le recours aux activités économiques améliorées dans les communautés ciblées							
Bénéficiaires recourant aux activités économiques améliorées appuyés par le projet (Nombre)		0,00	2 325,00	6 975,00	13 950,00	18 600,00	23 250,00
dont femmes (Pourcentage)		0,00	10,00	20,00	30,00	50,00	70,00
dont ex-combattants		0,00	2,00	4,00	6,00	8,00	10,00



La Banque mondiale

Projet d'appui aux activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo)(P177786)

Enoncé de l'indicateur	CBP	Valeur de référence	Cibles intermédiaires				Cible finale
			1	2	3	4	
(Pourcentage)							
dont PA (Nombre)		0,00	2,00	4,00	6,00	8,00	10,00
dont jeunes (Pourcentage)		0,00	5,00	10,00	15,00	20,00	30,00
dont personnes en situation de handicap (Pourcentage)		0,00	2,00	4,00	6,00	8,00	10,00
MPME déclarant une augmentation de 20 pour cent, ou plus, de leurs bénéfices suite aux micro-dons pris en charge par le projet (Nombre)		0,00	5,00	10,00	20,00	30,00	35,00
dont MPME dirigées par une femme (Nombre)		0,00	10,00	20,00	30,00	40,00	50,00
Transversal							
Emissions nettes de gaz à effet de serre (GES) (IRI, Tonnes métriques/an)		0	1 300 000				3 400 000

Indicateurs de résultats intermédiaires par composante

Enoncé de l'indicateur	CBP	Valeur de référence	Cibles intermédiaires				Cible finale
			1	2	3	4	
Renforcer la capacité des institutions et promouvoir la cohésion sociale							
Plans d'investissement de projet intégrant les considérations en rapport au changement climatique		0,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00



La Banque mondiale

Projet d'appui aux activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo)(P177786)

Enoncé de l'indicateur	CBP	Valeur de référence	Cibles intermédiaires				Cible finale
			1	2	3	4	
(Pourcentage)							
Bénéficiaires déclarant que les Plans d'investissement de projet tiennent compte de leurs besoins (Nombre)	0,00	40 000,00	80 000,00	120 000,00	160 000,00	200 000,00	
dont femmes (Pourcentage)	0,00	10,00	20,00	30,00	50,00	70,00	
dont ex-combattants (Pourcentage)	0,00	2,00	4,00	6,00	8,00	10,00	
dont PA (Pourcentage)	0,00	5,00	10,00	15,00	20,00	30,00	
dont jeunes (Pourcentage)	0,00	5,00	10,00	15,00	20,00	30,00	
dont personnes en situation de handicap (Pourcentage)	0,00	2,00	4,00	6,00	8,00	10,00	
Bénéficiaires déclarant que leur participation aux décisions locales a été renforcée suite aux activités du projet (Nombre)	0,00	10 000,00	40 000,00	85 000,00	115 000,00	150 000,00	
dont femmes (Pourcentage)	0,00	10,00	20,00	30,00	50,00	70,00	
dont ex-combattants (Pourcentage)	0,00	2,00	4,00	6,00	8,00	10,00	
dont PA (Pourcentage)	0,00	2,00	4,00	6,00	8,00	10,00	
dont jeunes (Pourcentage)	0,00	5,00	10,00	15,00	20,00	30,00	
dont personnes en situation de handicap (Pourcentage)	0,00	2,00	4,00	6,00	8,00	10,00	
Plaintes enregistrées en rapport aux prestations du projet qui sont effectivement traitées à travers le Mécanisme de gestion des plaintes	0,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	



La Banque mondiale

Projet d'appui aux activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo)(P177786)

Enoncé de l'indicateur	CBP	Valeur de référence	Cibles intermédiaires				Cible finale
			1	2	3	4	
(Pourcentage)							
Indice d'amélioration des pratiques agricoles suite à la mise en œuvre du SCARP (Nombre)		0,00	2,00	3,00	4,00	5,00	6,00
Renforcer les investissements dans l'agriculture durable et résiliente et la gestion du capital naturel							
Bénéficiaires ayant accès aux infrastructures (construites et/ou réhabilitées par le projet) dans les communautés ciblées, ventilés par types de services et d'infrastructures (Nombre)		0,00	35 000,00	105 000,00	175 000,00	280 000,00	350 000,00
dont femmes (Pourcentage)		0,00	10,00	20,00	30,00	50,00	70,00
dont ex-combattants (Pourcentage)		0,00	2,00	4,00	6,00	8,00	10,00
dont PA (Pourcentage)		0,00	2,00	4,00	6,00	8,00	10,00
dont jeunes (Pourcentage)		0,00	5,00	10,00	15,00	20,00	30,00
dont personnes en situation de handicap (Pourcentage)		0,00	2,00	4,00	6,00	8,00	10,00
Aires protégées selon des approches de gestion améliorée pour la conservation et l'utilisation durable (Hectare [Ha])		0,00	100 000,00	335 000,00	570 500,00	922 500,00	1 175 000,00
Promouvoir les activités économiques et les chaînes de valeur inclusives et résilientes au changement climatique							
Employés travaillant dans des MPME appuyées par le projet (Nombre)		0,00	30,00	90,00	150,00	240,00	300,00
dont femmes (Pourcentage)		0,00	10,00	20,00	30,00	50,00	70,00



La Banque mondiale

Projet d'appui aux activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo)(P177786)

Enoncé de l'indicateur	CBP	Valeur de référence	Cibles intermédiaires				Cible finale
			1	2	3	4	
dont ex-combattants (Pourcentage)		0,00	2,00	4,00	6,00	8,00	10,00
dont PA (Pourcentage)		0,00	2,00	4,00	6,00	8,00	10,00
dont jeunes (Pourcentage)		0,00	5,00	10,00	15,00	20,00	30,00
dont personnes en situation de handicap (Pourcentage)		0,00	1,00	4,00	6,00	8,00	10,00
Coopératives ayant conclu avec des MPME des accords de partenariat facilités par le projet (Nombre)		0,00	2,00	6,00	10,00	16,00	20,00
dont coopératives dirigées par des femmes (Pourcentage)		0,00	10,00	20,00	30,00	45,00	60,00
Groupements déclarant une augmentation de 20 pour cent, ou plus, de leurs bénéfices suite à l'appui sous forme de micro-dons ou à la formation dispensée par le projet (Nombre)		0,00	15,00	45,00	90,00	135,00	150,00
dont groupements dirigés par des femmes (Pourcentage)		0,00	10,00	20,00	30,00	45,00	60,00
Plateforme géospatiale établie et opérationnelle (Oui/Non)		Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui



Plan de suivi et évaluation : Indicateurs de l'ODP

Enoncé de l'indicateur	Définition/description	Fréquence	Source de données	Méthodologie de collect des données	Responsabilité de la collecte des données
Superficie exploitée selon des pratiques agricoles durables et résilientes	L'indicateur mesure la superficie sur laquelle les activités agricoles sont mises en œuvre par les bénéficiaires en adoptant / suivant une approche durable et résiliente appuyée par le projet à travers une aide sous forme de micro-dons ou une formation. Pour les besoins de ce PAD, une approche « durable et résiliente » s'entend comme ne faisant référence qu'à des pratiques qui sont à la fois agroécologiques et climato-intelligentes. L'agroécologie est une approche holistique et intégrée qui applique simultanément des concepts et des principes écologiques et sociaux à la conception et à la gestion de systèmes agricoles et alimentaires durables. Parmi les exemples d'activités agroécologiques en rapport	Annuel	Rapports de projet	La liste des activités admissibles à prendre en compte dans cet indicateur sera définie plus en détail dans le MEP.	UGP



	à la terre, il y a l'agroforesterie, les cultures intercalaires et maraîchage. Cet indicateur est utilisé pour rendre compte des indicateurs PROGREEN suivants : Superficie des paysages de production sous utilisation durable (ha) ; Superficie de production alimentaire agroécologique (ha) ; et Superficie des systèmes de production alimentaire avec une résilience climatique améliorée (ha).				
Superficie des terres exploitées selon les pratiques de gestion durable des paysages	L'indicateur mesure, en hectares, la superficie des terres où des pratiques de gestion durable du paysage nouvelles et/ou améliorées ont été introduites. La terre est le système terrestre biologiquement productif comprenant le sol, la végétation et les processus écologiques et hydrologiques associés ; l'adoption fait référence à un changement de pratique ou à une modification de l'utilisation d'une	Annuel	Rapports de projet	Les données de cet indicateur seront collectées en agrégeant les données de chaque sous-composante. A cause de la porosité des données, la première cible sera confirmée par des enquêtes sur le terrain menées au cours de la première année de mise en œuvre. Aux fins du projet, cet indicateur est considéré comme un indicateur	UGP



La Banque mondiale

Projet d'appui aux activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo)(P177786)

	technologie promue ou introduite par le projet ; les pratiques de Gestion durable des terres (GDT) font référence à une combinaison d'au moins deux technologies et approches visant à améliorer la qualité des terres et à restaurer les terres dégradées - par exemple : des mesures agronomiques, végétatives, structurelles et de gestion qui, appliquées en combinaison, améliorent la connectivité entre les aires protégées, les terres forestières, les parcours et les terres agricoles.			climatique. Cet indicateur est utilisé pour rendre compte de l'indicateur PROGREEN : Paysages avec une résilience climatique améliorée (ha) (adaptation).	
Bénéficiaires recourant aux activités économiques améliorées appuyés par le projet	Selon la définition, les bénéficiaires sont des individus qui utilisent (dans le sens d'adopter) des activités économiques qui ont été appuyées par le projet à travers un micro-don ou une formation. Les activités économiques comprennent, entre autres, l'agriculture (agroforesterie, maraîchage, élevage de	Annuel	Rapports de projet		UGP



La Banque mondiale

Projet d'appui aux activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo)(P177786)

	volaille, pêche), la foresterie communautaire (plantations forestières, en particulier pour le bois de chauffage), les PFNL (par exemple, la production de miel et de champignons) et le tourisme (y compris l'hôtellerie et les activités culturelles). Cet indicateur indiquera dans sa section de commentaires le nombre d'agriculteurs adoptant des pratiques agricoles agroécologiques afin de rendre compte de l'indicateur PROGREEN correspondant.				
dont femmes					
dont ex-combattants					
dont PA					
dont jeunes					
dont personnes en situation de handicap					
MPME déclarant une augmentation de 20 pour cent, ou plus, des bénéfices suite aux subventions prises en charge par le projet	Selon la définition, le profit est la différence entre les ventes et les coûts fixes et variables. L'indicateur est considéré comme un indicateur de genre étant	Annuel	Rapports de projet		UGP



	donné qu'il mesure explicitement la participation des femmes et en fixe une cible.				
dont MPME dirigée par des femmes					
Emissions de gaz à effet de serre (GES)	Pour mesurer les émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) du projet, il faut calculer la moyenne annuelle de la différence entre les émissions brutes cumulées (absolues) du projet sur la durée de vie économique du projet et les émissions d'un scénario de référence (hypothétique) cumulées sur le même horizon temporel. Elles sont exprimées en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone par an.	A estimer à la revue à mi-parcours (RMP) et à la fin du projet en se basant sur les données des activités.	Rapports de projet	Application de l'outil Ex-ACT. Cet indicateur est considéré comme un indicateur climatique. Sa valeur absolue est utilisée pour rendre compte de l'indicateur PROGREEN : Émissions de GES réduites dans les paysages ciblés (tonnes d'équivalent CO2). La cible représente les résultats de l'atténuation des émissions et est estimée en fonction de l'évaluation des GES qui a été réalisée pour le projet.	UGP



Plan de suivi et évaluation : Indicateurs de résultats intermédiaires

Enoncé de l'indicateur	Définition/description	Fréquence	Source de données	Méthodologie de collect des données	Responsabilité de la collec des données
Plans d'investissement de projet intégrant les considérations en rapport au changement climatique	Selon la définition, les PIP sont des instruments de planification élaborés dans le cadre de la Sous-composante 1.2. Les détails de l'analyse en rapport au changement climatique seront établis dans le MEP mais devraient assurer que les activités proposées dans les PIP sont en accord avec les objectifs en rapport au changement climatique, en particulier en vue de l'adaptation aux impacts négatifs du changement climatique.	Annuel	Rapports de projet		UGP
Bénéficiaires déclarant que les Plans d'investissement de projet tiennent compte de leurs besoins	L'indicateur mesure la participation des bénéficiaires à la diffusion des informations sur les activités du projet et à l'évaluation de ces activités, et est donc considéré comme un indicateur de mobilisation des citoyens. De plus, l'indicateur est considéré comme un	Annuel	Rapports de projet		



La Banque mondiale

Projet d'appui aux activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo)(P177786)

	indicateur de genre étant donné qu'il mesure explicitement la participation des femmes et en fixe une cible.				
dont femmes					
dont ex-combattants					
dont PA					
dont jeunes					
dont personnes en situation de handicap					
Bénéficiaires déclarant que leur participation aux décisions locales a été renforcée suite aux activités du projet (Nombre)	L'indicateur mesure la participation des bénéficiaires à la diffusion des informations sur les activités du projet et à l'évaluation de ces activités, et est donc considéré comme un indicateur de mobilisation des citoyens. De plus, l'indicateur est considéré comme un indicateur de genre étant donné qu'il mesure explicitement la participation des femmes et en fixe une cible.	Annuel	Rapports de projet		UGP
dont femmes					



La Banque mondiale

Projet d'appui aux activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo)(P177786)

dont ex-combattants					
dont PA					
dont jeunes					
dont personnes en situation de handicap					
Plaintes enregistrées en rapport aux prestations du projet qui sont effectivement traitées à travers le Mécanisme de gestion des plaintes	L'indicateur encourage la participation des bénéficiaires à la diffusion des informations sur les activités du projet et à l'évaluation de ces activités, et est donc considéré comme un indicateur de mobilisation des citoyens.	Annuel	Rapports de projet		UGP
Indice d'amélioration des pratiques agricoles suite à la mise en œuvre du SCARP	L'indicateur est mesuré en se basant sur les enquêtes auprès des agriculteurs et exprimé sur une échelle de 1 à 10.	Annuel	Rapports de projet		UGP
Bénéficiaires ayant accès aux infrastructures (construites et/ou réhabilitées par le projet) dans les communautés ciblées, ventilés par types de services et d'infrastructures	L'indicateur est considéré comme un indicateur de genre étant donné qu'il mesure explicitement la participation des femmes et en fixe une cible. Il est utilisé pour rendre compte de l'indicateur PROGREEN : personnes dans les paysages ciblés avec des avantages accrus (nombre).	Annuel	Rapports de projet		UGP



La Banque mondiale

Projet d'appui aux activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo)(P177786)

dont femmes					
dont ex-combattants					
dont PA					
dont jeunes					
dont personnes en situation de handicap					
Aires protégées selon des approches de gestion améliorée pour la conservation et l'utilisation durable	La Gestion des aires protégées fait référence à l'évaluation de la qualité de la gestion des aires protégées en tenant compte du contexte et de la planification, de la pertinence des systèmes et processus de gestion et de la réalisation des objectifs de l'aire protégée. La superficie d'une aire protégée ciblée sera considérée faire l'objet d'une gestion améliorée quand son score METT aura augmenté de 40 pour cent (par rapport aux valeurs de référence). Cet indicateur est utilisé pour rendre compte de l'indicateur PROGREEN : Superficie des paysages de conservation	Annuel	Rapports de projet		UGP



La Banque mondiale

Projet d'appui aux activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo)(P177786)

	sous utilisation durable (ha). En outre, il indiquera dans sa section de commentaires le nombre d'habitats clés protégés (qui est supposé correspondre au nombre d'aires protégées sous gestion améliorée) afin de rendre compte de l'indicateur PROGREEN : Habitats clés protégés (nombre).				
Employés travaillant dans des MPME appuyées par le projet		Annuel	Rapports de projet		UGP
dont femmes					
dont ex-combattants					
dont PA					
dont jeunes					
dont personnes en situation de handicap					
Coopératives ayant conclu avec des MPME des accords de partenariat facilités par le projet		Annuel	Rapports de projet		UGP
dont coopératives dirigées par des femmes					
Groupements déclarant une augmentation de 20 pour cent, ou plus, de leurs bénéfices suite à l'appui sous	L'indicateur est considéré comme un indicateur de genre étant donné qu'il	Annuel	Rapports de projet		UGP



La Banque mondiale

Projet d'appui aux activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo)(P177786)

forme de subvention ou à la formation dispensée par le projet	mesure explicitement la participation des femmes et en fixe une cible.				
dont groupements dirigées par des femmes		Annuel	Rapports de projet		UGP
Plateforme géospatiale établie et opérationnelle		Annuel	Rapports de projet		UGP



ANNEXE 1 : Modalités de mise en œuvre et plan d'appui à la mise en œuvre

I. Montage institutionnel et modalités d'exécution du Projet

1. Le montage institutionnel et les modalités d'exécution seront élaborées aux niveaux national, départemental et local en se basant sur les principes suivants : (a) renforcer la capacité institutionnelle en appuyant les systèmes et mécanismes publics existants qui se sont avérés efficaces dans des approches de projets similaires ; (b) assurer la présence au niveau des départements et des districts, conformément aux politiques de déconcentration et de décentralisation ; et (c) appuyer la coordination nationale de l'approche multisectorielle du projet en faisant participer les agences publiques compétentes à la mise en œuvre et la supervision du projet. Plus précisément, les dispositions comprennent ce qui suit (des détails supplémentaires sont présentés dans le corps du texte de ce document à la Section III.A) :

- i. **Au niveau national** : Le Comité de pilotage interministériel de haut niveau définira les orientations stratégiques et assurera la cohérence et l'appui aux activités multisectorielles du projet. Une UGP sera mise en place pour mettre en œuvre l'approche multisectorielle du projet. Un CT sera formé, regroupant les points focaux techniques nommés par les principaux ministères participant à la mise en œuvre du projet et servira de cadre pour discuter des problèmes de mise en œuvre selon une vision multisectorielle.
- ii. **Au niveau paysage** : Des BSP de l'UGP seront établis au niveau des paysages pour assurer la coordination et le suivi rapproché des activités du projet, travaillant en collaboration avec les prestataires de services et les services décentralisés et déconcentrés.
- iii. **Au niveau local** : Des prestataires de services seront employés sous contrat par l'UGP pour appuyer la mise en œuvre des différentes composantes, travaillant directement avec les bénéficiaires du projet et appuyant le S&E du projet.

II. Plan d'appui à la mise en œuvre

2. La stratégie du Plan d'appui à la mise en œuvre (PAM) a été conçue de manière à inclure les mesures d'atténuation nécessaires à l'atténuation des principaux risques cernés par l'Outil de notation systématique des risques liés aux opérations (SORT) qui sont sous le contrôle du projet, à savoir : (i) la capacité institutionnelle ; (ii) les risques fiduciaires ; et (iii) les risques environnementaux et sociaux. La conception du projet ne peut pas éliminer tous les risques, mais des mesures sont en place pour atténuer la plupart. Le PAM est conçu pour assurer que les mesures d'atténuation sont efficaces et peuvent être renforcées au besoin.

3. Le PAM sera mis en œuvre par la Banque mondiale à travers trois approches majeures : (i) un appui continu à la mise en œuvre à travers un appui courant à distance et en présentiel, et de fréquentes missions d'appui à la mise en œuvre pour les activités du projet, y compris au niveau local, ainsi que des consultations des bénéficiaires ; (ii) le renforcement de la capacité technique de l'UGP, des BSP, du CT, du Comité de pilotage et du personnel-clé des ministères participants et des services déconcentrés/décentralisés ; et (iii) le maintien d'un dialogue de haut niveau avec le gouvernement sur les principaux thèmes du projet, notamment la gestion des paysages, le changement climatique, la gestion des ressources naturelles et l'inclusion sociale. Pendant la première période de mise en œuvre du projet, le PAM sera axé sur l'appui aux compétences de gestion de base afin de contribuer à assurer la conformité



aux exigences de la Banque mondiale en matière fiduciaire et en matière de sauvegarde. La Banque mondiale fournira également une assistance technique ciblée sur le S&E. De plus, elle mettra à profit son pouvoir fédérateur pour assurer la coordination avec les activités des autres partenaires au développement.

4. Afin d'appuyer spécifiquement la capacité de l'agence d'exécution en matière de passation des marchés, de GF et de sauvegardes, la Banque mondiale dispensera une série de formations ciblées à tout le personnel de l'UGP et en particulier aux spécialistes concernés de l'UGP.

5. Au début de la mise en œuvre, l'équipe de projet de la Banque mondiale sera dirigée par un Chef d'équipe de travail (*Task Team Leader* en anglais - TTL) basé à Brazzaville et un TTL au siège de la Banque (à Washington DC). L'équipe comprendra des spécialistes en gestion financière, en passation des marchés et en sauvegardes environnementales et sociales ainsi que des spécialistes sectoriels qui seront basés dans le pays. L'équipe utilisera notamment les instruments suivants pour appuyer la mise en œuvre : (i) un appui courant à la mise en œuvre en modalité à distance et en présentiel, des missions régulières d'appui à la mise en œuvre (au moins deux fois par an et plus fréquemment au besoin, en plus de missions plus fréquentes du personnel basé dans le pays, y compris des visites sur le terrain) ; (ii) une RMP, qui constituera une occasion pour examiner la performance du projet et ajuster la conception du projet au besoin ; (iii) un suivi indépendant de la mise en œuvre du projet mené par une tierce partie une fois par an ; (iv) des examens réguliers de la conformité fiduciaire, y compris l'examen des Rapports de suivi financiers non audités (RSF) et des audits externes ; (v) des évaluations techniques pour faciliter l'apprentissage ; et (vi) les activités d'achèvement de la mise en œuvre. Les principaux domaines des activités d'appui à la mise en œuvre prévues sont résumés dans le Tableau 1.1.

Tableau 1.1. Principaux domaines des activités d'appui à la mise en œuvre

Période	Domaine prioritaire	Principales compétences requises	Estimation des ressources
Année 1	- Mise en place des modalités d'exécution - Appui à l'UGP dans la gestion du projet et la résolution des problèmes techniques - Appui aux éléments constitutifs de la gestion de projet (sauvegardes, GF, passation des marchés, suivi et évaluation) et aux processus de planification participative - Préparation des TdRs et recrutement des prestataires de services pour les principales analyses, la mobilisation communautaire et les investissements dans les infrastructures/moyens de subsistance	Gestion des tâches :	- Quatre missions d'appui à la mise en œuvre - Appui continu (en présentiel et à distance)
		Agriculture	
		Gestion des ressources naturelles	
		Développement social	
		Changement climatique	
		Moyens de subsistance	
		VBG	
		Sauvegardes environnementales et sociales (basé au bureau pays)	
		GF (basé au bureau pays)	
		Passation des marchés (basé au bureau pays)	
		Communication	



		S&E	
Années 2 à 4	• Missions conjointes d'appui à la mise en œuvre avec le gouvernement et suivi continu de la performance de mise en œuvre • Revue des plans de travail/financiers annuels • Examen des rapports de projet • Examen des audits/RSF • Appui à la révision du MEP • RMP	Gestion des tâches	• Deux missions d'appui à la mise en œuvre par an • Appui continu (en présentiel et à distance)
		Agriculture	
		Gestion des ressources naturelles	
		Développement social	
		Changement climatique	
		Moyens de subsistance	
		VBG	
		Sauvegardes environnementales et sociales (basé au bureau pays)	
		GF (basé au bureau pays)	
		Passation des marchés (basé au bureau pays)	
		Communications	
		S&E	
Année 5	• Comme précédemment, plus : • Achèvement du projet	Comme précédemment	Comme précédemment

III. Gestion financière

6. En accord avec les directives de la Banque mondiale : « Manuel de gestion financière pour les IPFs de la Banque mondiale », et aux lignes directrices de la Banque mondiale : « Document de référence - Gestion financière dans les opérations de financement en modalité projet de la Banque mondiale » - les IPFs de l'UGP ProClimat ont été évaluées pour déterminer si elles sont acceptables et satisfont aux exigences de la Banque mondiale. Ces modalités permettraient d'assurer que l'entité d'exécution : (a) utilise les fonds uniquement aux fins prévues, de manière efficiente et économique ; (b) prépare des comptes exacts et fiables ainsi que des rapports financiers périodiques dans les délais impartis ; (c) préserve les actifs du projet ; et (d) met en place des modalités d'audit jugées acceptables.

7. L'équipe de la Banque mondiale a établi que les modalités de GF mises en œuvre au sein de l'UGP ProClimat pourraient être considérées comme adéquates pour la mise en œuvre du Projet, sous réserve du respect des exigences suivantes : (i) un CD est ouvert auprès d'une institution financière jugée acceptable par la Banque ; (ii) un manuel de procédures est rédigé afin de prendre en compte les spécificités du nouveau projet et du don ; (iii) un logiciel adéquat de comptabilité de gestion est acquis pour enregistrer les transactions du projet et préparer les RSF dont le canevas sera convenu lors des négociations, au plus tard trois mois après l'entrée en vigueur ; (iv) en accord avec la Banque mondiale, des TdRs sont rédigés pour recruter un cabinet professionnel externe chargée de la fonction d'audit interne, et pour les recrutements ultérieurs, avec l'accord de la Banque ; (v) un auditeur externe indépendant, jugé acceptable par la Banque, est recruté conformément aux TdRs ; et (vi) le recrutement d'un spécialiste expérimenté en GF et d'un comptable est achevé.

8. Les risques détaillés et les mesures d'atténuation correspondantes sont présentés dans le tableau 1.2.



Tableau 1.2 : Risques et mesures d'atténuation

Risque	Notation du risque	Mesures d'atténuation des risques	Notation du risque résiduel	Conditions de mise en œuvre (O/N)
Risque inhérent				
•Niveau pays Mauvaise gouvernance et lenteur de la mise en œuvre des réformes de la gestion des finances publiques (GFP) qui pourraient entraver l'environnement général de la GFP.	Elevé	Dans l'ensemble, la gestion fiduciaire du pays est faible, avec les principales raisons détaillées ci-dessous. L'inefficacité des dépenses publiques, principalement due aux faiblesses du système de GFP du pays, a conduit à l'adoption de certaines réformes de la GFP qui ne sont pas encore effectives. Les dernières notes de Dépenses Publiques et de Responsabilité Financière (DPRF, PEFA en anglais) disponibles ont des scores faibles dans le budget public, notamment sur les critères suivants : (i) Comptabilité, enregistrement et rapports, (ii) Contrôle et audit externes, et (iii) Intégralité et transparence du budget. Les recettes pétrolières représentant environ un tiers du PIB du pays, les deux tiers de ses recettes fiscales et plus de 80 % de ses exportations de biens, la forte baisse des prix du pétrole depuis la mi-2014 a entraîné de graves pertes commerciales, avec une chute drastique des recettes publiques ; les dépenses publiques et les importations restant constantes. Les problèmes de sécurité persistants depuis l'élection présidentielle de 2016 ont perturbé la circulation des marchandises, contribuant à l'augmentation des risques et coûts de faire des affaires et entraînant des réaffectations de fonds publics pour résoudre les problèmes sécuritaires. Le déficit budgétaire global s'est considérablement creusé malgré une forte baisse des dépenses et le ratio dette publique/PIB s'est envolé. La faiblesse des institutions formelles chargées de la surveillance des finances publiques a permis l'usage généralisé du pouvoir discrétionnaire. Le déficit gonflé ainsi que le manque de fonds pour les dépenses opérationnelles et autres dépenses programmatiques des ministères de tutelle et de la plupart des entités publiques font des fonds du projet une cible d'abus potentiel.	Elevé	Non
•Niveau du ministère de tutelle L'UGP ne s'est pas encore pleinement adaptée au nouveau contexte de partenariat des projets d'investissements du Groupe de la Banque Mondiale (GBM) dans lequel les fonds de contrepartie sont pratiquement inexistant, et par conséquent, que	Elevé	Accroître les mesures de dissuasion et de contrôle en diffusant la définition des dépenses inéligibles dans le MEP et en externalisant la fonction d'audit externe pour améliorer l'indépendance et l'objectivité.	Elevé	Non



La Banque mondiale

Projet d'appui aux activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo)
(P177786)

les fonds IDA/BIRD sont la principale source de financement des projets. La responsabilité ainsi que l'efficacité et l'économie dans l'utilisation des fonds sont un processus en cours d'acquisition.				
•Niveau du projet L'UGP présumée a de mauvais antécédents dans la gestion des projets du GBM	Substantiel	Effectuer des supervisions en GF de manière plus régulière. Dans la mesure du possible, suggérer un changement de personnel de GF. Mêmes mesures que ci-dessus.	Moyen	Non
Risque global inhérent : Elevé				
Risque de supervision				
•Budgétisation Faiblesse de la planification budgétaire ainsi que du suivi des engagements financiers	Substantiel	Le MEP définira les modalités d'élaboration du budget, de contrôle budgétaire et les exigences en matière de révision budgétaire. Un plan de travail et un budget annuels seront préparés chaque année. Des prévisions annuelles détaillées des décaissements ainsi qu'une analyse et une explication des écarts seront requises.	Moyen	Non
•Comptabilité En raison de la nature nouvelle du projet, il pourrait exister des problèmes de gestion des opérations comptables.	Elevé	- Acquisition d'un logiciel de gestion financière séparé et son installation pour générer les rapports de suivi financiers du projet. - Veiller à ce que des critères appropriés soient appliqués pour comptabiliser les actifs et les passifs. - Recrutement d'un spécialiste en GF et d'un comptable ayant une expérience avérée dans la gestion des projets financés par la Banque mondiale. - Recruter un spécialiste en GF	Substantiel	Non
•Contrôle interne Dépenses potentielles inéligibles et retard dans la fourniture des rapports en raison d'une documentation incomplète fournie par les prestataires de services ou de l'utilisation de fonds pour des dépenses non liées au projet.	Elevé	- La nature des dépenses éligibles sera clairement définie. - En raison de la nature très limitée des transactions possibles qui sont admissibles au programme, il doit y avoir une définition claire des types de dépenses admissibles. - Externalisation de la fonction d'audit interne à un cabinet externe. - L'appui périodique à la mise en œuvre fiduciaire sera fourni par l'équipe fiduciaire de la Banque mondiale.	Substantiel	Non
•Flux des fonds Assurer que les Demandes de Retraits de Fonds (DRF) sont soumises	Substantiel	Exiger du projet qu'il s'assure du respect des stipulations indiquées dans les lettres de décaissement et d'information financière (DFIL), en particulier la soumission mensuelle des DRF.	Moyen	Non



La Banque mondiale

Projet d'appui aux activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo) (P177786)

régulièrement, au moins une fois par mois.				
• Rapport de Suivi Financier (RSF)	Moyen	Pour le don, l'UGP sera tenue de préparer et de soumettre des Rapports de Suivi Financiers (RSF) trimestriels à utiliser par la direction du projet pour évaluer la performance financière du projet et son lien avec l'avancement physique. Les RSF doivent être soumis à la Banque mondiale dans les 45 jours suivant la fin du trimestre concerné. Le logiciel de gestion financière existant sera configuré pour générer des rapports financiers autonomes distincts relatifs à l'utilisation des fonds du don.	Moyen	Non
• Audit externe	Substantiel	Recrutement d'un auditeur externe indépendant sur la base des termes de référence convenus et élaborés conformément aux normes comptables internationales (y compris la fraude et la corruption). Les termes de référence seront soumis à l'approbation de la Banque mondiale.	Moyen	Non
• Fraude & Corruption	Moyen	Organiser des contrôles fréquents de chaque acteur afin de contribuer à prévenir et atténuer le risque de détournement de fonds. Toute demande de paiement sera approuvée par le coordinateur et le directeur financier avant le décaissement des fonds. La future équipe de GF devra assurer la soumission mensuelle des demandes de retrait de fonds (DRF).	Substantiel	Non
Gestion du risque global	Substantiel		Substantiel	
Risque global de GF	Substantiel		Substantiel	
Le risque global de GF est jugé Substantiel (S).				

Note : E = Elevé; M = Moyen; S = Substantiel.

9. L'Entité de coordination du projet sera l'UGP ProClimat.

10. **Dotation en personnel et formation.** Un agent spécialisé et expérimenté en GF et un comptable seront recrutés pour la mise en œuvre du projet. La fonction d'audit interne sera externalisée.

11. **Budgétisation.** Les modalités de budgétisation comprendront un plan de travail et budget annuels à préparer pour chaque année. Le Manuel de procédures de GF du projet définira les modalités de budgétisation et de contrôle budgétaire ainsi que les exigences en matière de révisions de la budgétisation. Des prévisions et des budgets annuels détaillés des décaissements seront nécessaires - la nature prospective de ces prévisions devra être soulignée pour assurer une couverture suffisante des utilisations de fonds. Les RSF fourniront des informations sur le contrôle budgétaire et l'analyse des écarts entre les chiffres effectifs et le budget. Les mécanismes budgétaires actuels seront révisés pour prendre en compte les nouvelles spécifications du projet.

12. **Audit interne.** La fonction d'audit interne sera sous-traitée à un cabinet d'audit externe pour renforcer l'indépendance et l'objectivité. L'UGP doit convenir avec la Banque mondiale du contenu des TdRs pour le recrutement d'un cabinet professionnel externe chargé de la fonction d'audit interne et procéder à son recrutement ultérieur. Au besoin et en fonction des activités du projet à réaliser, des



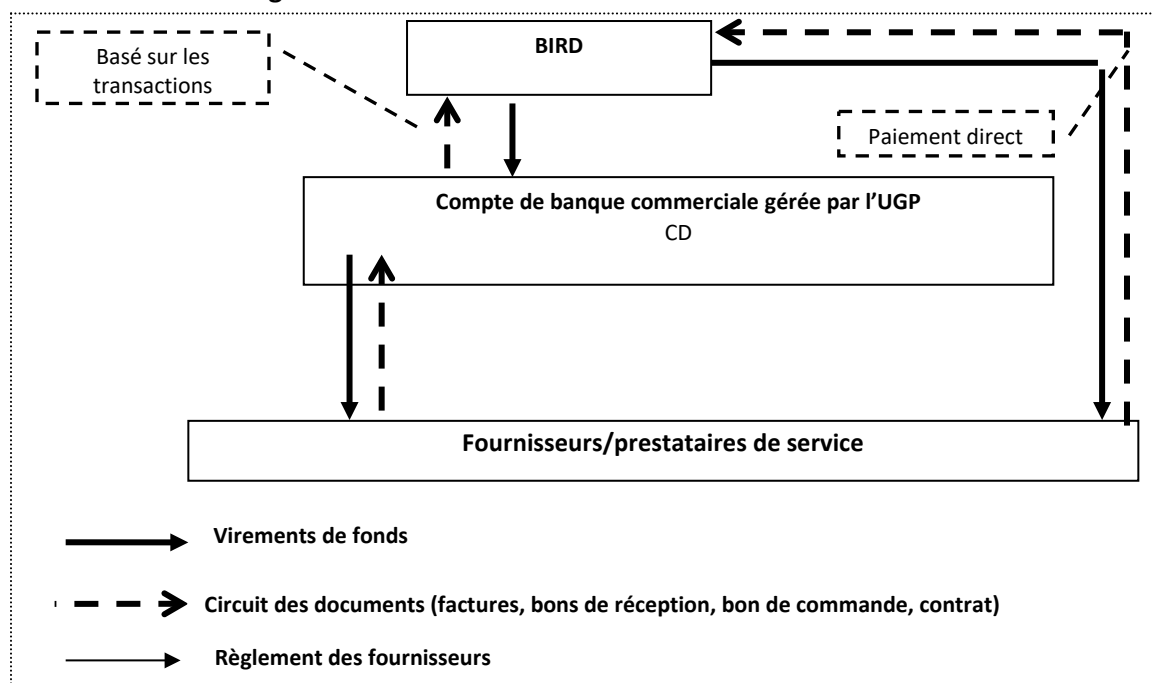
procédures convenues spécifiques seront intégrées aux TdRs.

13. Politiques et procédures comptables. Les systèmes et principes comptables ainsi que les procédures administratives et financières seront documentés dans le Manuel administratif, comptable et financier du projet. Il sera utilisé par : (a) le personnel du projet en tant que manuel de référence ; (b) la Banque mondiale pour évaluer l'acceptabilité des systèmes de comptabilité, de rapport et de contrôle du projet ; et (c) les auditeurs pour évaluer les systèmes et les contrôles comptables du projet et pour concevoir des procédures d'audit spécifiques au projet. Un logiciel de gestion comptable pouvant prendre en charge plusieurs projets, sites et caractéristiques de bailleurs sera acquis. Au moins deux ensembles de rapports financiers seront préparés par l'UGP. Les RSI trimestriels requis par la Banque mondiale et les états financiers annuels incluront les états financiers consolidés du projet. Les RSF seront préparés et soumis à la Banque mondiale 45 jours après la clôture de chaque trimestre. Les RSF seront basés sur les canevas présentés dans les Directives de la Banque mondiale sur les rapports de suivi financier avec quelques ajustements. Le manuel de procédures détaillera les modalités de rapport financier trimestriel et annuel, y compris l'avancement physique. Les rapports trimestriels comprendront un tableau sur l'exécution budgétaire. En matière de canevas, ce rapport comprendra : (a) le relevé des sources et des utilisations des fonds et l'utilisation des fonds par catégorie ; (b) un tableau récapitulant l'utilisation des fonds par catégorie, activité et composante ; (c) le PPM mis à jour ; (d) un rapport sur l'avancement physique des activités ; et (e) le résumé des missions d'audit interne ainsi que l'état de mise en œuvre des recommandations des missions d'audit et de supervision internes ou externes. Les comptes du projet seront tenus selon la méthode de la comptabilité d'exercice, étayés par les dossiers et selon des procédures appropriées pour suivre les engagements et préserver les actifs.

14. Flux financiers. Les activités du projet seront financées à travers un CD qui sera ouvert auprès d'une banque commerciale jugée acceptable par la Banque mondiale. Le CD sera géré conformément aux procédures de décaissement décrites dans le MEP et à les DFILs. Le montant plafond du compte sera décidé par les services de décaissement de la Banque mondiale et devrait tenir compte de la capacité de décaissement des différentes structures de mise en œuvre du projet. L'UGP devrait également gérer le financement de contrepartie qui sera déposé dans la même banque commerciale. Le plafond du CD sera fixé à 3 milliards de FCFA pour le prêt et 300 millions de FCFA pour le don. Des avances supplémentaires seront versées dans le CD chaque mois après présentation des demandes de retrait appuyées par des Relevés de dépenses (RD) ou des registres et autres documents spécifiés dans les DFILs. Les flux financiers sont résumés dans la figure 1.1.



Figure 1.1. Flux financiers et modalités de décaissement



15. **Modalités de décaissement (méthodes de décaissement) :** Compte tenu de l'environnement à haut risque, la méthode du décaissement fondée sur les rapports ne sera pas applicable par défaut. Par conséquent, dès l'entrée en vigueur du projet, la méthode du décaissement fondé sur les transactions sera utilisée. Une avance initiale à concurrence du plafond du CD sera versée dans le CD et les décaissements ultérieurs seront effectués chaque mois sur présentation de l'Etat des Dépenses (ED) ou des dossiers spécifiés dans les DFILs. Par la suite, l'option de décaissement sur soumission de RSF trimestriels non audités (également désignée par l'expression « décaissements fondés sur les rapports ») pourrait être envisagée, sous réserve de la qualité et de la ponctualité de la soumission des RSF à la Banque ainsi que de la performance globale de la gestion financière évaluée en temps opportun. Les autres méthodes de décaissement de fonds (remboursement, paiement direct et engagement spécial) seront également disponibles au Projet. La valeur minimale des demandes pour ces méthodes est de 20 pour cent du montant plafond du CD. Le projet disposera de la possibilité de signer et de soumettre les Demandes de retrait (DR) par voie électronique en utilisant le module e-signatures accessible à partir du site web « Client Connection » de la Banque.

16. **Rapport financier et suivi.** Le manuel de procédures détaillera les modalités de rapport financier trimestriel et annuel, y compris l'avancement physique. Les rapports trimestriels comprennent un tableau sur l'exécution budgétaire. En matière de canevas, ce rapport comprendra : (a) le relevé des sources et des utilisations des fonds et l'utilisation des fonds par catégorie ; (b) le PPM mis à jour ; (c) l'avancement physique ; et (d) le résumé des missions d'audit interne ainsi que l'état de mise en œuvre des recommandations des missions d'audit et de supervision internes ou externes.

17. **Audit externe.** Les états financiers du projet et le système de contrôle interne gérés par l'UGP feront l'objet d'audits annuels menés par un auditeur externe indépendant jugé acceptable par la Banque mondiale dont le mandat sera renouvelé tous les deux ans.



18. **Le rapport d'audit devra prendre en compte toutes les activités du programme de GF et être soumis à la Banque mondiale dans les six mois qui suivent la fin de chaque année financière.** L'auditeur externe des états financiers du projet sélectionné devrait être présenté à la Banque mondiale pour avis de non-objection. Des TdRs appropriés seront fournis à l'équipe du projet pour l'auditeur externe.

19. **L'auditeur externe émettra son opinion sur les états financiers annuels conformément aux normes d'audit de la Fédération internationale des comptables (IFAC).** En plus des rapports d'audit, l'auditeur externe fournira une lettre de recommandations sur les procédures de contrôle interne présentant les recommandations visant à améliorer le système de contrôle, les procédures comptables et financières suite à l'audit ainsi qu'à préserver la conformité aux clauses restrictives financières en vertu de l'Accord de financement.

20. **Le projet devra soumettre, au plus tard le 30 juin de chaque année financière, les états financiers annuels audités.** En accord avec la nouvelle politique d'accès à l'information, le projet se conformera à la politique de publication des rapports d'audit de la Banque mondiale (notamment, la mise à disposition du public sans délai après réception de tous les rapports de l'audit financier final, y compris les rapports d'audit avec réserves) et publiera les informations sur son site web officiel dans un délai d'un mois après l'acceptation du rapport final par la Banque mondiale.

Plan d'appui à la mise en œuvre (PAM)

21. **Les missions d'appui à la mise en œuvre de la GF seront en accord avec une approche fondée sur les risques et comporteront une approche de collaboration avec l'équipe du projet.** La première mission d'appui à la mise en œuvre sera effectuée six mois après l'entrée en vigueur du projet. Par la suite, les missions seront programmées sur la base du modèle d'approche fondée sur le risque et comprendront ce qui suit : (a) le suivi des modalités de GF pendant le processus de supervision, à des intervalles déterminés en fonction de la notation du risque attribuée à l'évaluation globale de la GF à l'entrée, puis par la suite pendant la mise en œuvre (Rapport sur la situation de la mise en œuvre et les résultats) ; (b) un examen fiduciaire intégré des principaux contrats ; (c) l'examen des RSF ; (d) l'examen des rapports d'audit et des lettres de recommandations des auditeurs externes et le suivi des problèmes importants de redevabilité en collaboration avec le chef de l'équipe de travail, le client et/ou les auditeurs ; la qualité de l'audit (interne et externe) sera également suivie de près pour assurer que l'audit couvre tous les aspects pertinents et donne une assurance suffisante quant à l'adéquation de l'utilisation des fonds par les bénéficiaires ; (e) la supervision physique sur le terrain ; et (f) une aide dans la mise en place ou le maintien d'une capacité de GF appropriée.

22. Sur la base des résultats de l'évaluation des risques en rapport à la GF, le PAM est proposé dans le tableau 1.3.

Tableau 1.3. Plan d'appui à la mise en œuvre

Activité de GF	Fréquence
Examens documentaires	
Examen des RSF	Chaque trimestre
Examen du rapport d'audit du programme	Annuel



Activité de GF	Fréquence
Examen des autres informations pertinentes telles que les rapports intermédiaires sur les systèmes de contrôle interne	En continu, au fur et à mesure de leur disponibilité
Visites sur place	
Examen du fonctionnement global du système de GF	Chaque trimestre (mission d'appui à la mise en œuvre)
Suivi des mesures prises pour les problèmes soulevés dans les rapports d'audit, les lettres de recommandations des auditeurs, les audits internes et les autres rapports	Selon les besoins
Examen des transactions (au besoin)	Selon les besoins
Appui au renforcement de capacité	
Séances de formation sur la GF	Avant le début du projet et par la suite, selon les besoins

23. L'objectif du PAM mentionné précédemment est d'assurer que le projet maintienne un système de GF satisfaisant tout au long de la durée de vie du projet.

Conclusion de l'évaluation

24. **Le risque résiduel global en matière de GF lors de la préparation est jugé Substantiel (S).** Les modalités de GF proposées pour ce projet sont jugées suffisantes pour satisfaire aux exigences fiduciaires minimales de la Banque en vertu des Directives de la Banque mondiale : « Manuel de gestion financière pour les IPFs de la Banque mondiale », et des lignes directrices de la Banque mondiale : « Documents de référence - Gestion financière dans les IPFs de la Banque mondiale ».

IV. Dépenses admissibles

25. Le tableau 1.4 présente les catégories de dépenses admissibles.

Tableau 1.4. Dépenses admissibles

Catégorie	Montant du don BIRD alloué (exprimé en USD)	Montant de la Subvention PROGREEN alloué (exprimé en USD)
(1) Biens, travaux, services autres que services de consultant, services de consultants, coûts de fonctionnement et formation du Projet	37 395 000	6,430,000
(2) Microprojets du PIP au titre de la Partie 2.1 du projet	17 070 000	2 930 000



La Banque mondiale

Projet d'appui aux activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo) (P177786)

(3) Sous-subsidations et subsidations de contrepartie au titre des Parties 3.1(a)(b) ; 3.2(a)(b), et 3.3(a)(b) du Projet	15 360 000	2 640 000
(4) Dépenses d'urgence dans le cadre de la Partie 5 du Projet	0	0
(5) Frais d'ouverture	175 000	0
(6) Prime de plafond du taux d'intérêt ou de tunnel du taux d'intérêt	0	0
MONTANT TOTAL	70 000 000	12 000 000

V. Passation des marchés

26. **La passation des marchés du projet sera effectuée conformément au Règlement de la Banque mondiale.** L'UGP exécutera toutes les activités de passation des marchés, sauf si celles-ci sont déléguées à travers des accords avec les prestataires de services. Le projet sera soumis aux directives de lutte contre la corruption de la Banque mondiale, en date du 15 octobre 2006, révisées en janvier 2011 et à compter du 1^{er} juillet 2016. Le projet utilisera le STEP pour planifier, enregistrer et suivre toutes les opérations de passation des marchés. Des audits annuels de la passation des marchés seront effectués tout au long de la durée du projet.

27. **Les principales activités de passation des marchés devraient inclure la passation des contrats avec les prestataires de services (en particulier les ONG) qui mettront en œuvre les activités d'infrastructure et de subsistance.** Le projet comporte de nombreuses activités nécessitant plusieurs contrats de petite et moyenne envergure avec des prestataires de services - une conception nécessitant une solide capacité de passation des marchés et une supervision étroite. Un montant important sera utilisé pour acquérir de nombreux petits articles, tels que les semis, ce qui peut constituer une porte ouverte aux détournements de fonds en l'absence de suivi étroit. Un PPSD et un PPM, ont été approuvés par la Banque mondiale. Selon les résultats de la PPSD, il y aura des entreprises et des consultants internationaux et nationaux avec inclusion de marchés internationaux compte tenu de l'insuffisance de l'expérience technique et des ressources humaines adéquates nécessaires à l'exécution de la conception des trois premières composantes du projet. La PPSD sert de fondement aux décisions de passation des marchés et les justifie, y compris l'approche au marché et les méthodes de sélection. Tous les biens, travaux et services autres que de conseil seront acquis en accord avec les exigences énoncées ou visées à la Section VI. Méthodes de sélection approuvées : Biens, travaux et services autres des services de conseil des Règlements sur la passation de marchés. Les services de conseil seront acquis conformément aux exigences énoncées ou visées à la Section VII. Méthodes de sélection approuvées : Services de conseil des Règlements sur la passation des marchés, de la SPPD et du PPM. Une évaluation de l'UGP sera réalisée une fois celle-ci mise en place.

28. **Supervision de la passation des marchés.** En plus de l'examen préalable et des missions d'appui à la mise en œuvre réalisées par la Banque mondiale, une revue a posteriori des contrats sera



programmée une fois par an pour les activités de passation des marchés faisant l'objet d'une revue a posteriori. La revue a posteriori sera effectuée sur la base des informations et de la documentation classées dans STEP et des visites de sites du projet.

29. **Les risques en rapport à la passation des marchés ont été cernés et incluent ce qui suit :** (i) une insuffisance de capacité, de connaissance et d'expérience dans l'application de la Réglementation de la Banque mondiale sur la passation des marchés ; (ii) une faible expérience du personnel de l'UGP en matière d'AOI ouvert et de passation de marchés de services de consultants ; (iii) le renouvellement du personnel-clé ; (iv) un manque de capacité à gérer les contrats ; (v) peu de réponses des prestataires de services appelés à manifester leur intérêt pour les opportunités de passation de marchés ; et (vii) le retard dans le paiement des prestataires de services. Le risque global en rapport à la passation des marchés est jugé Substantiel.

30. **Les mesures à adopter pour atténuer les risques en rapport à la passation des marchés** sont les suivantes : (i) le projet dispensera une formation sur la passation des marchés au personnel du projet, pendant la préparation du projet, afin de garantir l'application adéquate des règlements de passation des marchés de la Banque mondiale pour les emprunteurs de Projets d'investissement; (ii) le projet recrutera par voie de concours un spécialiste expérimenté en passation des marchés qui dispose d'une vaste connaissance des réglementations de la Banque mondiale sur la passation des marchés ; (iii) les responsables de passation des marchés du projet seront spécifiquement formés sur la passation des marchés et la gestion des contrats pour renforcer davantage leurs compétences ; (iv) les Appels à manifestation d'intérêt seront publiés sur le site externe de la Banque Mondiale, dans l'ensemble des ambassades, et dans les journaux sur une plus longue durée ; (v) dans le cadre des activités de gestion des contrats, des accords-cadres seront conclus pour la fourniture des articles fréquemment achetés tels que les articles de bureau étant donné que cela contribuera à optimiser les ressources ; et (vi) le règlement rapide des factures consolide la trésorerie des prestataires de services et renforce leur confiance dans l'entité adjudicatrice, garantissant ainsi l'achèvement rapide du contrat.

31. **Seuils de passation des marchés.** Les seuils pour les approches au marché et les méthodes de passation des marchés particulières et les seuils pour les exigences d'examen préalable de la Banque mondiale seront fixés pour le projet en fonction de la notation du risque en matière de passation des marchés.

32. **Fréquence de l'appui à la mise en œuvre de la passation des marchés.** En plus de l'examen préalable, un appui ciblé à la passation des marchés sera fourni à l'UGP par la Banque mondiale. Les missions d'appui à la mise en œuvre mobiliseront, entre autres, un spécialiste en passation des marchés pour effectuer une revue a posteriori stratégique des activités de passation des marchés.

33. **Période de statu quo, publication des adjudications et débriefing.** La publication des résultats du processus d'appel d'offres pour les contrats de biens et pour les contrats de conseil suivra les dispositions des Paragraphes 5.78 à 5.96 du Règlement sur la passation des marchés de la Banque mondiale.

34. **Fraude et corruption.** Toutes les entités adjudicatrices ainsi que les soumissionnaires et les prestataires de service, c'est-à-dire les fournisseurs, les entrepreneurs et les consultants, devront respecter les normes éthiques les plus strictes dans le cadre de la passation des marchés et l'exécution



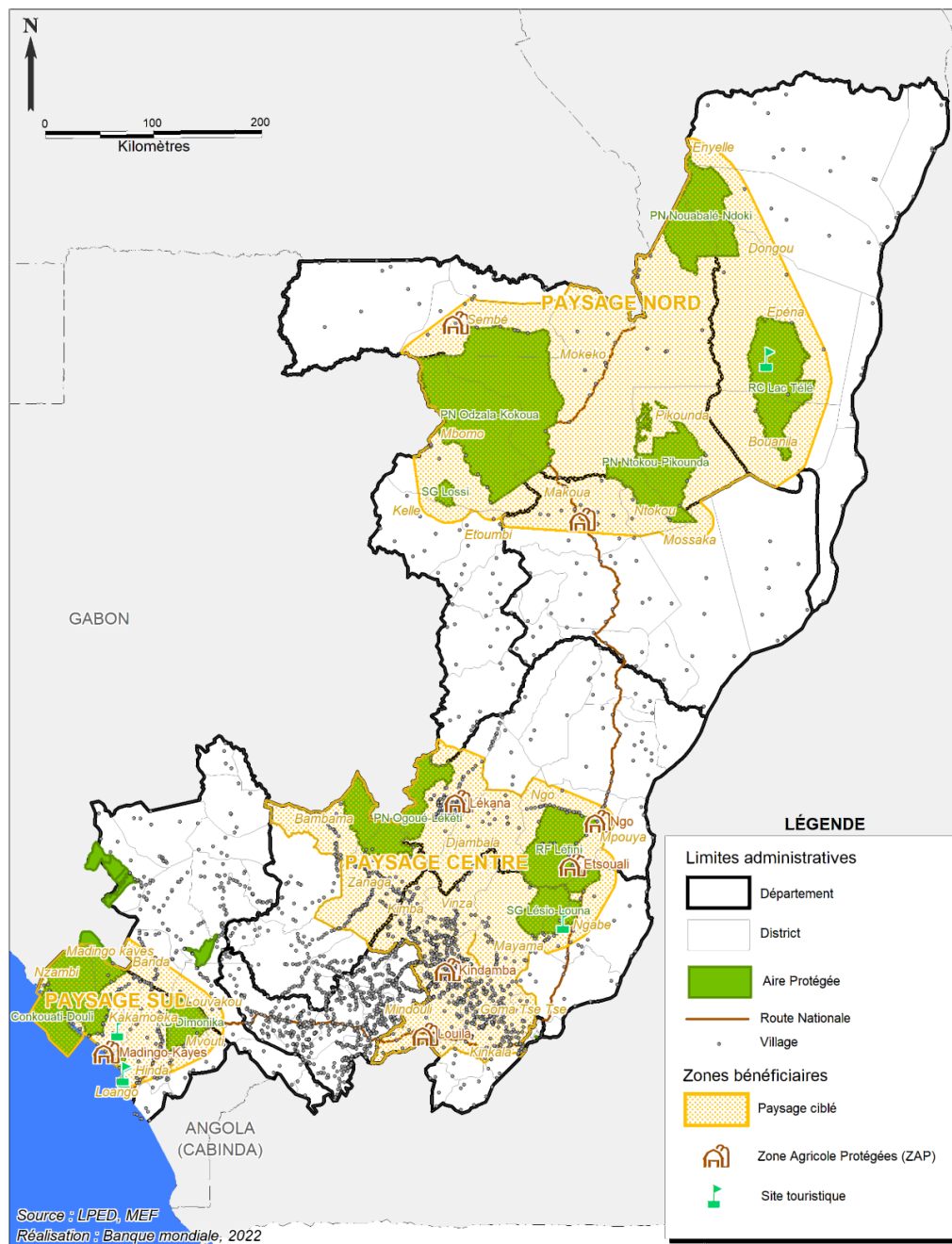
La Banque mondiale

Projet d'appui aux activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo)
(P177786)

des contrats financés dans le cadre du Projet, en accord avec l'ensemble des directives de la Banque mondiale.



ANNEXE 2 : Carte de la zone du projet



Note : Autorisation cartographique obtenue le 17 janvier 2023.



ANNEXE 3 : Analyse économique et financière

1. **Les détails relatifs à l'analyse économique et financière du projet sont fournis dans cette annexe.** Comme mentionné précédemment, le projet est conçu comme un cadre, ce qui signifie que de nombreuses activités ne seront définies, sélectionnées et exécutées que pendant la mise en œuvre du projet.⁶² Par conséquent, à ce stade, de nombreuses activités qui seront mises en œuvre par le projet ne sont pas encore définies en détail. Aussi, une analyse coûts-bénéfices (ACB) au niveau du projet ne peut-elle être réalisée à ce stade.

2. **Comme le projet envisage un éventail de pratiques pouvant être mises en œuvre, une analyse économique est réalisée pour les activités sélectionnées.** Tout a été mis en œuvre pour identifier des activités types pour chaque composante, sur la base de consultations avec l'équipe du projet et en s'inspirant d'exemples tirés d'autres projets similaires, tels que le PDAC (P159979) et le PFDE (P124085), ainsi que des pratiques recommandées par le PIAIC⁶³ du pays. L'analyse est basée sur la méthode ACB, avec un taux d'actualisation de 6 pour cent (Banque mondiale, 2016⁶⁴) et un horizon temporel de 20 ans, pour tenir compte des avantages à long terme du projet.

Composante 1. Renforcer la capacité des institutions et promouvoir la cohésion sociale

3. **L'analyse est axée sur la mise en place du (SCARP).** Cette activité permettra d'établir et de mettre en œuvre un système d'alerte précoce et de riposte utilisant la technologie des téléphones mobiles pour alerter les agriculteurs suffisamment à l'avance des risques climatiques qui pourraient affecter leurs cultures, leur bétail et leur vie. Les coûts liés à cette activité comprennent les coûts d'investissement pendant la mise en œuvre du projet et les coûts de maintenance annuels nécessaires. Leur VA est estimée à 0,5 million USD (Tableau 3.1). Pour les avantages du SCARP, l'équipe évaluera les avantages agricoles attendus en termes de pertes évitées. Aucune évaluation de ce type n'était disponible pour le Congo au moment de la rédaction du présent document. Cependant, la littérature existante montre que : i) dans la plupart des pays, 5 à 10 pour cent de la production agricole nationale est perdue chaque année en raison d'événements météorologiques⁶⁵; ii) l'amélioration des prévisions météorologiques et le SCARP peuvent réduire ces pertes de 10 à 30 pour cent, comme constaté dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest^{66,67}. On peut raisonnablement supposer que seulement 5 pour cent de la production agricole est perdue en raison des événements climatiques au Congo, et que l'amélioration du SCARP ne peut réduire cette perte que de 1 pour cent. Sachant que le projet cible 30 pour cent des ménages agricoles du pays,⁶⁸ l'avantage annuel estimé atteint 0,02 pour cent du PIB agricole du pays, à partir de l'année 6. Sur la base des données actuelles sur le PIB du pays et les projections futures fournies par les statistiques de la Banque mondiale et du FMI, la valeur ajoutée des avantages agricoles grâce au SAPR établi par le projet est estimée à 1,4

⁶² Ces activités feront partie des PIPs, qui seront élaborés dans le cadre du volet 1.

⁶³ République du Congo. 2020. Plan d'Investissement Agricole Climato-résilient. Banque mondiale/AFD/AAA/Kinome.

⁶⁴ Le choix du taux d'actualisation de 6 % est fondé sur la croissance moyenne du PIB par habitant du pays par an, qui est estimée à environ 3 % entre 2015 et 2020. Banque mondiale. 2016. Actualisation des coûts et des avantages dans l'analyse économique des projets de la Banque mondiale. Banque mondiale.

⁶⁵ FAO. 2019. Handbook on Climate Information for Climate Communities. What farmers need and what is available. FAO.

⁶⁶ Tarchiani, V. 2019. Rapport d'évaluation du projet opérationnel Metagri (2012 - 2015).

⁶⁷ Kull, D., L. P. Riishojgaard, J. Eyre, R. A. Varley. 2021. The Value of Surface-Based Meteorological Observation Data. Banque mondiale.

⁶⁸ Estimation basée sur la population de la zone du projet (562 000) et la population rurale totale du pays (1,8 million), d'après les données ouvertes de la Banque mondiale, <https://data.worldbank.org>. On suppose que la part des ménages agricoles dans la zone cible par rapport à la zone totale du pays est égale à la part de la population rurale dans la zone cible par rapport à la population totale du pays.



million USD.

4. Dans l'ensemble, l'analyse indique une VAN économique de 0,9 million USD, et un rapport avantages-coûts (RAC) de 3. Il s'agit d'une estimation prudente, dans la mesure où elle n'inclut aucun autre avantage, tel le fait de sauver des vies et de limiter les accidents corporels dus à des événements climatiques extrêmes. Lorsque les coûts supportés par le projet sont exclus, la VAN financière pour les communautés du projet atteint 1,3 millions USD (Tableau 3.1).

Tableau 3.1. ACB pour la mise en place d'un SAPR communautaire (en millions USD, prix 2022)

	Année 1	Année 2	...	Année 5	...	Année 20	VA
Coûts d'investissement	0,1	0,1	...	0,1	...	0	0,4
Coûts annuels	0	0,01	...	0	...	0,01	0,1
<i>Coûts totaux (1)</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	...	<i>0,1</i>	...	<i>0,01</i>	<i>0,5</i>
Avantages agricoles	0	0	...	0	...	0,2	1,4
<i>Avantages totaux (2)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	...	<i>0</i>	...	<i>0,2</i>	<i>1,4</i>
Avantages économiques nets	-0,1	-0,1	...	-0,1	...	0,2	0,9
Avantages financiers nets	0	0		0		0,2	1,3

Composante 2. Renforcer les investissements dans l'agriculture durable et résiliente et la gestion du capital naturel

5. Pour cette composante, l'analyse porte sur deux investissements dans les infrastructures agricoles (Sous-composante 2.1) et un autre dans la gestion du capital naturel (Sous-composante 2.2). Les résultats sont présentés dans les paragraphes ci-dessous et illustrés dans le Tableau 3.

Réhabilitation de routes

6. L'analyse porte sur la réhabilitation d'un kilomètre de route. Les coûts incluent les investissements dans la réhabilitation (17 600 USD/km) et les coûts d'entretien annuels, estimés à environ 20 pour cent des coûts d'investissement, sur la base des discussions avec l'équipe du projet. La VA du coût est donc évaluée à 53 700 USD/km. Les avantages ont trait à la réduction des coûts de transport des produits (par exemple, vers les marchés locaux) et des personnes (par exemple, vers leurs domiciles et autres destinations). Seulement le premier avantage, en utilisant des données tirées du PDAC du Congo, mises à jour en 2022, est estimé : i) nombre de bénéficiaires desservis par 1 km de route (250 en moyenne) ; ii) coût de transport des produits, sans projet (40 pour cent du revenu des agriculteurs) ; iii) réduction attendue du coût de transport grâce au projet (30 pour cent de ce qu'il aurait été sans le projet, sur la base des expériences locales). Par conséquent, la valeur ajoutée de cet avantage est chiffrée⁶⁹ à 189 500 USD/km.

7. Globalement, cette activité offre une VAN économique de 135 800 USD/km, et un RCA de 4 (Tableau 3.2). Il s'agit d'une estimation très prudente dans la mesure où elle ne tient pas compte d'autres avantages, tels que la valeur économique du temps gagné par les passagers empruntant les routes

⁶⁹ Il convient de noter qu'il s'agit d'une estimation très sommaire qui ne tient pas compte des variations possibles à long terme dans les prix locaux des produits et dans les quantités disponibles sur les marchés locaux en raison de la compétitivité accrue qui pourrait être induite par la réhabilitation des routes.



réhabilitées. La VAN financière est estimée à 152 400 USD/km, comme précisé dans le Tableau 3.2.

Construction de points d'eau fonctionnant à l'énergie renouvelable

8. **L'équipe a réalisé une analyse portant sur un seul point d'eau.** Les coûts incluent l'investissement dans le point d'eau (30 000 USD, basés sur les expériences locales), les coûts d'entretien et de réparation prévisionnels (annuels), et d'autres coûts, tels que le remplacement des batteries du système (tous les cinq ans). Les coûts supplémentaires, tels que le coût d'opportunité du terrain d'implantation du futur point d'eau, sont considérés comme négligeables, en raison de la très petite surface nécessaire (c'est-à-dire 10 m²). En conséquence, la VA du coût est évaluée à 65 200 USD. Les bénéfices comprennent le gain de temps consacré à l'approvisionnement en eau pour l'usage domestique. D'après les entretiens avec des experts locaux, un nouveau point d'eau peut desservir environ 200 ménages et leur permettre de gagner environ 2 heures par jour tout au long de l'année. Cela correspond à environ 146 000 heures économisées par an. En supposant la contribution des adultes à la corvée d'eau (25 pour cent) et le coût d'opportunité du temps passé dans la zone du projet (la moitié du salaire moyen), la valeur économique du temps économisé est estimée à 13 700 USD par an, à l'année 1 après la construction du point d'eau. Par conséquent, la VA des bénéfices atteint 144 100 USD.

9. **Dans l'ensemble, cette activité offre une VAN économique de 78 900 USD/point d'eau, et un RAC de 2.** Comme pour les analyses précédentes, les résultats sont une sous-estimation de la valeur réelle des avantages dans la mesure où ils ne tiennent pas compte de la valeur du temps gagné pour obtenir de l'eau destiné à l'irrigation. La VAN financière est estimée à 107 200 USD/point d'eau (Tableau 3.2).

Amélioration de la gestion des aires protégées (AP)

10. **Le projet investira 10 millions USD dans un large éventail d'activités visant à améliorer la gestion de 1,2 million d'hectares d'AP.** A l'heure actuelle, les types exacts d'activités qui seront mises en œuvre dans les différentes AP ne sont pas définies, pas plus que l'ampleur des avantages attendus de ces aires. Par conséquent, nous réalisons une ACB pour un hectare moyen d'AP en estimant le seuil de rentabilité pour lequel cette activité est économiquement réalisable. Les coûts incluent les investissements (8,5 USD/ha sur les cinq années du projet) et les coûts d'entretien annuels (20 pour cent des coûts d'investissement). Par conséquent, la valeur actualisée des coûts s'élève à 11 USD/ha. En matière de bénéfices, l'investissement devrait générer une augmentation de la valeur des services écosystémiques fournis par les AP. Au moment de la rédaction de ce document, aucune étude estimant la valeur économique des AP au Congo n'a été trouvée. Cependant, l'étude la plus récente de la Banque mondiale intitulée *Changing Wealth of Nations* (Banque mondiale, 2021)⁷⁰ fournit une évaluation globale de la valeur économique des services écosystémiques forestiers et des aires protégées dans tous les pays. Pour le Congo, les auteurs ont estimé les avantages des écosystèmes forestiers à 83 USD/ha/an⁷¹ et ceux des aires protégées à 200 USD/ha/an. Cependant, ils expliquent également que la méthodologie utilisée pour calculer la première valeur est plus cohérente que celle utilisée pour la seconde. Par conséquent, la valeur des avantages de l'écosystème forestier (83 USD/ha/an) a été utilisée pour déterminer la valeur actuelle des AP au Congo. Comme les forêts représentent 69 pour cent⁷² de la superficie des aires protégées,

⁷⁰ Banque mondiale. 2021. *The Changing Wealth of Nations*. World Bank. Washington D.C.

⁷¹ Mise à jour jusqu'en 2021. L'estimation inclut la valeur de l'habitat (16 USD/ha/an), la protection de l'eau (33 USD/ha/an), les loisirs (13 USD/ha/an) et les produits forestiers non ligneux (21 USD/ha/an) (Banque mondiale, 2021).

⁷² Basé sur les décrets d'établissement et les plans de développement de 20 AP au Congo.



l'équipe a calculé la valeur annuelle moyenne des avantages écosystémiques des aires protégées est de 57 USD/ha, selon nos calculs.

11. Une ACB du seuil de rentabilité indique que l'investissement prévu pour améliorer la gestion des aires protégées serait justifié si les avantages de ces dernières augmentaient d'au moins 2,5 pour cent par rapport à leur valeur en l'absence du projet. Par exemple, une augmentation de 5 pour cent de la valeur de l'AP grâce au projet correspondrait à un avantage supplémentaire de 2,8 USD/ha/an, avec une VA de 21 USD/ha. Dans cette hypothèse, l'activité générerait une VAN économique de 10 USD/ha, et un RAC de 2 (Tableau 3.2). Une analyse plus affinée doit prendre en compte : i) les AP spécifiques que le projet ciblera ; ii) les types d'activités spécifiques que le projet mettra en œuvre dans ces zones ; et iii) l'identification et l'évaluation de chacun des avantages forestiers qui devraient être générés par le projet, qui dépendent largement des types d'activités mentionnés au point ii).

Tableau 3.2. ACB des activités sélectionnées de la Composante 3 (prix 2022)

	Année 1	Année 2	...	Année 5	...	Année 20	VA
Réhabilitation de routes (USD/km)							
Coûts d'investissement	17 600	0	...	0	...	0	
Coûts annuels	0	3 520	...	3 520	...	3 520	
Coûts totaux	17 600	3 520	...	3 520	...	3 520	53 700
Réduction des coûts de transport	0	18 000	...	18 000	...	18 000	
Total des avantages	0	18 000	...	18 000	...	18 000	189 500
Avantages économiques nets	-17 600	14 480	...	14 480	...	14 480	135 800
Avantages financiers nets	0	14 480	...	14 480	...	14 480	152 400
Construction de points d'eau (USD/point d'eau)							
Coûts d'investissement	30 000	0	...	0	...	0	
Entretien, réparation et remplacement des batteries	0	3 300	...	3 300	...	3 300	
Coûts totaux	30 000	3 300	...	3 300	...	3 300	65 200
Gain de temps pour la corvée d'eau	0	13 700	...	13 700	...	13 700	
Total des avantages	0	13 700	...	13 700	...	13 700	144 100
Avantages économiques nets	-30 000	10 400	...	10 400	...	10 400	78 900
Avantages financiers nets	0	10 400	...	10 400	...	10 400	107 200
Amélioration de la gestion des aires protégées (USD/ha)							
Coûts d'investissement	1,7	1,7	...	1,7	...	0	
Coûts annuels	0	0,3	...	0,3	...	0,3	
Coûts totaux	1,7	2,0	...	2,0	...	0,3	11
Amélioration de la valeur de l'AP	0	0	...	2,8	...	2,8	
Total des avantages	0	0	...	2,8	...	2,8	21
Avantages économiques nets	-1,7	-2,0	...	-2,0	...	2,5	10
Avantages financiers nets	n.e.	n.e.	...	n.e.	...	n.e.	n.e.

Notes : n.e. = non estimé en raison du manque de données sur la population vivant dans les AP et la part des avantages supplémentaires de l'AP fournis par le projet qui contribuerait à leurs moyens de subsistance.

Composante 3. Promouvoir des activités économiques et des chaînes de valeur inclusives et résilientes au changement climatique

12. Pour cette composante, l'analyse se concentre sur trois types d'investissements : l'agroforesterie, la transformation des bananes en chips et la transformation du manioc en farine (manioc). Les résultats sont présentés ci-dessous et illustrés dans le Tableau 3.3.



Agroforesterie

13. **Cette activité - développement de l'agroforesterie cacao-banane - figure parmi les pratiques recommandées par le PIAIC du pays pour la diversification agricole et l'adaptation au changement climatique.** Les coûts incluent les coûts d'investissement soutenus par le projet (par exemple, l'achat de plants, l'aménagement de plantations, les matériaux et équipements ainsi que la formation), les coûts annuels liés à l'investissement, et les coûts d'opportunité de l'utilisation alternative des terres (manioc). Les bénéfices englobent les retours économiques des ventes de bananes et de cacao. Les résultats indiquent une VAN économique de 6 300 USD/ha et un RAC de 1,4. Il s'agit d'une estimation prudente qui ne tient pas compte de la valeur des services écosystémiques qui devraient être générés par l'amélioration de la couverture végétale (par exemple, la conservation des sols) par rapport à l'utilisation des terres qui aurait été en place si le projet n'avait pas été mis en œuvre (c'est-à-dire le manioc). La VAN financière est estimée à 9 900 USD/ha.

Transformation du manioc en farine

14. **Au titre de cette activité, un appui est fourni pour l'acquisition d'équipements pour la transformation du manioc en farine.** Il s'agit notamment d'une machine électrique pour la transformation du produit et une autre pour le conditionnement de la farine. Les coûts incluent les coûts d'investissement soutenus par le projet (par exemple, l'achat d'équipement pour la transformation du produit et le conditionnement) et les coûts annuels d'exploitation et de maintenance de cet équipement, nets des coûts liés à la situation sans le projet. Les bénéfices correspondent à la différence entre : i) les revenus de la vente de la farine de manioc, estimés sur la base de la quantité prévue de manioc (6 t/équipement/an), d'une perte de 2 pour cent due à la transformation et du prix local de la farine de manioc (1 800 USD/tonne), et ii) les revenus de la vente du produit en l'absence du projet, estimés sur la base de la production prévue (6 t/an) et du prix local du manioc (1 350 USD/tonne). Globalement, cette activité génère une VAN économique d'environ 7 000 USD et une VAN financière de 12 600 USD.

Transformation des bananes en chips

15. **Au titre de cette, un appui est fourni pour l'acquisition d'équipements pour la transformation des bananes en chips et pour le conditionnement des chips.** Les coûts comprennent les coûts d'investissement soutenus par le projet (par exemple l'achat d'équipement), les coûts annuels des matériaux, et l'exploitation et la maintenance, nets des coûts liés à la situation sans le projet. Les bénéfices correspondent à la différence entre : i) les revenus de la vente de chips de banane, estimés sur la base du nombre escompté de sacs de chips (20 300/an)⁷³ et du prix local d'un sac (1,13 USD/sac), et ii) les revenus de la vente de bananes en l'absence du projet, estimés sur la base de la production prévue de bananes (22 t/an) et du prix local (900 USD/tonne). Globalement, cette activité génère une VAN économique d'environ 9 400 USD et une VAN financière de 14 300 USD.

Tableau 3.3. ACB des investissements pour la composante 3

	Année 1	Année 2	...	Année 5	...	Année 20	VA
<i>Agroforesterie : cacao et bananes, forte densité (c) (USD/ha)</i>							

⁷³ Estimation basée sur la quantité totale de bananes (22 tonnes/an), le facteur de conversion pour la transformation des bananes en chips (3,25 kg), les pertes pendant la transformation (10 %) et le poids d'un sac de chips (300 g).



Coûts d'investissement (a)	4 200	20	...	20	...	20	
Coûts annuels	500	500	...	500	...	500	
Coût d'opportunité du terrain	400	400	...	400	...	400	
<i>Coûts totaux</i>	<i>5 100</i>	<i>920</i>	<i>...</i>	<i>920</i>	<i>...</i>	<i>920</i>	<i>14 500</i>
Revenus tirés des bananes	1 100	2 700	...	2 050	...	0	
Revenus tirés du cacao	0	0	...	900	...	1,400	
Externalités environnementales (b)	n.e.	n.e.	...	n.e.	...	n.e.	
<i>Total des avantages</i>	<i>1 100</i>	<i>2 700</i>	<i>...</i>	<i>2 950</i>	<i>...</i>	<i>1 400</i>	<i>20 800</i>
Avantages économiques nets	-4 000	1 780	...	2 030	...	480	6 300
Avantages financiers nets	-200	1 780	...	2 030	...	480	9 900
Transformation du manioc en farine (USD/activité)							
Coûts d'investissement (d)	7 400	0	...	0	...	0	
Coûts annuels	0	700	...	700	...	700	
<i>Coûts totaux</i>	<i>7 400</i>	<i>700</i>	<i>...</i>	<i>700</i>	<i>...</i>	<i>700</i>	<i>17 900</i>
Avantages supplémentaires de la vente de farine de manioc par rapport à la vente de manioc	0	2 500	...	2 500	...	2 500	
<i>Total des avantages</i>	<i>0</i>	<i>2 500</i>	<i>...</i>	<i>2 500</i>	<i>...</i>	<i>2 500</i>	<i>24 900</i>
Avantages économiques nets	-7 400	1 800	...	1 800	...	1 800	7 030
Avantages financiers nets	-1 500	1 800	...	1 800	...	1 800	12 600
Transformation des bananes en chips de banane (USD/activité)							
Coûts d'investissement	6 400	0	...	0	...	0	
Coûts annuels	0	1 200	...	1 200	...	1 200	
<i>Coûts totaux</i>	<i>6 400</i>	<i>1 200</i>	<i>...</i>	<i>1 200</i>	<i>...</i>	<i>1 200</i>	<i>21 100</i>
Avantages supplémentaires de la vente de chips de banane par rapport à la vente de bananes	0	3 100	...	3 100	...	3 100	
<i>Total des avantages</i>	<i>0</i>	<i>3 100</i>	<i>...</i>	<i>3 100</i>	<i>...</i>	<i>3 100</i>	<i>30 500</i>
Avantages économiques nets	-6 400	1 900	...	1 900	...	1 900	9 400
Avantages financiers nets	-1 300	1 900	...	1 900	...	1 900	14 300

Notes : (a) Ces coûts incluent le coût des plants, l'établissement de la plantation, les matériaux et les équipements, et la formation. (b) Incorporent la conservation des sols assurée par la couverture végétale du système agroforestier. (c) La forte densité correspond à la plantation de 1 100 plants de cacao et de 1 100 plants de banane sur 1 hectare. (d) Englobent le coût de la machine de traitement électrique et de la machine de conditionnement.

16. **En conclusion, l'analyse montre que les investissements sélectionnés sont économiquement intéressants.** C'est le cas même si les externalités hors site du projet (par exemple la conservation des sols et la protection des eaux en aval) ne sont pas prises en compte en raison du manque de données. De plus, les investissements sont financièrement rentables pour les communautés locales puisqu'ils ne supportent qu'une partie du coût d'investissement initial. Cependant, leur attractivité dépend fortement de la prise en charge régulière des coûts d'exploitation et de maintenance après la clôture du projet. Il s'agit d'un aspect essentiel qui a été soigneusement analysé pendant la préparation du projet et qui sera contrôlé pendant la mise en œuvre.

17. **Bénéfices carbone.** En plus des bénéfices au niveau national présentés ci-dessus, le projet apportera des bénéfices mondiaux. L'évaluation ex-ante des GES a estimé que le projet réduira les émissions de GES de 24,3 millions de tCO₂-eq. sur 20 ans (Annexe 4). La valeur économique de ces bénéfices est calculée sur la base d'un prix fictif du carbone de 51 USD par tCO₂ (scénario bas) et de 102



USD par tCO₂ (scénario haut) pour 2023, avec une augmentation annuelle de 2,25 pour cent, base sur les directives de la Banque mondiale (2017). Le tableau 3.4 fournit les calculs détaillés.

Tableau 3.4. Évaluation économique des bénéfices carbone

Annees	Bilan carbone net (millions de tCO ₂ eq.)	Prix bas fictif (US\$/tCO ₂ eq.)	Prix élevé fictif (USD/tCO ₂ eq.)	Valeur carbone (faible, en millions USD)	Valeur carbone (élevée, en millions USD US)
	(a)	(b)	(c)	(a) * (b)	(a) * (c)
2023	0,2	51	102	12	24
2024	0,5	52	103	24	48
2025	0,7	53	105	37	73
2026	0,9	54	108	50	100
2027	1,2	56	111	64	129
2028	1,4	57	113	79	158
2029	1,4	58	116	80	161
2030	1,4	59	118	82	164
2031	1,4	60	121	84	167
2032	1,4	61	124	85	172
2033	1,4	63	126	87	176
2034	1,4	65	129	90	179
2035	1,4	66	132	92	184
2036	1,4	67	135	94	187
2037	1,4	69	138	95	192
2038	1,4	71	142	98	197
2039	1,4	72	144	100	200
2040	1,4	74	148	103	205
2041	1,4	76	151	105	210
2042	1,4	77	155	107	215
Scénario de base de la VA (taux d'actualisation de 6 %)				804	1 608
Analyse de sensibilité de la VA (taux d'actualisation de 2 %)				1 237	2 475
Analyse de sensibilité de la VA (taux d'actualisation de 8 %)				662	1 322
Analyse de sensibilité de la VA (taux d'actualisation de 10 %)				551	1 101

Sources : EX-ACT pour (a) ; Banque mondiale (2017) pour (b) et (c).



ANNEXE 4 : Co-bénéfices climatiques et évaluation des gaz à effet de serre

PAYS : République du Congo

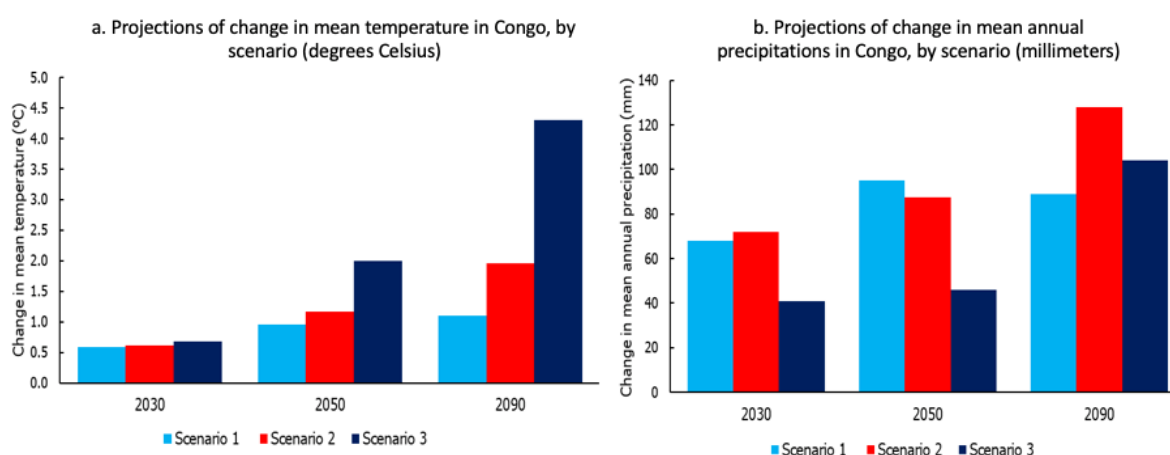
Projet d'appui aux activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique
(ProClimat Congo)

Partie A. Co-Bénéfices climatiques

Contexte de vulnérabilité au changement climatique

1. **Le Congo est l'un des pays les plus vulnérables au changement climatique au monde.** Selon l'index des pays ND-GAIN, le Congo fait partie des 15 pays du monde les plus vulnérables au changement climatique.⁷⁴ Le pays a connu d'importantes variations climatiques au cours du siècle dernier. Entre 1901-1910 et 2011-2020, la température annuelle moyenne a augmenté de 0,6°C. Cela s'est accompagné d'augmentations des températures maximales et minimales moyennes. Au cours de la même période, les précipitations annuelles moyennes n'ont pas changé de manière significative, mais le pays a connu des précipitations plus irrégulières et extrêmes.⁷⁵ À l'avenir, le changement climatique devrait entraîner des températures encore plus élevées. L'ampleur de ces augmentations dépend du scénario RCP considéré ; par exemple entre 1 et 2 °C d'ici 2050, comme le montre la figure 4.1a. Les projections des précipitations annuelles moyennes indiquent des niveaux de précipitations plus élevés par rapport à la référence 1995-2014, comme le montre la figure 4.1b. Cependant, ces estimations sont plus incertaines que les projections de température. Il est important de noter que l'augmentation de la fréquence et de la sévérité des précipitations affectera particulièrement les zones du projet (par exemple le Pool ou les Plateaux).

Figure 4.1. Changements projetés de la température moyenne et des précipitations selon trois scénarios RCP



⁷⁴ L'indice de pays ND-GAIN résume la vulnérabilité d'un pays au changement climatique et à d'autres défis mondiaux en combinaison avec sa volonté d'améliorer sa résilience. En 2020, le Congo était classé 169^{ème} sur 182 en termes de la vulnérabilité au changement climatique. Voir <https://gain.nd.edu/our-work/country-index/rankings/>

⁷⁵ <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/congo-republic/climate-data-historical>



Source : tiré de la Banque mondiale (2022)⁷⁶, basé sur le portail de connaissances sur le changement climatique de la Banque mondiale.

Remarques : Le scénario 1 est un scénario optimiste dans lequel les réductions de GES entraînent une augmentation des températures mondiales moyennes de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Le scénario 2 est un scénario modéré qui stabilise la hausse à 2°C. Le scénario 3 est un scénario pessimiste dans lequel aucune autre mesure n'est prise pour stabiliser les températures au-delà de celles déjà engagées et les températures pourraient augmenter jusqu'à 5-6 °C d'ici la fin de ce siècle.⁷⁷ Les projections sont faites pour 2030, 2050 et 2090, en comparaison avec la ligne de base représentée par les moyennes de la période 1995-2014.

2. Les impacts du changement climatique sur le Congo, déjà préoccupants, devraient s'aggraver dans les décennies à venir. Une récente évaluation de la Banque mondiale a estimé les dommages dus au changement climatique à 3 % du PIB du pays en 2010, passant à 16 % du PIB en 2030 et à 20 % du PIB en 2050.⁷⁸

- **Le secteur agricole** est vulnérable à la hausse des températures, aux risques élevés d'inondation et aux précipitations irrégulières. Le changement climatique devrait entraîner des pertes substantielles - en particulier dans la production de mil, de bananes et d'autres fruits et légumes. Ces impacts ont été estimés à 4 % du PIB du pays pour 2030. À long terme, le changement climatique pourrait exacerber la faim et la malnutrition pour les ménages qui souffrent de pertes de revenus dues à de mauvaises récoltes.
- **Les services écosystémiques**, tels que la valeur de la biodiversité et la régulation de l'eau fournis par les zones naturelles (forêts et autres terres végétalisées) et les zones protégées désignées devraient diminuer en raison du changement climatique, soit directement - en raison de l'augmentation des températures et de l'assèchement des tourbières dans le paysage du nord, inondations fluviales dans le paysage central (par exemple les parcs de Léfini et de Lésio-Luna) et érosion côtière dans le paysage du sud (par exemple, les parcs de Tchimpounga et de Conkouati-Douli) - ou indirectement, en incitant les personnes pauvres à convertir les forêts en terres agricoles. Ces impacts ont été estimés à 3 % du PIB du pays pour 2030.⁷⁹ Dans la zone du projet, les services écosystémiques sont cruciaux pour la diversification des activités économiques (par exemple en promouvant l'écotourisme dans les aires protégées) et l'augmentation de la productivité agricole (par exemple en améliorant la fonction de régulation de l'eau par les forêts). À long terme, des mesures d'adaptation insuffisantes sont susceptibles de réduire la valeur des écosystèmes, d'accroître les tensions sociales et d'aggraver la pauvreté.
- **Les infrastructures**, telle que les routes, les ponts et les systèmes d'irrigation à petite échelle, sont vulnérables aux températures élevées (qui peuvent par exemple provoquer le ramollissement ou la rupture de la chaussée) et aux précipitations irrégulières (qui peuvent par exemple détruire les infrastructures en l'absence de systèmes de drainage autour des routes). S'ils ne sont pas pris en charge, ces dommages pourraient induire des impacts négatifs majeurs sur les temps de transport et la sécurité des biens et des personnes dans la zone du projet.

⁷⁶ Banque mondiale. 2022. République du Congo : *Mise à jour économique, 9^{ème} édition : Impacts, adaptation et opportunités du changement climatique*. Washington, DC : Banque mondiale.

⁷⁷ *Modèle climatique : Changement de température (RCP 8.5) - 2006 - 2100 - Science On a Sphere (noaa.gov)*

⁷⁸ Banque mondiale. 2022. République du Congo : *Mise à jour économique, 9^{ème} édition : Impacts, adaptation et opportunités du changement climatique*. Washington, DC : Banque mondiale.

⁷⁹ Cela représente le coût de la perte d'habitat en termes de déclin de la biodiversité et d'impacts de l'élévation du niveau de la mer, selon la Banque mondiale. 2022. République du Congo : *Mise à jour économique, 9^e édition : Climate Change Impacts, Adaptation, and Opportunities*. Washington, DC : Banque mondiale.



- **Les communautés** sont profondément affectées par le changement climatique, en particulier les activités économiques rurales qui dépendent fortement des activités agricoles et sont plus vulnérables aux risques et chocs induits par le climat. Les personnes pauvres sont les plus touchées, car l'agriculture est leur principale source de revenus. Les femmes sont particulièrement fragiles, car elles possèdent généralement une mauvaise qualité de terres, peu de ressources et peu d'accès aux technologies pour s'adapter au changement climatique. L'incapacité à adopter des mesures résilientes au climat pour soutenir les activités économiques durables est susceptible de compromettre la sécurité alimentaire et de diminuer les revenus, et d'entraîner des pertes d'actifs et donc un accroissement de l'appauvrissement.

3. Actuellement, le pays a une très faible capacité à s'adapter aux impacts décrits ci-dessus. L'indice national de l'Initiative mondiale d'adaptation de Notre Dame (ND-GAIN) a classé la république du Congo comme 7^{ème} pays le moins prêt pour 2020. Par conséquent, une réponse multisectorielle qui englobe des approches climato-intelligentes pour les activités relatives à l'agriculture, aux infrastructures, à la gestion du capital naturel et à la gestion de la dimension sociale sont essentielles pour réduire la vulnérabilité climatique et améliorer le bien-être des populations. C'est ce que le projet souhaite mettre en œuvre, comme détaillé dans la section suivante.

Lien vers les activités du projet

4. Le ProClimat vise à lutter contre la vulnérabilité au changement climatique grâce à des solutions intégrées qui améliorent la résilience du secteur agricole, des infrastructures, de la gestion du capital naturel et du mode de vie des communautés. Pour ce faire, il vise à : 1) soutenir l'assistance technique pour renforcer les capacités institutionnelles et la sensibilisation au changement climatique, par exemple en identifiant les impacts du changement climatique sur les populations vulnérables, en formulant des réformes des politiques sensibles au climat, etc. ; 2) mettre en place un SCARP pour la préparation au changement climatique ; 3) développer des activités climato-intelligentes pour l'agriculture, en s'appuyant sur les projets prioritaires développés dans le cadre du PIAIC du pays, par exemple des points d'eau à base d'énergie renouvelable et des activités agroforestières ; 4) améliorer la gestion du capital naturel du pays, dans le but de mieux adapter les communautés vulnérables aux futurs risques climatiques, par exemple l'augmentation des températures et les inondations, et l'amélioration des résultats d'atténuation, par exemple par le reboisement, l'afforestation et l'agroforesterie ; 5) promouvoir les technologies résilientes au climat dans les activités visant à améliorer les activités économiques et les chaînes de valeur (par exemple, en soutenant l'amélioration des sols, les pratiques de conservation de l'eau, et l'utilisation de technologies à faible consommation d'énergie) ; et (6) améliorer la résilience globale des communautés contre les chocs climatiques en renforçant leurs connaissances et leurs capacités. Le tableau 4.1 ci-dessous présente un résumé des activités du projet qui apportent des avantages en matière d'adaptation et d'atténuation.

Tableau 4.1. Activités liées au changement climatique intégrées dans les composantes du projet (les coûts se réfèrent uniquement au financement de la BIRD)

Activités liées au changement climatique	Coûts estimatifs (millions d'USD ;
--	---



	financement de la BIRD uniquement)
Composante 1 : Renforcer la capacité des institutions et promouvoir la cohésion sociale	
Activités liées au changement climatique dans le cadre de la Composante 1	7,8
Sous-Composante 1.1. Les activités sont dédiées à la fois à l'adaptation et à l'atténuation, et seront intégrées dans les champs de travail suivants : - Gestion du paysage : se concentrer sur l'évaluation des politiques et des pratiques pour les multiples utilisations des terres, afin d'assurer une utilisation durable des terres tout en renforçant les mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. - Diagnostics du changement climatique : se concentrer sur l'identification des impacts du changement climatique sur les populations vulnérables dans la zone du projet (par exemple, les femmes, les jeunes, etc.) et fournir une assistance technique pour intégrer des réformes climato-intelligentes dans les politiques, lois et réglementations existantes (par exemple, critères de résilience pour l'allocation des ressources financières aux pratiques d'utilisation durable des terres). - Agriculture durable et résiliente : examiner les connaissances de pointe sur les impacts futurs du changement climatique sur le secteur agricole du pays et identifier les cultures agricoles présentant un potentiel d'adaptation (par exemple, des variétés de mil résistantes au climat) et un potentiel d'atténuation (par exemple, la rotation des cultures agroforesterie). - Gestion du capital naturel : identifie et quantifie la valeur des services écosystémiques particulièrement importants pour l'atténuation du changement climatique (par exemple, le stockage du carbone) et l'adaptation (par exemple, la régulation de l'eau pour l'agriculture en aval) ; étudie le potentiel de l'écotourisme comme moyen de diversification des activités économiques et d'adaptation au changement climatique dans les aires protégées. - Autonomisation économique des femmes : développe une évaluation sexospécifique des barrières et opportunités des femmes pour participer aux activités économiques dans les paysages ciblés.	3,9
Sous-Composante 1.2. Les préoccupations liées au changement climatique seront intégrées dans les activités suivantes avec des avantages d'adaptation : - Activités de renforcement des capacités et sessions de dialogue : toutes les formations et sessions d'information soutiendront l'inclusion sociale et une meilleure adaptation des communautés vulnérables au changement climatique (par exemple, les jeunes, les pauvres, les femmes). - Développement de PIP : sur la base des connaissances actualisées sur les risques climatiques, les PIP donneront la priorité aux petites infrastructures résilientes pour soutenir les activités économiques climato-intelligentes dans les communautés du projet. - Établir un SCARP: Le système aura des bénéfices directs d'adaptation (par exemple en informant les décisions sur le choix des cultures et le moment des récoltes) et des bénéfices indirects d'atténuation (par exemple en améliorant la productivité et donc en réduisant l'agriculture sur brûlis et la déforestation qui en résulte).	3,9
Activités liées au changement climatique dans le cadre de la Composante 2.	27,6
Sous-composante 2.1. Les préoccupations climatiques seront intégrées dans les activités suivantes : - Réhabilitation des routes de desserte : se concentrer sur la réhabilitation conformément aux normes de résistance au climat pour la conception, la construction	14,2



et l'entretien des infrastructures (par exemple, en utilisant des mélanges de chaussées et des systèmes de drainage routier adaptés aux épisodes de chaleur et de précipitations extrêmes). - Infrastructures publiques pour les activités économiques : se concentrer sur les infrastructures publiques qui réduisent les émissions de carbone (par exemple, les points d'eau à base d'énergie renouvelable) et utilisent des matériaux qui fournissent une isolation contre la chaleur extrême (par exemple, des entrepôts à l'épreuve du climat). - Infrastructures pour gérer la sécheresse et les inondations : se concentrer sur les infrastructures pour gérer la sécheresse et les inondations, par exemple des systèmes de drainage construits en tenant compte des normes appropriées pour l'augmentation prévue du ruissellement due au changement climatique.	
Sous-composante 2.2. Les activités liées au changement climatique sont intégrées comme suit : - Soutenir les services écosystémiques pour l'agriculture : Des réductions substantielles des émissions de GES devraient résulter de l'amélioration de la gestion des aires protégées que le projet soutiendra. Comme indiqué dans l'évaluation des GES (tableau 4.2 ci-dessous), cela pourrait réduire les émissions de GES de 23,7 millions de tCO₂-e sur 20 ans. En outre, l'accent sera mis sur l'amélioration de la résilience de l'agriculture face au changement climatique en augmentant la valeur des services écosystémiques dont dépend le secteur agricole, en : (i) quantifiant la valeur des services écosystémiques (par exemple, la régulation du débit d'eau) et recommander des mesures qui aideront à les conserver/améliorer, et (ii) restaurant les terres dégradées grâce à des solutions basées sur la nature pour les atténuations (par exemple, l'afforestation, le reboisement, la régénération naturelle assistée), avec des avantages d'adaptation (par exemple, la stabilisation des berges, le contrôle de l'érosion) et avec les deux les résultats d'atténuation et d'adaptation (par exemple, la gestion des incendies, la conservation des sols). - Améliorer la gestion des aires protégées : l'accent sera mis sur l'augmentation de la résilience aux augmentations de température et aux événements extrêmes, par : (i) l'élaboration ou la mise à jour des plans de gestion des parcs en tenant compte des considérations climatiques (par exemple, évaluations de la vulnérabilité, promotion de la conservation de l'énergie et de l'eau) ; (ii) la construction et la modernisation des infrastructures essentielles du parc, en particulier dans les zones vulnérables aux effets du changement climatique (y compris les pare-feux, les postes de garde et les bornes du parc) ; (iii) un soutien aux activités de restauration à des fins de conservation et d'adaptation (par exemple, des infrastructures pour contrôler l'augmentation de l'érosion due aux violentes tempêtes) ; et (iv) la formation du personnel de gestion du parc à la conservation grâce à la création de pépinières et à la replantation d'espèces d'arbres locaux, qui généreront des bénéfices en matière d'atténuation.	13,4
Activités liées au changement climatique dans le cadre de la Composante 3	20,1
Sous-composante 3.1. Toutes les activités de cette sous-composante contribuent à améliorer la résilience climatique des communautés. Plus précisément, ces activités contribueront à augmenter les revenus ruraux (ce qui aidera les populations vulnérables à se préparer et s'adapter aux effets négatifs du changement climatique) et permettront aux agriculteurs de mieux s'adapter aux changements climatiques et aux conditions du marché en disposant d'une gamme plus large de produits commercialisables. Certaines activités devraient réduire leur vulnérabilité aux risques climatiques - chaleur extrême, inondations - en promouvant l'agriculture de conservation (par exemple, la rotation des cultures, l'amélioration de la fertilité des sols), tandis que d'autres ont un potentiel d'atténuation, comme les technologies d'énergie	8,1



propre (par exemple, l'utilisation de foyers améliorés) ou la possibilité d'inclure les deux aspects (par exemple à travers l'agroforesterie avec cacao et bananes). La résilience climatique sera un critère important de sélection des activités à financer dans le cadre de cette sous-composante.	
Sous-Composante 3.2. Comme pour la sous-composante précédente, toutes les activités devraient améliorer les revenus des bénéficiaires et fournir des moyens résilients de faire face aux risques climatiques, grâce à l'adaptation et à la diversification des activités économiques. Plus précisément, la sous-composante financera une agriculture résiliente au climat telle que priorisée dans le PIAIC, avec des bénéfices à l'adaptation (par exemple, amélioration des infrastructures d'irrigation à petite échelle, amélioration de la productivité des sols), des activités avec des bénéfices à l'atténuation (par exemple, foresterie communautaire, PFNL) et des activités fournissant à la fois des bénéfices à l'adaptation et à l'atténuation (par exemple, l'agroforesterie). Le soutien à l'écotourisme dans les aires protégées sera adapté pour avoir à la fois des bénéfices à l'adaptation (par exemple, une stratégie d'adaptation à court terme pour les personnes souffrant d'une baisse de revenus due aux aléas climatiques) et des résultats d'atténuation (par exemple, une réduction des rejets de déchets solides dans la nature).	6,0
Sous-composante 3.3. Toutes les activités visent à améliorer les revenus des bénéficiaires et à fournir des moyens résilients de faire face aux risques climatiques grâce à l'adaptation et à la diversification des activités économiques. Voici des exemples d'activités : - Appuis aux normes et au développement des groupements : formation aux stratégies d'adaptation et d'adaptation pour accroître leur résilience socio-économique face à l'évolution des conditions météorologiques, par exemple la plantation de cultures résistantes à la sécheresse, la diversification des cultures et d'autres compétences techniques nécessaires pour faire face au changement climatique. - Appui au développement de compétences de vie et d'entreprise : formation pour le développement d'entreprises résilientes au changement climatique (par exemple, utilisation de technologies à faible consommation d'énergie pour la transformation des aliments, utilisation des déchets comme alternative écologique au bois de chauffage), et l'élaboration de leurs plans d'affaires budgétisés associés. - Subventions économiques : soutien aux groupements dirigés par des femmes pour tirer parti des incitations en faveur d'une agriculture résiliente au climat, par le biais de services de vulgarisation, d'apprentissage des coopératives formalisées existantes, de la création de comptes bancaires et de l'accès au service numérique.	6,0
Estimation totale (millions d'USD)	55,5



Lien à la liste des activités d'atténuation éligibles des BMD

5. Le ProClimat investira dans des activités qui induiront une réduction des émissions de GES et fourniront des co-bénéfices d'atténuation. Les paragraphes ci-dessous illustrent des exemples de ces activités, dans le cadre des catégories suivantes des Banques Multilatérales de Développement :

- **Agriculture : efficacité énergétique.** Le projet soutiendra les investissements dans les entreprises climato-intelligentes qui utilisent des technologies à faible consommation d'énergie pour la transformation des aliments, et/ou les déchets comme alternative écologique au bois de chauffage (sous-composante 3.3).
- **Agriculture : séquestration du carbone.** Le projet soutiendra les connaissances et les investissements dans les pratiques agricoles qui augmentent le stock de carbone dans le sol, à travers : des travaux techniques sur l'identification des pratiques qui augmentent la séquestration du carbone dans le sol, par exemple la restauration des terres dégradées grâce à la rotation des cultures et à l'agriculture sans/avec peu de travail du sol (sous-composante 1.1) ; la promotion de la sensibilisation au potentiel d'atténuation climatique d'une agriculture résiliente par la formation des groupes vulnérables (sous-composante 1.2); et le soutien aux activités qui améliorent les activités économiques et les chaînes de valeur résilientes au changement climatique, comme l'agroforesterie (sous-composante 3.1).
- **Foresterie : réduction des émissions de GES et séquestration du carbone.** Le projet soutiendra les connaissances et les investissements dans les pratiques forestières qui séquestrent le carbone, telles que : les travaux techniques sur la quantification de la valeur des services écosystémiques pour l'atténuation du changement climatique (sous-composante 1.1) ; la sensibilisation au potentiel d'atténuation du changement climatique à travers les activités forestières et la formation des groupes vulnérables (sous-composante 1.2) ; la restauration des terres dégradées par l'afforestation, le reboisement, la régénération naturelle assistée et la prévention des incendies par des pares-feux (sous-composante 2.2) ; et le support aux plantations forestières, agroforestières et la foresterie communautaire (composante 3). De plus, à long terme, on s'attend à ce que la mise en place du SCARP contribue à améliorer l'autosuffisance, d'où la réduction du besoin de déforestation pour l'agriculture (sous-composante 1.2).
- **Eau : efficacité énergétique et gestion de la demande en approvisionnement en eau.** Le projet soutiendra les infrastructures publiques basées sur les énergies renouvelables, c'est-à-dire les points d'eau à énergie renouvelable (sous-composante 2.1).

Partie B : Évaluation des gaz à effet de serre

6. **La Banque mondiale a adopté l'outil EX-ACT (de la FAO comme outil pour évaluer l'impact des investissements agricoles et forestiers sur les émissions de GES et la séquestration du carbone.** L'outil EX-ACT permet aux équipes de projet d'évaluer le bilan carbone net d'un projet par rapport à un scénario sans projet. Le bilan carbone net est défini comme le bilan net de l'équivalent CO₂ des GES qui ont été émis ou séquestrés à la suite des activités/de la mise en œuvre du projet. Une analyse des GES a été



réalisée pour ProClimat dans le cadre de la préparation du projet.

Application de l'outil EX-ACT

7. **Hypothèses de base.** Pour l'analyse des GES, le climat sélectionné est un climat tropical humide, avec des sols argileux de faible activité comme type de sol dominant au Congo. La période de mise en œuvre du projet ainsi que l'analyse des GES porte sur 5 ans, avec une période de capitalisation du projet de 15 ans.

8. **Données utilisées pour l'analyse.** Aux fins de l'analyse, on suppose que le projet mène des activités sur environ 1 201 000 hectares de terres :

- 25 000 ha de terres non végétalisées consacrées aux pratiques agroécologiques.
- 1 176 000 ha de forêts tropicales sèches soumises à des pratiques de gestion durable du paysage.

9. Dans le cadre de la Composante 2, le projet financera des investissements dans l'agroécologie et la gestion du capital naturel. Environ 25 000 ha seront destinés à des pratiques agroécologiques, mais l'emplacement définitif ne sera déterminé qu'au cours de la mise en œuvre. Le projet n'interviendra que sur des terres dégradées ou non végétalisées. Le centre du pays est dominé par les terres de savane. La Composante 2 comportera en outre des interventions visant à améliorer la capacité de gestion d'environ 1 176 000 ha d'aires protégées officiellement établies.

10. **Résultats.** Le projet devrait permettre de réduire ou d'éviter 24 308 794 tCO₂-eq. sur 20 ans. Les détails sont présentés dans les tableaux 4.2, 4.3, et 4.3.

Tableau 4.2. Potentiel total d'atténuation des GES du projet

COMPOSANTES DU PROJET		FLUX BRUTS		
		En tCO ₂ -e sur l'ensemble de la période d'analyse (positif = source / négatif = puits)		
		Sans	Avec	Solde
Changements d'affectation des terres	Autre utilisation des terres	0	-309 604	-309 604
Terres cultivées	Cultures pérennes	0	-298,098	-298,098
Gestion des forêts		0	-23 704 092	-23 704 092
Émissions totales, tCO₂-e		0	-24 308 794	-24 308 794
Émissions totales, tCO₂-e/ha		0,0	-20,0	-20,0
Émissions totales, tCO₂-e/ha/an		0,0	-1,0	-1,0

Tableau 4.3. Émissions annuelles moyennes de GES et potentiel d'atténuation du projet

COMPOSANTES DU PROJET	FLUX BRUTS
	En tCO ₂ -e sur l'ensemble de la période d'analyse (positif = source / négatif = puits)



		Avec	Sans	Solde
Changements d'affectation des terres	Autre utilisation des terres	0	-15 480	-15 480
Terres cultivées	Cultures pérennes	0	-14,755	-14,755
Gestion des forêts		0	-1 185 205	-1 185 205
Émissions totales, tCO₂-e		0	-1 215 440	-1 215 440

Tableau 4.4. Part par GES du solde

COMPOSANTES DU PROJET		Contributions directes et indirectes des composantes du projet				
		En tCO ₂ -e (positif = source / négatif = puits)				
		CO ₂ BIOMASSE	CO ₂ SOL	N ₂ O	CH ₄	TOUTES LES ÉMISSIONS NON-AFOLU ^{80*}
Changements d'affectation des terres	Autre utilisation des terres	-267 896	-41 708	0	0	
Terres cultivées	Cultures pérennes	-4,688,177	4,212,542	180,538	0	
Gestion des forêts		-23 704 092	0	0	0	
Émissions totales, tCO₂-e		-28 660 165	4 170 833	180 538	0	0
Émissions totales, tCO₂-e/ha		-23,9	3,5	0,2	0,0	0,0
Émissions totales, tCO₂-e/ha/an		-1,2	0,2	0,0	0,0	0,0

⁸⁰AFOLU = Agriculture, foresterie et autres utilisations des terres